

BILAN DE LA CONCERTATION

Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-17

Campus IA

Projet de construction
de datacenters,
espace de formation
dédié et
raccordement au
réseau 400kV

Dates de la concertation

Du 13 octobre 2025 au 23 novembre 2025

Nathalie DURAND

François GILLARD

Date de remise du rapport. le 22 décembre 2025



Sommaire

Sommaire	2
Avant-propos	3
Synthèse pour les décideurs et pour le public	3
Les enseignements clefs de la concertation	3
Les principales demandes de précisions et recommandations du/de la garant.e	6
Introduction.....	9
Le projet Campus IA.....	9
La saisine de la CNDP	17
Garantir le droit à l'information et à la participation	18
Le travail préparatoire des garant.e.s	20
Les résultats de l'étude de contexte	20
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation	25
Avis sur le déroulement de la concertation.....	33
Le droit à l'information a-t-il été effectif ?	33
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?.....	38
Synthèse des arguments exprimés	41
Évolution du projet résultant de la concertation (le cas échéant).....	99
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet	99
Précisions à apporter de la part du responsable du projet/ plan/ programme, des pouvoirs publics et des autorités concernées	99
Recommandations du/de la garant.e pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.....	100
Liste des annexes.....	102

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par Madame Nathalie Durand et Monsieur François Gillard, garant.e.s de la concertation préalable. Il est communiqué par les garant.e.s dans sa version finale le 22 décembre 2025 sous format PDF non modifiable aux responsables du projet Campus IA pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement).
<https://www.concertation-campus-ia.fr/fr/>

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Les responsables du projet publieront de leur côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Les enseignements clefs de la concertation

La concertation préalable relative au projet Campus IA s'est déroulée du **13 octobre au 23 novembre 2025**.

Le projet Campus IA consiste à construire sur un même site, une douzaine de datacenters, un espace dédié à la formation et au support technique, raccordés à 2 lignes de 400kV RTE dont 1 poste source serait créé pour le projet du Campus IA.

Ce projet s'implanterait sur une zone d'activités de 70 hectares environ, nommée « Parc d'activités de la Communauté de Communes de Brie des Rivières et Châteaux à Fouju », située sur la commune de Fouju (77390) au nord-est de Melun (Seine et Marne).

La concertation préalable intègre également le **raccordement électrique** nécessaire au projet Campus IA. RTE (Filière EDF) sera en charge du raccordement électrique provisoire dans la phase 1 et la construction du poste source définitif dans la phase 2.

Le dossier de concertation établi par le porteur de projet, les explications qu'il a apportées lors des temps d'échange et sur le site internet en réponse aux questions du public, ont été globalement appréciés. Des attentes de précisions, ainsi que la mise à disposition des résultats des études menées sur le site d'implantation sont attendues si le projet se poursuit.

Sur le plan qualitatif, **une large diversité d'arguments a été exprimée** par le public (institutionnels, élus, professionnels, acteurs économiques, associatifs, partenaires sociaux, habitant.es).

La participation aux temps d'échanges s'est caractérisée par une **représentation diversifiée** incluant des institutionnels, professionnels, acteurs économiques, sociaux et environnementaux, élus, associations locales et des habitant.e.s. Le webinaire a mobilisé plus d'experts.

D'un point de vue quantitatif, la participation a été modérée sur l'ensemble des dispositifs proposés, avec une mobilisation plus marquée lors de la réunion d'ouverture (135 personnes) et la réunion de clôture (85 personnes).

Le projet Campus IA a été débattu sur :

- Son apport en matière de souveraineté numérique et son rôle dans le développement de l'intelligence artificielle en France ;
- Son impact sur le territoire local et l'aménagement du territoire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) ;
- Les retombées économiques locales portant sur les phases chantier et d'exploitation ;
- L'emploi et la formation concernant le recrutement, la formation professionnelle et l'insertion ;
- Les impacts environnementaux relatifs à la consommation d'eau, d'énergie, la production de chaleur fatale, les émissions de gaz à effet de serre, le traitement des déchets électroniques et l'artificialisation des sols ;
- L'insertion du projet, notamment sa proximité avec les zones habitées et le centre pénitentiaire, ainsi que les nuisances potentielles : bruit, circulation routière, intégration paysagère ;
- Le raccordement électrique (RTE) portant sur les caractéristiques techniques et ses impacts fonciers et environnementaux ;
- Les modalités et l'organisation de la concertation elle-même.

Concernant l'opportunité du projet :

- La concertation préalable a fait apparaître des controverses ciblées sur la politique numérique de la France et la place de l'intelligence artificielle dans la stratégie économique nationale. Des visions divergentes se sont exprimées quant à la pertinence d'investir massivement dans les technologies de calcul versus le développement d'alternatives plus frugales.
- Des divergences d'appréciation ont porté sur la viabilité économique du projet : certains y voyaient une opportunité de développement technologique et d'attractivité territoriale, tandis que d'autres estimaient le projet fragile au regard des incertitudes du marché de l'IA et des risques de bulle spéculative.
- Bien que le public se soit accordé sur l'importance des objectifs de souveraineté numérique et de développement des compétences en IA, les avis divergeaient quant à la capacité du projet Campus IA à y contribuer effectivement. Certains l'ont considéré comme un moyen de renforcer l'indépendance technologique française, tandis que d'autres ont estimé son impact limité face à la présence d'actionnaires étrangers majoritaires.
- Des préoccupations ont été exprimées quant à la volatilité du secteur technologique et à l'instabilité potentielle liée aux évolutions rapides du marché de l'IA, pouvant accentuer les risques associés à l'absence d'engagements fermes des futurs exploitants.
- Certains ont considéré que la transition écologique devait s'appuyer sur des technologies moins énergivores et que les investissements publics auraient pu être orientés vers d'autres priorités.

Concernant les enjeux économiques :

- Un consensus s'est dégagé sur l'importance de l'ancrage territorial, la nécessité d'associer les entreprises locales aux différentes phases du projet.
- Les retombées économiques du projet Campus IA ont été perçues de manière contrastée : certains y voyaient une opportunité pour le développement économique du territoire, tandis que d'autres exprimaient des doutes sur les bénéfices fiscaux réels compte tenu des exonérations¹ dont peuvent bénéficier des datacenters.
- Des préoccupations ont été exprimées concernant les difficultés d'accès des entreprises locales aux marchés du projet, ainsi que la nécessité de prévoir des garanties d'emploi local et des mécanismes de contrôle en cas d'écart entre les annonces et la réalité.

Concernant les enjeux sociaux :

- Des consensus ont porté sur la nécessité de développer l'offre de formation locale, notamment en compétences IA, ainsi que l'importance de reconnaître et valoriser ces nouvelles qualifications professionnelles.
- Des controverses ont porté sur la nature même du projet : certains ont contesté l'appellation "Campus IA" jugée trompeuse pour un projet essentiellement constitué de datacenters, tandis que d'autres voyaient une opportunité de créer un véritable écosystème de formation en IA sur le territoire.
- Des inquiétudes ont été exprimées concernant l'impact de l'IA sur l'emploi : des participant·es et participants ont évoqué des risques de destruction d'emplois dans d'autres secteurs, tandis que d'autres s'interrogeaient sur les conditions de travail dans les métiers liés à l'IA (intensification des rythmes de travail, perte d'autonomie des salariés).

Concernant les enjeux environnementaux :

- Des consensus ont porté sur la nécessité d'évaluer précisément les impacts environnementaux du projet et de prévoir des mesures d'évitement, de réduction et de compensation ambitieuses.
- Les contributions ont largement porté sur la consommation d'eau et d'énergie du datacenter, ainsi que sur la valorisation de la chaleur fatale produite. Les participant·es ont souligné la nécessité de partager équitablement les ressources dans un contexte de changement climatique et de raréfaction.
- Des inquiétudes ont été exprimées concernant l'artificialisation des sols et ses conséquences sur la biodiversité et les terres agricoles. Les participant·es ont également souligné la nécessité que les compensations agricoles bénéficient au territoire de la CCBRC.
- Des divergences ont été exprimées concernant les nuisances sonores, avec des inquiétudes liées au bruit généré par les systèmes de refroidissement et les groupes électrogènes de secours, notamment pour les riverains du quartier proche.

¹ Campus IA n'a pas demandé d'exonérations fiscales pour le tarif d'utilisation du réseau (TURPE) [Comprendre le tarif d'utilisation du réseau \(TURPE\) - RTE Portail Services](#)

Concernant les enjeux liés au cadre de vie et à l'aménagement du territoire :

- Des consensus ont porté sur l'insuffisance des transports en commun sur ce territoire rural, les difficultés de desserte vers les principales gares, et l'importance de développer les mobilités douces.
- Le manque d'infrastructures et de services de proximité (commerces, hôtellerie, couverture numérique) a été mentionné comme un frein potentiel au développement du projet.
- Des craintes ont été exprimées concernant l'augmentation de la circulation routière liée au projet, en cumul avec celle générée par le centre pénitentiaire voisin, ainsi que sur les risques pour la sécurité des piétons et cyclistes.
- Le public a indiqué que le projet devait s'inscrire dans une dynamique territoriale plus large, en prenant en compte les autres projets en cours et les besoins d'aménagement global du territoire de la CCBRC.

Concernant le raccordement RTE nécessaire au projet Campus IA :

- Des points de consensus ont porté sur la nécessité d'évaluer les impacts environnementaux et paysagers du tracé, ainsi que d'identifier les contraintes patrimoniales et agricoles le long du futur tracé.
- Des préoccupations communes ont porté sur la perturbation liée aux travaux (circulation, infrastructures existantes, activités agricoles), les contraintes liées à l'instauration de servitudes d'utilité publique, ainsi que sur la répartition des coûts entre les différents acteurs.

Les principales demandes de précisions et recommandations du/de la garant.e

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

- *Il conviendrait d'apporter des précisions sur les études : santé publique ; ressources hydrauliques, énergétiques et valorisation de la chaleur fatale ; pollutions atmosphériques ; pollutions lumineuses ; gestion des déchets ; aménagement du territoire et mobilité ; nuisances sonores ; artificialisation des sols et ses incidences environnementales.*
- *Il conviendrait d'apporter des précisions, si le projet se poursuit, concernant notamment, le déroulement de la concertation continue, la concertation Ferracci, des procédures d'autorisations administratives (autorisation environnementale, DUP, Permis de construire...) et d'éventuels retards calendaires.*
- *Il conviendrait d'apporter des éléments sur la représentation du projet et son insertion dans l'environnement local, notamment des éléments visuels sur l'architecture et les dimensions des bâtiments par rapport au village voisin (photomontage).*
- *Il conviendrait de clarifier le volet formation du projet et de renforcer les infrastructures d'accompagnement (logement, transports, services) pour accueillir les nouveaux salariés sur le territoire.*
- *Il conviendrait de clarifier les notions de « souveraineté numérique » et Campus IA »*
 - *Distinguer clairement les arguments relevant de la sécurité et de la résilience des infrastructures de ceux relevant de la souveraineté.*
 - *Assumer une dénomination plus précise : "plateforme" ou "réseau de datacenters*
- *Il conviendrait d'apporter des précisions sur :*
Les caractéristiques du projet

-
- *La sécurité et souveraineté des données notamment mesures de protection prévues contre les risques d'extraterritorialité des données ;*
 - *La prise en compte dans le calendrier des aléas (recours contentieux, complémentent pour l'autorité environnementale) ;*

Volet économie

- *Les critères de choix des entreprises ;*
- *Les besoins en emplois ;*
- *L'accès des entreprises locales au marché en phase de construction et d'exploitation ;*
- *Les retombées financières territoriales ;*
- *Les coûts et financements des infrastructures électriques ;*

Volet environnement

- *Le dimensionnement des générateurs électriques de secours (secours total ou partiel en énergie), le volume de carburant stockés sur place pour leur fonctionnement.*
 - *Les enjeux de proximité, notamment le bruit et l'intégration paysagère.*
-

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

- *Il conviendrait de mettre en place une gouvernance renforcée en associant sur la durée les représentants des habitantes et habitants, associations environnementales, expertises scientifiques indépendantes, acteurs économiques et territoriaux*
 - *Il conviendrait de clarifier les décisions et les investissements, concernant :*
À l'attention de la Communauté de Communes Brie Rivières et Châteaux :
 - *L'attractivité du territoire : l'offre d'hébergement notamment en phase travaux, les transports et la mobilité, les services de proximité, etc.*
 - À l'attention de l'État :**
 - *Apporter une clarification sur la souveraineté numérique*
 - *Débattre du modèle de société impliqué par les technologies*
 - *Répondre à la demande des participantes et participants sur l'instauration d'un moratoire national sur les datacenters, l'organisation d'un débat national précédé d'une convention citoyenne sur les enjeux du numérique.*
-

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1. *Il conviendrait d'étudier l'ensemble des propositions formulées par le public figurant dans le bilan.*
 2. *Il conviendrait d'organiser une réunion publique pour diffuser l'information sur les enseignements que le porteur de projet tire de la concertation préalable et les suites données au projet.*
 3. *Il conviendrait de publier les études au fur et à mesure de leurs disponibilités sur le site de la concertation², notamment :*
 - *Les études réalisées : Diagnostic 4 saisons ;*
 - *Les études complémentaires si le projet se poursuit*
 4. *Il conviendrait de poursuivre l'information et la participation du public dans le cadre d'une concertation continue sous l'égide de la CNDP³;*
-

² [Accueil](#)

³ [Article L121-16-2 - Code de l'environnement - Légifrance](#)

-
- Renforcer la communication sur le dispositif de la concertation continue par différents médias : réseaux sociaux, presse, ambassadeurs, newsletter, etc. ;
 - Poursuivre une information sur le projet et la concertation continue auprès d'un large public et, en particulier les publics jeunes ;
 - Créer un comité de suivi.
 - Renforcer la communication sur le dispositif de la concertation continue par différents médias : réseaux sociaux, presse, ambassadeurs, newsletter, etc. ;
 - Poursuivre une information sur le projet et la concertation continue auprès d'un large public et, en particulier les publics jeunes ;
 - Mettre en place un comité chargé d'assurer le suivi des engagements pris par Campus à l'issue de la concertation préalable.

5. Il conviendrait d'organiser des réunions/ateliers thématiques sur les sujets pour lesquels des informations sont attendues par le public, notamment un / une :

Réunion publique

- Les enseignements tirés de la concertation et les avancées du projet, le calendrier de la concertation continue et des procédures à venir ;

Atelier « environnement »

- Les impacts et enjeux environnementaux du projet en phases de chantier et d'exploitation, en particulier ceux qui portent sur le, le bruit, le paysage, les déplacements de proximité ;
- La consommation énergétique, gestion de l'eau, artificialisation des sols, intégration territoriale ;
- Les mesures de compensation prévues (compensations agricoles...) ;
- Fin de vie et démantèlement des datacenters ;
- Le raccordement électrique du projet par RTE (caractéristiques et impacts, notamment environnementaux).

Atelier « emploi et formation » :

- Le Campus IA avec les orientations pédagogiques et scientifiques, les capacités d'accueil ;
- L'anticipation des besoins en termes d'emploi, les modalités de recrutement et le développement de l'emploi local.

6. À l'attention de RTE :

- Il conviendrait que RTE continue à tenir le public informé dans le cadre de la concertation continue du projet Campus IA. Si le projet se poursuit, la concertation Ferracci dédiée au raccordement électrique et la concertation continue de Campus IA (grand public) devront être articulées, de manière que le public soit informé à la fois du déroulement et des résultats, notamment de la concertation Ferracci.
 - Il conviendrait que le public soit informé des étapes d'avancement de la procédure concernant la contractualisation du raccordement RTE dans le cadre de la procédure spéciale « Fast Track⁴ ».
-

⁴ Travail effectué pendant 2s

Le "fast track" de RTE (Réseau de Transport d'Électricité) désigne une procédure accélérée de raccordement au réseau très haute tension (400 kV) pour les sites de consommation de grande puissance, comme les industries électro-intensives ou les datacenters.

Introduction

Le projet Campus IA

Le projet Campus IA consiste à construire sur un même site, une douzaine de datacenters, un espace dédié à la formation et au support technique, raccordés à 2 lignes de 400kV RTE dont 1 poste source serait créé pour le projet du Campus IA.

Ce projet s'implanterait sur une zone d'activité de 70 hectares environ, nommée « Parc d'activités de la Communauté de Communes de Brie des Rivières et Châteaux à Fouju », située sur la commune de Fouju (77390) au nord-est de Melun (Seine et Marne).

Responsable du projet et décideurs impliqués :

La joint-venture⁵ Campus IA ainsi que Réseau de Transport d'Electricité (RTE) sont responsables du projet chacun en ce qui le concerne.

- **Campus IA** est le maître d'ouvrage du projet des infrastructures (datas centers et espace de formation et des supports techniques).
- Campus IA est joint-venture sociétaire réunissant :
 - o MGX [Emirats Arabes Unis, (E.A.U.)]⁶, un fonds d'investissement technologique d'Abou Dhabi, soutenu par Mubadala (société d'investissement ; fonds souverain appartenant au gouvernement d'Abou Dhabi), spécialisés, dans l'IA, les technologies avancées et les centres de données ;
 - o Bpifrance [France], la banque publique d'investissement ;
 - o Mistral AI [France], acteur de premier plan de l'IA générative ;
 - o NVIDIA [USA], leader mondial des infrastructures de calcul pour l'IA.

RTE (Filiale EDF) pour le raccordement électrique provisoire et la construction du poste source définitif pour le projet de Campus IA.

Si le projet se poursuit, à l'issue de la concertation préalable, et en parallèle à la concertation continue ouverte au grand public, les études techniques et environnementales du raccordement électrique feront l'objet d'une autre concertation (« concertation Ferracci⁷ »). Cette concertation se tiendra sous l'égide du préfet et est ouverte uniquement aux parties prenantes.

Localisation du projet :

- Le projet Campus IA s'implanterait sur un site nommé « Parc d'Activités de la Brie des Rivières et Châteaux à Fouju ».
- Le foncier serait de 70 ha, propriété de la Communauté de Communes de Brie des Rivières et Châteaux, situé sur la commune de Fouju, limitrophe de la commune de Crisenoy, au Nord de Melun, dans le département de la Seine-et-Marne (77). L'acquisition de ce terrain par Campus IA nécessite la mise en compatibilité du PLU qui fait l'objet d'une enquête publique du 04 novembre au 04 décembre 20258.

⁵⁵ La joint-venture (ou « coentreprise » en français) est un montage stratégique permettant à deux ou plusieurs entreprises de mutualiser leurs ressources et leurs compétences pour la réalisation conjointe d'un projet, tout en partageant les coûts, les profits et les risques. Les entreprises partenaires créent une société autonome destinée à porter le projet commun. Cette société nouvelle dispose de sa propre personnalité juridique, de ses statuts, de son capital et de sa gouvernance (Source BPI France)

⁶ [About us | MGX](#)

⁷ Circulaire du 21 mars 2025 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité : [lien](#).

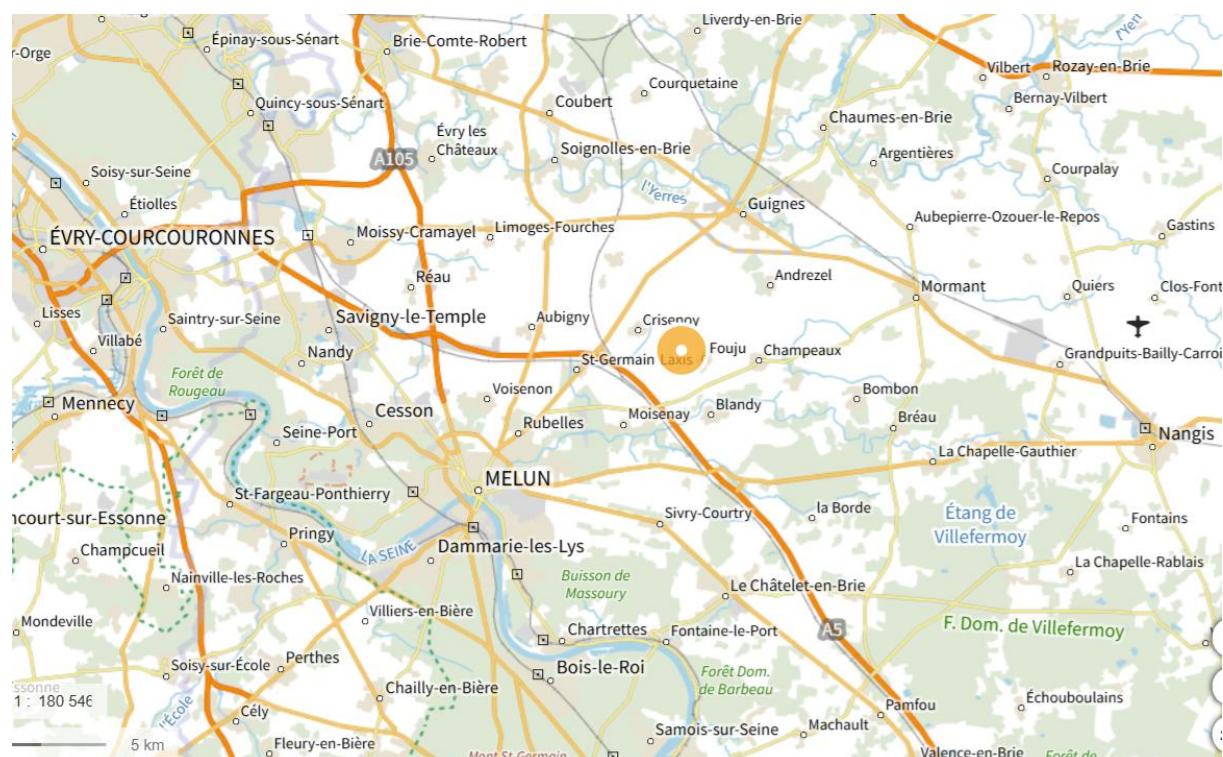
⁸ (<https://www.fouju.fr/page/avis-de-concertation-mise-en-compatibilite-du-plu-de-fouju>)

- Le raccordement électrique du Campus IA repose sur la création d'un raccordement électrique provisoire pour la phase 1 prévue en 2028 puis la création d'un poste électrique propre à Campus IA, implanté sur le site et raccordé au réseau public de transport d'électricité par le gestionnaire de réseau, RTE. Etant donné la puissance requise par le projet, le raccordement serait effectué par deux lignes THT (400 000 volts).

Les **raisons du choix du site** évoquées par le porteur de projet pour la localisation de ce projet permettrait, à la fois :

- L'accès immédiat aux infrastructures électriques à très haute tension (RTE) ;
- Un accès privilégié pour un réseau fibre de haute capacité ;
- Une localisation au sein d'une zone depuis longtemps identifiée pour accueillir des activités économiques. Cette zone, inscrite au Schéma directeur environnemental d'Île-de France (SDRIF-E)⁹ comme secteur d'urbanisation préférentielle, permet de respecter les objectifs « Zéro artificialisation nette » (ZAN) portés à l'échelle de la région, dans une optique de sobriété foncière ;
- Un secteur en pleine mutation, compatible avec le projet, notamment la création du centre pénitentiaire de Crisenoy ainsi que le contournement de la RD 57 ;
- La proximité avec l'axe de transport majeur qui est l'autoroute A5 ;
- La seule présence riveraine d'un centre pénitentiaire en projet, contrairement à de nombreux sites en région parisienne localisés en zone plus dense.

Carte du projet ou plan de situation *

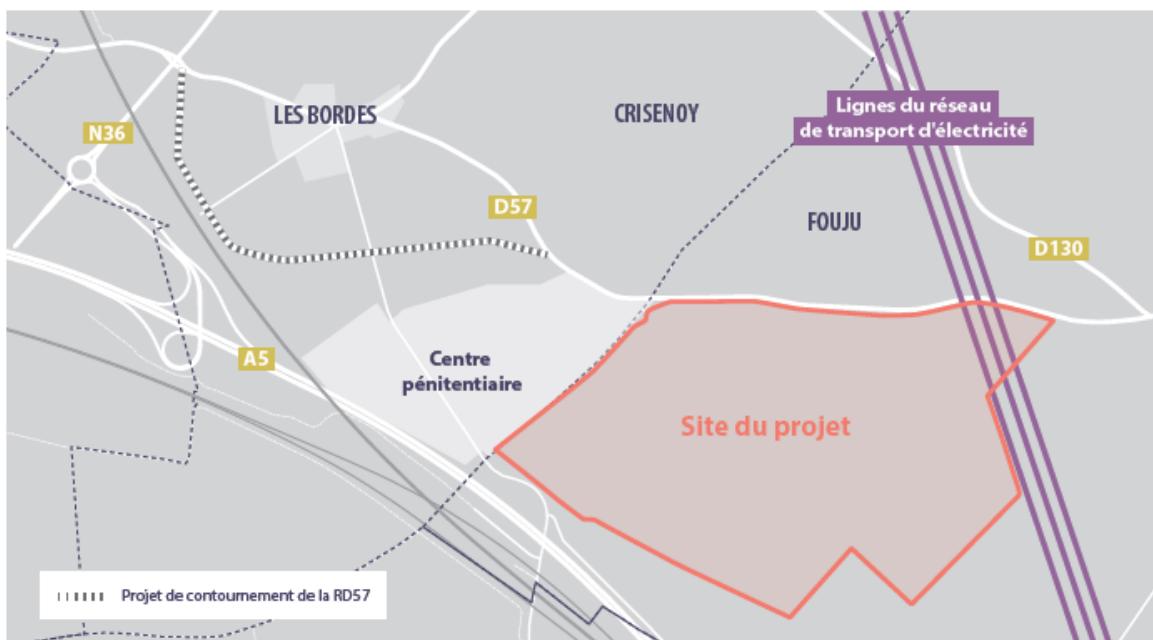


Source Géoportail

Située à 55 km au Sud-Est de Paris dans la continuité du pôle de Melun et de Sénart, la commune de Fouju se situe à proximité immédiate de deux axes routiers majeurs (A5 et RN36),

⁹ [sdrif-2025_par_web.pdf](#), p.63

- **Localisation du projet**



Source localisation du projet Campus IA, dossier de concertation p.24

Objectifs du projet selon leur porteur de projet :

1. Souveraineté numérique

- Garantir que les données, modèles et infrastructures soient développés dans des conditions européennes ;
- Réduire la dépendance vis-à-vis des États-Unis (actuellement plus de 80% des données françaises y sont hébergées) ;
- Ramener les données des citoyens et entreprises françaises sous contrôle français et européen.

2. Infrastructures et capacités techniques

- Accueillir des infrastructures informatiques de nouvelle génération ;
- Créer une infrastructure numérique durable de portée mondiale en Europe.

3. Formation et développement des compétences

- Mettre en place un espace de formation dédié.

4. Positionnement stratégique

- Placer la France en bonne position dans le développement de l'Intelligence Artificielle ;
- Contribuer à la transition numérique par un investissement significatif.

5. Développement d'un écosystème ouvert et diversifié

- Accueillir une diversité d'opérateurs de datacenters ;
- Attirer des entreprises de toute tailles spécialisées dans les technologies numériques ;
- Créer un ancrage territorial fort.

6. Dynamique économique locale

- Permettre l'implantation locale de nombreuses entreprises ;
- Construire des synergies entre les différents acteurs du campus IA.

Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat

Le projet se développerait sur environ 70 hectares et comprendrait :

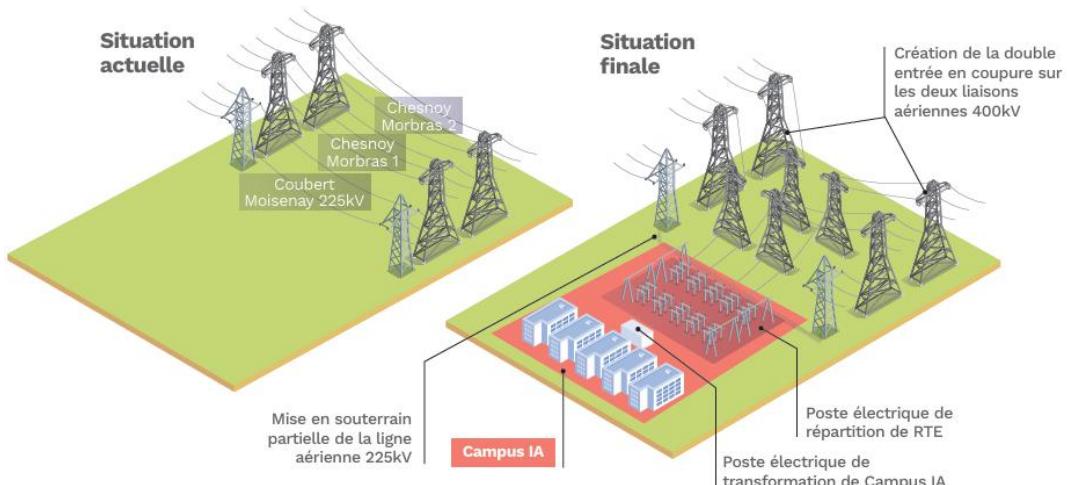
- Environ 12 bâtiments de datacenters, construits par phase ;
 - o D'une hauteur maximale de 20 mètres ;
 - o Un bâtiment de formation aux fonctionnalités multiples ;
 - o Un bâtiment de support technique ;
 - o Une station de traitement des eaux usées ;
 - o Des espaces communs (voies, contrôles d'accès, postes de transformation, etc.) ;
 - o Des espaces verts paysagers et plantés avec des ouvrages de gestion des eaux pluviales, participant à la bonne intégration du projet dans le paysage.



► Figure 2: Implantation des principales composantes du projet – schéma de principe
État d'avancement au moment du lancement de la concertation, non définitif

Source implantations du principales composante du projet Campus IA, dossier de concertation p.25

- Pour le raccordement électrique du site Campus IA, dès la première phase, plusieurs infrastructures sont à créer :
 - Un poste 400 kV en double entrée en coupure sur les lignes 400 kV Chesnoy - Morbras 1 et 2
 - Une mise en souterrain partielle de la ligne 225 kV existante qui traverserait le poste source sans être connectée au projet.



Source localisation du projet Campus IA, dossier de concertation p.26

Le projet se réaliserait en deux phases :

- Phase 1 : la construction de trois bâtiments de datacenters, d'une hauteur maximale de 20 mètres, d'un bâtiment de formation et d'un poste source provisoire de 700 MW d'ici 2028 au Nord du terrain. Ce raccordement de 700 MW s'inscrit dans le cadre du programme « Fast Track »¹⁰, afin d'assurer un raccordement contractualisé pour la première phase du projet. Les 3 datacenters de la phase 1 utiliseront une technologie de refroidissement sans eau (Dry Cooling).
- Phase 2 : le projet prévoit la construction progressive de 9 bâtiments de datacenters supplémentaires et d'un poste source RTE définitif de 1 400 MW qui seraient réalisés à partir de 2029. La technologie du refroidissement utilisée pour cette 2^{ème} phase pourrait être avec l'utilisation des eaux grises en circuit fermé ou non. Des espaces communs et des espaces plantés supplémentaires seraient créés au fil de l'aménagement complet de la parcelle

Le besoin total serait donc d'une puissance appelée¹¹ de 1400 MW

A noter : pour le Code de l'Environnement¹², les datacenters ne relèvent notamment pas de la catégorie « équipements industriels » dans le Code de l'Environnement, leur infrastructure étant composée d'un réseau d'ordinateurs et d'espaces de stockage nécessitant une climatisation et des systèmes de refroidissement n'est pas considérée comme une activité industrielle.

¹⁰ La procédure "Fast track" est une procédure spécifique pour le raccordement rapide d'installations de consommation de très forte puissance sur des sites identifiés comme propices par l'État.

¹¹ La puissance appelée correspond à la puissance électrique instantanée que consomme un appareil ou une installation à un moment donné. Elle est exprimée en watts (W), en kilowatts (kW), en mégawatts (MW) ou en gigawatts (GW). Cette notion est importante pour dimensionner les installations électriques et pour comprendre la demande en énergie d'un système.

¹² Article R121-2 - Code de l'environnement - Légifrance

- **Les alternatives**

Le maître d'ouvrage a présenté plusieurs alternatives permettant de réaliser des data centers de plus petites tailles essaimés sur le territoire, la possibilité pour d'autre projets de s'implanter à Fouju (plateforme logistique ...), ainsi que l'alternative qui consisterait à ne pas réaliser le projet (option zéro). Le maître d'ouvrage a également présenté les raisons du choix de la localisation pour le projet mais n'a pas présenté d'autres implantations géographiques de ce projet en dehors de la ville de Fouju dans le cadre de la concertation.

Le porteur de projet a présenté les solutions alternatives étudiées :

- **Scénario zéro** : pas de réalisation du projet de Campus IA ;
- **Les alternatives de datacenters de plus petite taille essaimés sur le territoire** : le dossier ne fournit pas de détails et écarte rapidement cette option. Le maître d'ouvrage l'a jugé inadaptée car elle ne permettrait pas d'offrir les mêmes capacités de calculs pour des technologies à base de supercalculateurs et sa mise en réseau comme envisagé par le Campus IA. La mise en réseau de ces datacenters de petite taille consommerait plus de foncier.
- **Proximité en termes d'implantation géographique** : le dossier de concertation indique que le projet Campus IA serait envisagé sur le « Parc d'activités de la Communauté de Communes de Brie des Rivières et Châteaux à Fouju », située sur la commune de Fouju (77390) et à proximité de l'autoroute A5. Le maître d'ouvrage indique avoir examiné 55 possibilités d'implantation sur le territoire français, et indique que les critères de choix du site retenu portaient, en particulier sur l'emprise foncière nécessaire au développement du projet et la faisabilité d'un raccordement électrique rapide et séquençable.
- **L'hypothèse d'un projet à taille réduite**. Le dossier de concertation indique que les capacités de calcul seraient alors réparties sur plusieurs sites indépendants, opérés par d'autres sociétés que Campus IA. Une autre alternative consisterait à imaginer un projet de taille plus réduite sur la commune de Fouju.
- **D'autres projets alternatifs** pourraient également s'implanter sur le territoire. Le dossier de concertation indique qu'il pourrait générer plus de nuisances comme un centre logistique

- **Coût**

Le projet est estimé par le MO entre 30 et 50 Mrd€ d'investissements. Il est découpé en 2 phases :

- Phase 1 prévue pour 2028 représenterait un montant total de 8 Mrd €, comprenant la construction de 3 data centers et leurs équipements informatiques (4 Mrd€), un bâtiment de formation et de support technique, un poste source d'énergie RTE provisoire d'une capacité de 700MW (4Mrd€).
- Phase 2 : post 2028, projet de construction de 9 data centers, d'un poste source RTE définitif pour fournir une capacité de 1400 MW. Des surfaces seraient louées ou achetées par des opérateurs français ou européens ou internationaux du cloud et de l'intelligence artificielle

- **Contexte du projet**

Le projet Campus IA a été annoncé à l'occasion du sommet Choose France qui s'est tenu à Versailles le 19 mai 2025 rassemblant, MGX, un fonds d'investissement des Émirats Arabes Unis spécialisé dans l'intelligence artificielle (IA) et les technologies avancées, Mistral AI, spécialiste français l'IA et NVIDIA, entreprise américaine, leader mondial des technologies de calcul pour l'IA et Bpifrance, la banque publique d'investissement. Campus IA est une joint-venture visant à développer le plus grand campus d'Intelligence Artificielle d'Europe.

Ce projet s'inscrit dans le prolongement des accords de coopération en matière d'IA établis lors du Sommet pour l'action sur l'IA en février 2025¹³ entre le président des Émirats Arabes Unis, Son Altesse Sheikh Mohamed Bin Zayed Al Nahyan, et le président français Emmanuel Macron.

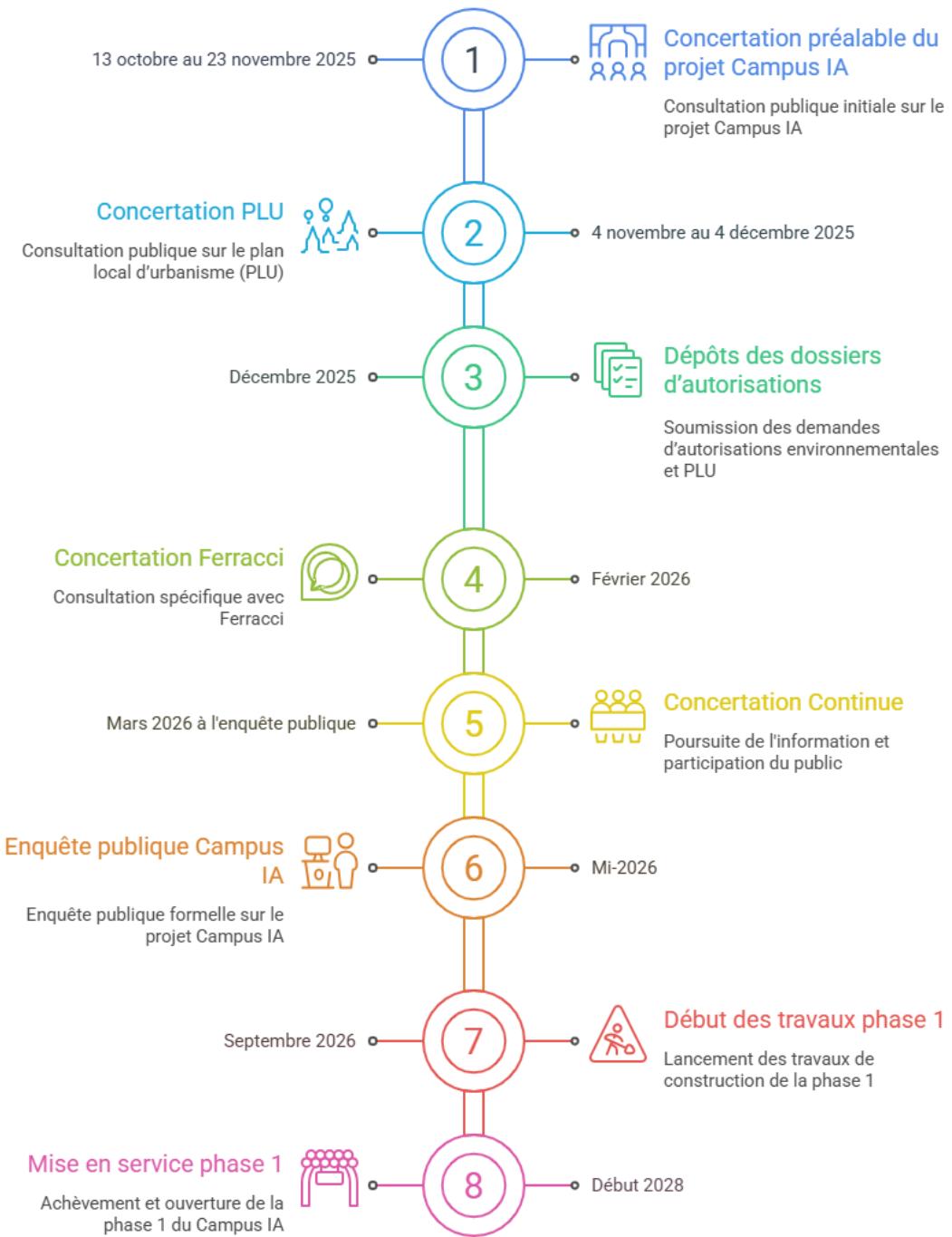
- **Calendrier du projet**

Le projet Campus IA est l'articulation de plusieurs concertations concernant la modification de l'usage du foncier, la concertation préalable pour débattre en particulier de l'opportunité du projet, le raccordement électrique du projet et parallèlement la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

- **10 septembre au 10 octobre 2025** : 1^{ère} enquête publique sur la « *mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU), modification de la zone d'activité de Brie Rivière et Châteaux* » pour recueillir l'avis des publics pour changer l'usage de la zone d'activité économique de la logistique vers le projet de Campus IA. Cette première consultation publique a été interrompu à la suite de l'étude 4 saisons, et l'identification d'un oiseau, le Bruant Proyer. Cette espèce bénéficie d'une protection légale totale sur le territoire français depuis l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 relatif aux oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire. Elle a entraîné des modifications sur le périmètre du projet.
- **13 octobre au 23 novembre 2025** : concertation préalable du projet Campus IA sous l'égide de garant.e.s de la CNDP
- **4 novembre au 4 décembre 2025** : 2^e Enquête publique sur la mise à jour des documents de présentation (modification pour préserver le Bruant Proyer) et concertation pour la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU)
- **Décembre 2025** : dépôts des dossiers d'autorisations environnementales et des documents d'urbanisme
- **Février 2026** : concertation Ferracci. Elle concerne le raccordement électrique RTE (sous l'égide du préfet de Seine-et-Marne) Cette concertation associera uniquement les parties prenantes du territoire et non le public, ce type de procédure ne le mobilisant pas.
- **Mars 2026** : concertation continue.
- **Mi 2026** : enquête publique sur le projet Campus IA.
- **Septembre 2026** : début des travaux phase 1.
- **Début 2028** : mise en service phase 1.

¹³ [Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle. | Élysée](#)

Principales étapes de la concertation et du développement du projet Campus IA (2025-2028)



Made with Napkin

Source: Napkin AI - The visual AI for business storytelling

La saisine de la CNDP

- Contexte de la concertation**

Le projet Campus IA a été annoncé le 19 mai 2025 lors du 8^{ème} sommet « Choose France » à Versailles. Ce sommet rassemble chaque année des investisseurs internationaux et le gouvernement français pour présenter des projets d'investissement sur le territoire national.

L'objectif annoncé est de créer le plus grand campus d'intelligence artificielle d'Europe.

Selon le porteur de projet, le Parc d'activités sur la commune de Fouju a été retenu en raison de la proximité avec le réseau électrique à très haute tension et les réseaux de fibres optiques présents le long de l'autoroute A5.

La Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie le 10 juillet 2025 conjointement par la société Campus IA et la société RTE (Réseau de Transport d'Électricité). Les garant.e.s de la concertation ont été désignés lors de la séance plénière de la CNDP du 23 juillet 2025.

Le projet Campus IA a été débattu sur :

- Son apport en matière de souveraineté numérique et son rôle dans le développement de l'intelligence artificielle en France ;
- Son impact sur le territoire local et l'aménagement du territoire de la CCBRC ;
- Les retombées économiques locales portant sur les phases chantier et d'exploitation ;
- L'emploi et la formation ;
- Le bâtiment dédié à la formation ;
- Les impacts environnementaux relatifs à la consommation d'eau, d'énergie, la production de chaleur fatale, les émissions de gaz à effet de serre, le traitement des déchets électroniques et l'artificialisation des sols ;
- L'insertion du projet, notamment sa proximité avec les zones habitées et le centre pénitentiaire, ainsi que les nuisances potentielles : bruit, circulation routière, intégration paysagère ;
- Le raccordement électrique (RTE) portant sur les caractéristiques techniques et ses impacts fonciers et environnementaux ;
- Les modalités et l'organisation de la concertation préalable.

- Décision d'organiser une concertation**

Par décision lors de la séance plénière du 23 juillet 2025 la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L121-17 du Code de l'environnement et a désigné Madame Nathalie Durand et Monsieur François Gillard comme garant.e.s de la concertation, considérant que ce projet comporte des impacts significatifs sur l'environnement et présente de forts enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques. Ce projet étant d'une très grande ampleur, les maîtres d'ouvrage ayant l'objectif d'aboutir à la construction de plus de 10 bâtiments de datacenters.

Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission du/ de la garant.e qui se trouve en annexe de ce bilan.

- **Le rôle des garant.e.s**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Pour la concertation préalable relative au projet Campus IA, les garant.e.s avaient pour mission (cf. Annexe 3¹⁴) d'être particulièrement attentif.ve.s à ce que les débats portent bien sur **l'opportunité** du projet notamment les besoins auxquels ce projet répond, ses **alternatives et caractéristiques**, et ses **impacts environnementaux, socio-économiques et d'aménagement du territoire**.

Des précisions étaient attendues pour le public sur :

- Les contours de ce projet et son coût total (les coûts annoncés variant de 15 milliards à 50 milliards d'euros),
- Les phases successives :
 - o La première phase portant sur la construction de trois bâtiments de datacenters, d'un bâtiment de formation et d'un raccordement électrique provisoire d'ici 2028 ;
 - o La deuxième phase portant sur la mise en service progressive d'environ neuf datacenters supplémentaires et d'un raccordement électrique définitif, post 2028 ;
- La nécessité pour la faisabilité du projet de prévoir un raccordement au réseau d'électricité à très haute tension, pour un besoin d'une puissance estimée à 1400 Mégawatts et le raccordement à terme à la ligne 400 000 volts qui surplombe la parcelle, via un poste électrique RTE implanté sur place.
- L'articulation de cette concertation préalable avec la concertation Ferracci, si elle devait être mise en œuvre, devra être expliquée au public.
- La nécessité de débattre de l'utilité et des attentes liées à ce projet ainsi que de ses caractéristiques ;

¹⁴ Annexe 3 : ¹⁴Lettre de mission des garant.e.s

- La localisation du projet sur un site limitrophe de celui du projet de construction d'un centre pénitentiaire de Crisenoy pour lequel Mme Dominique GANIAGE a été nommée garante de la PPVE par décision de la CNDP du 3 juillet 2025¹⁵
- Les nuisances à prévoir en phase chantier (flux de camions, bruit...).
- Les impacts environnementaux : la ressource en eau, les risques industriels et notamment le risque incendie, la consommation en énergie et le bilan carbone, l'insertion paysagère du projet et les utilisations possibles de la chaleur produite par le projet.
- Les nouveaux flux de transports et les nouveaux besoins en mobilité induits compte-tenu des créations d'emplois estimées à 500 emplois directs et plus de 1 000 emplois indirects. (Prestataires de service tc.) et entre 350 à 550 voitures par jour lors de la finalisation totale du projet.

Le projet en bref

Le projet Campus IA prévoit de construire une douzaine de datacenters raccordés à un poste source 400 000 Volts RTE dédié, sur la commune de FOUJU (77390) au nord-est de Melun (Seine et Marne). L'ensemble de ces infrastructures occuperait 70 hectares de terres aujourd'hui cultivées.

La vocation du site serait dédiée à l'intelligence artificielle avec des supercalculateurs et des stockages de données.

Le projet est estimé par le maître d'ouvrage entre 30 et 50 Mrd€ d'investissements. Il est découpé en 2 phases :

- Phase 1 prévue pour 2028 représente un montant total de 8 Mrd €, comprenant la construction de 3 datacenters (4 Mrd€), du bâtiment administratif, d'un poste de distribution d'énergie et d'un poste RTE provisoire d'une capacité de 700MW (4Mrd€).
- Phase 2 : post 2028, construction de 9 datacenters, d'un poste RTE définitif pour fournir une capacité de 1400MW.

Le site de Fouju a été retenu pour sa surface disponible (70ha), sa proximité immédiate de lignes à très haute tension 400kV et d'un réseau de fibres optiques.

Les 3 datacenters de la phase 1 utiliseront une technologie de refroidissement sans eau (Dry Cooling).

La mise en service de la première phase est prévue en 2028.

La concertation du projet Campus IA s'est déroulée du 13 octobre 2025 au 23 novembre 2025.

Dans le cadre d'une concertation préalable L 121-17, les modalités de concertation sont définies par le maître d'ouvrage. Suite à la concertation préalable organisée selon les modalités prévues aux articles [L. 121-16](#) et [L. 121-16-1](#), la Commission nationale du débat public peut, à la demande du maître d'ouvrage, désigner un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. La commission détermine alors les conditions dans lesquelles le garant la tient informée. Le rapport final du garant est rendu public. L'indemnisation de ce garant est à la charge du maître d'ouvrage¹⁶.

¹⁵ [Construction d'un établissement pénitentiaire à Crisenoy \(77\) | CNDP](#)

¹⁶ [Article L121-16-2 - Code de l'environnement - Légifrance](#)

Le travail préparatoire des garant.e.s

Pour élaborer leurs recommandations sur l'organisation de la concertation, les garant.e.s ont mené plusieurs actions entre août et novembre 2025 :

- Une veille de presse ;
- Une recherche documentaire sur internet ;
- Des entretiens avec différents acteurs du territoire représentatifs des enjeux liés au projet.

Une soixantaine d'entretiens ont été organisés en présentiel ou en visioconférence. Les garant.e.s ont rencontré des experts, chercheurs, acteurs économiques, sociaux et environnementaux à l'échelle locale et régionale (Île-de-France) ;

Visites de terrain

Ces visites ont permis aux garant.e.s de prendre connaissance de l'environnement du site, notamment :

- Repérer l'emplacement du projet de construction du centre pénitentiaire à Crisenoy et du projet de Campus IA
- La localisation des deux lignes électriques de 400 000 volts qui traversent le terrain concerné par le projet.

Ces déplacements sur le terrain avaient pour objectif de mieux comprendre les enjeux territoriaux liés au projet.

Afin de bien comprendre les enjeux des datacenters, les garant.e.s ont visité le datacenter de la Courneuve, construit par Digital Realty et un poste source RTE avec l'équipe du débat public « *Comment adapter notre réseau électrique aux défis énergétiques, climatiques et territoriaux ? Débattons-en !* »¹⁷.

Les résultats de l'étude de contexte

Le territoire a connu des conflits récurrents liés à des projets d'aménagement (logistique, centre pénitentiaire), reflétant une sensibilité aux questions d'étalement urbain, de préservation des terres agricoles et de qualité de vie.

Les datacenters en région Île-de-France¹⁸

La région Île-de-France compte 160 centres de données répartis sur 109 sites en Île-de-France, avec une dynamique en constante progression. Elle concentre environ un tiers des datacenters en France, et accueille la majorité des grandes infrastructures. Ce positionnement s'explique par la présence de pôles d'innovation, d'un tissu économique dense et d'un environnement attractif pour les entreprises du numérique. Les datacenters, y compris les centres de calculs pour les entreprises sont devenus à la fois des facilitateurs de la transition numérique et des leviers d'attractivité pour les territoires. Leur développement soulève cependant des enjeux importants en matière notamment de consommation énergétique et de pression foncière.

¹⁷ [Branché sur demain : le réseau électrique en débat](#)

¹⁸ [Observatoire des datacenters en Île-de-France - Institut Paris Région](#)

La puissance électrique a augmenté de manière significative, la moyenne des projets étaient de 10 mégawatts, il y a 3 ou 4 ans. Aujourd'hui, c'est plutôt 100 mégawatts¹⁹. Le projet de Campus IA demanderait une puissance électrique d'1 400 mégawatts soit environ la puissance de l'EPR de Flamanville 1 600 mégawatts.

Fouju : une commune rurale et résidentielle

Fouju, avec 631 habitants²⁰, est une commune rurale de Seine-et-Marne, intégrée à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC). Son territoire, à 91,5 % agricole, est marqué par une population majoritairement composée de familles de cadres (souvent liés à Safran ou travaillant à Paris), avec un revenu fiscal moyen supérieur à la moyenne départementale. 91 % des résidents sont propriétaires, reflétant un ancrage résidentiel.

La commune est située à proximité de l'autoroute A5 (4 km) et de la gare TER de Verneuil-l'Étang (10 km, ligne P). Aucun transport en commun direct ne permet de rejoindre la gare. La dépendance à la voiture pour les déplacements est importante.

Crisenoy : une commune mobilisée pour son cadre de vie

Crisenoy, avec 595 habitants, est une commune voisine de Fouju, également rurale et attachée à la préservation de son cadre de vie. Elle s'est opposée à plusieurs projets, sur des activités logistiques²¹ sur la ZAC des Bordes²², et sur l'implantation sur son territoire de la construction d'un centre pénitentiaire de 1 000 places (22 hectares), porté par l'État.

Un territoire soumis à des contraintes réglementaires

Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental (SDRIF-E), approuvé par décret le 10 juin 2025²³, fixe des orientations : division par 3 de la consommation foncière, sanctuarisation de 160 000 hectares d'espaces naturels et agricoles, et réduction de 20% par décennie de l'artificialisation des sols. Il comprend 149 orientations réglementaires reposant sur trois principes : "Zen, Zan et circulaire" (zéro émission nette, zéro artificialisation nette, économie circulaire). Ces obligations réglementaires s'appliquent aux aménagements en région Île-de-France comme le projet Campus IA.

Face à cette modification réglementaire, la CCBRC a pris quatre délibérations successives en 2025. Le 26 juin 2025, elle a d'abord procédé au changement de dénomination de la « ZAC des Bordes » en la rebaptisant « Parc d'Activités de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux à Fouju »²⁴, marquant son recentrage sur le seul territoire de Fouju. Simultanément, elle a décidé de ne pas prolonger, ni renouveler la concession d'aménagement avec l'aménageur PRD, conclue en 2007²⁵.

Le SDRIF de 2013 autorisait l'urbanisation économique du secteur, le SDRIF-E la supprime. Le projet Campus n'est pas explicitement classé comme un projet « d'intérêt national », à l'instar du projet d'établissement pénitentiaire voisin de 1 000 places situé Crisenoy. Le projet Campus IA est donc soumis aux règles ZAN du SDRIF-E et des PLU.

¹⁹ Ouest France, EDF accueillera des datas centers sur ces terrains, 4 mars 2025

²⁰ INSEE 2022

²¹<https://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/melun-77000/a-crisenoy-on-ne-veut-pas-de-la-zone-logistique-24-09-2017-7283145.php>

²² Créée le 05 juillet 2007

²³ Schéma directeur de la Région Ile-de-France, <https://www.iledefrance.fr/participer-la-vie-citoyenne/je-participe-la-vie-de-la-region/le-sdrif-e-ile-de-france-objectif-2040>

²⁴ Délibération 2025_144 : Suppression de la ZAC « Parc d'Activités de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux à Fouju » (ex ZAC « des Bordes ») 2025_144-Suppression-de-la-ZAC-Parc-dActivites-de-la-CCBRC-a-Fouju.pdf

²⁵ 2025_143-Protocole-de-resiliation-de-la-concession-damenagement-entre-PRD-et-la-CCBRC.pdf

De plus, le SDRIF-E précise que "les agréments relatifs à la construction, la reconstruction ou l'extension des centres de données dits « datacenters » sont délivrés dans le respect du SDRIF-E. La DRIEAT Île-de-France²⁶a publié en octobre 2025 une fiche repère détaillant les orientations applicables à ce type d'infrastructure Le projet devra donc respecter un double encadrement :

- D'une part un régime dérogatoire fondé sur son intérêt national pour s'implanter malgré la suppression des pastilles d'urbanisation ;
- D'autre part les orientations spécifiques datacenter en matière d'efficacité énergétique, de valorisation de chaleur fatale et de sobriété en ressources (eau, électricité).

Raccordement électrique : une procédure accélérée

Le site de Fouju a été sélectionné par l'État pour un raccordement prioritaire ("Fast Track") au réseau 400 000 V de RTE. Cette procédure permet de sécuriser une alimentation de 1 400 MW d'ici 2028.

Le projet de Campus IA de Fouju bénéficierait d'une procédure Fast Track de RTE.

Le site de Fouju a été identifié par l'État comme éligible à la procédure de raccordement électrique accéléré²⁷("Fast Track"), permettant aux porteurs du projet de demander un raccordement prioritaire au réseau très haute tension (400 000 V) de RTE. Cette procédure s'inscrit dans la stratégie gouvernementale pour soutenir les infrastructures numériques et l'IA en France. RTE a d'ores et déjà engagé une procédure accélérée « fast track » pour le raccordement du projet Campus IA à Fouju), afin de sécuriser une alimentation électrique de 1 400 MW d'ici 2028.

Un territoire qui a connu des tensions via en particulier un projet d'implantation logistique et le projet de construction d'un centre pénitentiaire

Un projet d'activités logistiques était envisagé sur la « ZAC des Bordes », sur une zone de quarante hectares (dans le cadre d'un projet intercommunal de 110 ha). Or, ce projet a été controversé en raison en particulier des nuisances dues au trafic routier à venir, en particulier pour le village de Crisenoy et son hameau « Les Bordes », tandis que ces derniers souhaitent préserver le caractère rural de leur environnement.

Ce projet envisageait également la prise en charge par le promoteur d'un rond-point sur la RN 36 et d'une déviation de la RD 57. Ces travaux sont en cours.

Une concertation préalable a été menée sur la commune de Crisenoy pour la construction d'un projet d'établissement pénitentiaire²⁸. Cette commune est voisine de la commune de Fouju. La concertation a révélé une forte opposition au projet d'établissement pénitentiaire de 1 000 places à Crisenoy. Une association Crisenoyenne s'est constituée et a engagé un recours juridique contre l'implantation de ce centre pénitentiaire. Ces membres ont jugé irrecevables les arguments justifiant le choix de Crisenoy et ont proposé des alternatives : sites dans l'agglomération melunaise (proximité tribunal, hôpital), reconversion de friches industrielles, ou terrain près de l'établissement pénitentiaire de Réaux. Le dimensionnement (1 000 places) a été contesté, certains préférant plusieurs établissements de taille plus humaine.

²⁶ [sdrif2024_orientations_reglementaires.pdf](#)

²⁷ [Pre-réservation of capacity on four suitable sites - RTE Services Portal](#)

²⁸ [bilan.et.ses.annexes.pdf](#)

Contexte politique

L'étude de contexte n'a pas permis d'identifier une opposition générale au projet Campus IA mais des réserves voire des interrogations.

Ainsi, le député Arnaud Saint-Martin (LFI)²⁹ a interrogé le ministre de l'Industrie sur le projet de "giga campus" d'IA à Fouju (Seine-et-Marne), issu d'un accord franco-émirati de 109 milliards d'euros. Ce centre de données de 1,4 GW³⁰, financé majoritairement par les Émirats (30 à 50 milliards d'euros), doit être opérationnel en 2028. Le député souligne des risques pour la souveraineté numérique, l'environnement (consommation d'eau et d'énergie record, artificialisation des sols) et l'emploi local. Il critique aussi une procédure administrative accélérée, limitant le débat public, et demande si le projet sera revu ou abandonné.

Sur le plan politique, les élus locaux ont souligné globalement l'inscription du projet dans les enjeux de souveraineté et manifesté un soutien au projet, sous conditions, en particulier en termes de création d'emplois et de retombées économiques pour le territoire.

Des enjeux ont été identifiés en particulier sur la nappe phréatique de Champigny et la mobilité

La nappe phréatique de Champigny, située en Seine-et-Marne, est une ressource souterraine essentielle pour l'eau potable et l'agriculture. Elle a été souvent évoquée comme un enjeu majeur pour d'éventuels prélèvements d'eau pour le Campus IA. Le projet de Campus IA ne prélèverait pas d'eau dans sa première phase de développement prévue à horizon 2028. Des demandes ont été faites pour que l'arrivée d'eau potable et la station d'épuration soit mutualisée, dans la mesure du possible, avec le projet de construction du centre pénitentiaire.

Les inondations du ru d'Andy, qui traverse plusieurs communes voisines, ont déjà causé des débordements localisés, affectant notamment les bassins de Vaux-le-Vicomte. Bien que Fouju et Crisenoy ne soient pas directement traversées par ce cours d'eau, elles peuvent être indirectement concernées par des ruisselements ou des remontées de nappe en cas de fortes pluies.

Fouju et Crisenoy ne sont desservies par aucun transport en commun direct³¹. La gare TER la plus proche (Verneuil-l'Étang, ligne P) est située à 10 km, sans liaison régulière depuis ces villages. Aucun réseau de bus intercommunal ne couvre ces territoires, selon les données d'Île-de-France Mobilités et de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC). Les habitants dépendent principalement de la voiture individuelle pour leurs déplacements, notamment vers les pôles économiques ou les services publics. L'autoroute A5, accessible à 4 km de Fouju, ne propose pas d'alternative collective locale.

Les garant.e.s ont analysé le contexte géographique, politique, social et économique du projet dans le but d'identifier les thématiques et controverses susceptibles d'être débattues pendant la concertation, ainsi que les pistes pour optimiser son organisation (sujets à débattre, périmètre de la concertation, public à mobiliser, etc.).

²⁹ Question écrite n°8839, JO du 22/07/2025, p. 6583. Cette question n'a pas eu de réponse. Le Ministre avait 2 mois pour répondre mais un changement de gouvernement est survenu entre temps.

³⁰ 1.4 GW = 1 400 MW

³¹ Île-de-France Mobilités, [Carte des dessertes TER et bus](#) (2025) ; OpenStreetMap, [Réseau de transport local](#) (2025) ; CCBRC, [Informations sur les mobilités](#) (2025).

Les entretiens préalables et les recherches réalisés ont conduit à pré-identifier les thématiques suivantes pour la concertation :

Sur l'opportunité du projet :

- Opportunité du projet par rapport à la souveraineté numérique ;
- Opportunité du projet pour le territoire.

Sur l'économie :

- Impact des retombées économiques locales en phase chantier et exploitation à l'échelle de Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS)

Sur l'environnement :

- Prélèvements et rejets d'eau, risque d'inondation ;
- Pollution atmosphérique (générateurs d'électricité), lumineuse, sonore ;
- Consommation énergétique et chaleur fatale
- Durée de vie, approvisionnements et recyclage des composants électroniques, extraction des matières premières ;
- Préservation des espèces et mesures compensatoires (agricoles...).

Sur le cadre de vie :

- Nuisances sonores et luminosité ;
- Impact visuel et insertion paysagère du projet ;
- Préoccupations électromagnétiques liées au raccordement RTE ;
- Risques industriels ;
- Sécurité et sûreté.

Sur l'emploi et la formation :

- Attentes sur l'emploi local ;
- Offres de formation pour le Campus IA ;
- Mise en place de formations avec les acteurs du territoire.

Sur l'aménagement du territoire :

- Aménagement routier ;
- Desserte en transports en commun
- Mobilités douces

Sur les alternatives :

- Coût du projet et alternatives.

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

Concernant l'élaboration du dispositif de concertation

Les modalités de travail et de suivi par les garant·e.s

La phase d'analyse de contexte de la concertation préalable, menée par les garant·e.s, s'est déroulée en parallèle de l'élaboration du dispositif de concertation par le porteur de projet. Des **réunions de travail hebdomadaires** ont eu lieu avec l'équipe projet de Campus IA composée de représentants de :

- MGX : Directeur de projet ; Gestionnaire de projet ; Responsable des affaires publiques, Directeur technique ;
- Bpifrance : Directeur des investissements Technologies, Médias et Télécommunications
- Linkcity : Directeur de projets urbains ; Responsable de projets urbains ; Chargé de projets et les équipes de la maîtrise d'œuvre mobilisées selon les besoins, sur des sujets spécifiques.
- Pour Parimage : Président ; Consultant concertation ; Cheffe de projet concertation.

Ces échanges ont permis aux garant·e.s de **relayer les besoins identifiés** lors de l'étude de contexte et de veiller à ce que le dispositif soit en adéquation avec les réalités de terrain vécues par les publics cibles, ainsi qu'avec les spécificités du territoire.

Les garant·e.s ont partagé régulièrement des retours de l'étude de contexte pour le périmètre de la concertation ainsi que pour les modalités d'information, de mobilisation et de participation.

Afin de favoriser la mise en œuvre de la concertation et de permettre son appropriation par les équipes de Campus IA, les garant·e.s ont partagé les principales questions soulevées dans le cadre de l'étude de contexte.

La période et la durée de la concertation

Le calendrier de la concertation a été établi à partir des contraintes suivantes :

- Garantir le respect des échéances fixées par Campus IA en particulier pour la concertation FERRACCI et le dépôt des dossiers pour les autorisations environnementales ;
- Tenir compte du calendrier contraint de l'équipe projet pour l'organisation des rencontres.

Les garant·e.s ont préconisé à la suite de l'étude de contexte deux rencontres supplémentaires :

- Une rencontre à l'échelle nationale pour débattre des enjeux de la souveraineté numérique et des besoins ;
- Un atelier sur les enjeux socio-économiques.

L'équipe projet a validé globalement l'ensemble des préconisations des garant·e.s.

La concertation préalable s'est déroulée du 13 octobre au 23 novembre 2025. Il a été décidé une durée de concertation de 6 semaines.

Le périmètre de la concertation (source : dossier du maître d'ouvrage)



Source localisation du projet Campus IA, dossier de concertation p.14

La communication légale pour la concertation préalable a été menée sur le périmètre des 6 communes suivantes : Andrezel, Crisenoy, Champeaux, Fouju, Moisenay, Blandy, ainsi qu'à la Communauté de Communes de Brie des Rivières et Châteaux, la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine et la Communauté de communes de Brie Nangissienne.

A la suite d'une modification de la date de la réunion de synthèse de la concertation, une nouvelle communication réglementaire a été faite pour annoncer la modification de la date, 15 jours avant la rencontre.

Les garant.e.s ont préconisé un **périmètre de la concertation**, prenant en considération le bassin d'emploi et les dynamiques économiques régionales, incluant notamment 3 intercommunalités (Communauté de Commune de Brie Rivières et Châteaux et Communauté d'Agglomération Val de Seine), Communauté de communes de la Brie Nangissienne et plus largement et le département de la Seine-et-Marne.

Afin de favoriser la participation du plus grand nombre, les garant·es ont proposé la définition de **3 périmètres** :

- **La Communauté de Commune de Brie Rivières et Châteaux** : périmètre resserré où l'information du public devait être particulièrement appuyée et large, avec pour objectif de permettre à toutes et tous, citoyennes et citoyens, habitantes et habitants de la CCBRC d'être informé·es de la tenue de la concertation préalable et de pouvoir participer.
- **La Communauté d'Agglomération Val de Seine et la Communauté de communes de la Brie Nangissienne** : périmètre élargi pour prendre en compte les dynamiques d'emploi, de formation et de retombées économiques. Nécessité d'apporter une information plus large à cette échelle et plus appuyée pour des publics ciblés : collectivités locales, acteurs socio-économiques, représentants syndicaux, organismes professionnels, monde associatif, etc.
- **Le département de la Seine-et-Marne** : périmètre le plus large, où une information grand public devait être accessible et favoriser la compréhension générale du projet, des enjeux socio-économiques et des impacts significatifs sur l'aménagement du territoire et l'environnement. L'effort de communication à cette échelle devait passer par les médias presse et les relais informationnels des collectivités et institutionnels, etc.

Les cibles de la concertation

Les garant.e.s ont préconisé de **mobiliser l'ensemble des publics sur le périmètre de la concertation préalable** avec une attention particulière pour les :

- Lycéen·nes et étudiant·es : en raison des enjeux liés à l'emploi, la formation et l'attractivité du territoire et étant donné que les générations futures sont les plus concernées par des choix industriels d'aujourd'hui ;
- Habitantes et habitants des communes de Fouju et de Crisenoy en raison de l'exposition particulière de leurs communes aux éventuelles nuisances sonores, lumineuses, pollution atmosphériques, impact visuel ;
- Acteurs socio-économiques du territoire régional, départemental et acteurs institutionnels.

Les garant·es ont invité le porteur de projet à enrichir et compléter la liste des acteurs socio-économiques, entreprises, institutionnels, associations, citoyennes et citoyens, tout au long de la concertation préalable, à des fins d'information et de mobilisation.

Les dispositifs de concertation mis en place

Les garant·es ont demandé au maître d'ouvrage de proposer une diversité de dispositifs de concertation afin de permettre la participation du plus grand nombre :

- Une réunion publique d'ouverture : opportunité du projet / alternatives / variantes / caractéristiques.
- Un débat mobile : favorisant une information accessible au public non averti sur le projet et un débat ciblé sur un ou deux enjeux centraux (ex. : Supermarché Leclerc).
- Deux ateliers spécifiques dont :
 - o Un atelier thématique sur les enjeux socio-économiques à l'échelle du territoire et sur le contenu du centre de formation ;
 - o Un atelier thématique sur les enjeux environnementaux et d'aménagement du territoire ;

- Un webinaire « Vers une souveraineté numérique ; les datacenters, pour quels besoins ? » ;
- Un espace numérique d'expression ;
- Des concertations autoportées : cette modalité permet une multiplication de débats dans le cadre de la concertation préalable, et une mobilisation plus large. Un kit de la concertation autoportée comprenant un mode d'emploi³² et un gabarit pour le compte rendu de la concertation autoportée³³
- Des cahiers d'acteurs : cette modalité permet de recueillir l'expression des corps constitués (associations, collectivités locales, collectif...). Pour rédiger un cahier d'acteurs, les participantes et participants disposaient d'un mode d'emploi³⁴ et de son gabarit (modèle)³⁵.
- Une réunion de synthèse.

Les rendez-vous de la concertation proposés par le maître d'ouvrage ont permis la tenue de 6 rencontres (dont 1 débat mobile) :

1. **Réunion publique d'ouverture de la concertation**, le 15 octobre à 19h,
 - o Salle Satoviac, 254 Rue du Général de Gaulle, 77390 Fouju
2. **Webinaire : "Vers une souveraineté numérique ; les data center, pour quels besoins ?"**, le 21 octobre à 18h30, lien zoom.
3. **Atelier de concertation - enjeux environnementaux et aménagement du territoire**, le 29 octobre à 19h,
 - o Salle Satoviac, 254 Rue du Général de Gaulle, 77390 Fouju
4. **Rencontre de proximité**, le 8 novembre de 10 à 13h Centre commercial Grands Champs à Chatelet en Brie (77820)
5. **Atelier de concertation - Enjeux économiques, emplois et formations**, Lundi 17 novembre 2025 à 12h00
 - o Salle polyvalente de la Communauté de communes, Brie des Rivières et Châteaux, 1 rue des petits champs, 77820 Le Châtelet-en-Brie
6. **Réunion publique de synthèse**, lundi 17 novembre 2025 à 19h30
 - o Salle polyvalente de la Communauté de communes, Brie des Rivières et Châteaux, 1 rue des petits Champs, 77820 Le Châtelet-en-Brie

La concertation autoportée a été organisée le 07 novembre dans la commune de Crisenoy mais n'a pas donné lieu à un compte rendu par son organisateur.

Le site internet dédié à la concertation préalable comportait un espace réservé au recueil des contributions [Participer à la concertation](#).

³² <https://www.concertation-campus-ia.fr/api/documents/948/download>

³³ <https://www.concertation-campus-ia.fr/api/documents/949/download>

³⁴ <https://www.concertation-campus-ia.fr/api/documents/954/download>

³⁵ <https://www.concertation-campus-ia.fr/api/documents/953/download>



Réunion d'ouverture (crédits Parimage)

La prise en compte des recommandations par le porteur de projet

Le porteur de projet a pris en compte, dans l'ensemble des recommandations des garant.e.s :

- L'organisation des concertations autoportés : ce qui avait pour but une multiplication de débats dans le cadre de la concertation préalable, et une mobilisation plus large ;
- L'organisation d'un atelier sur les enjeux socio-économiques et sur le contenu du centre de formation du Campus IA.

Dans un contexte marqué par le développement des **infrastructures numériques** et les **enjeux de souveraineté numérique**, l'organisation d'un **débat national** a été demandé par les experts, associations, décideurs sur les datacenters. Elle permettrait de **clarifier les défis, confronter les perspectives et recueillir des contributions qualitatives** pour éclairer les décisions publiques. Bien que le projet Campus IA soit privé, les garant.es ont demandé une rencontre nationale sur la souveraineté numérique et les besoins des datacenters, avec des intervenants qui apportent des points de vue contradictoires afin d'informer les publics et recueillir des arguments plus qualitatifs.

Concernant les modalités d'information du public

Le dossier d'information du maître d'ouvrage (DMO)

Les garant.e.s ont procédé à plusieurs relectures du projet de dossier de présentation du maître d'ouvrage à différentes étapes de la rédaction et ont préconisé dès les premières relectures :

- Veiller à expliquer ce qu'est un datacenter (stockage de données, super calculateur...) ;
- Assurer l'exhaustivité de l'information sur le projet et ses impacts ;
- Veiller à être clair sur l'opportunité du projet ;
- Définir et expliquer les objectifs nationaux et territoriaux de souveraineté numérique, besoins des datacenters à l'échelle locale ? Donner à voir les débouchés commerciaux de ces datacenters et du centre de formation (3 datacenters et le centre de formation dans la phase 1 prévue en 2028, puis 9 environ en phase 2...) ;
- Veiller à expliquer le processus décisionnel pour le projet Campus IA ;
- Veiller à expliquer le modèle d'affaire de Campus IA : qu'est qu'il produirait, à qui il vendrait, comment il se rémunérera ? Sachant que ce projet s'inscrit dans France 2030 avec des aides publiques ;
- Veiller à indiquer ce qui relèverait de la phase 1 et de la phase 2 ;

- Indiquer dans la frise chronologique : la concertation préalable et continue, la concertation Ferracci, les enquêtes publique (mise en compatibilité du PLU sur la commune de Fouju puis l'enquête publique du projet Campus IA), donner à voir l'articulation des différentes concertations avec les phases travaux et distinguer la phase 1 et la phase 2 ;
- Veiller à préciser et expliquer ce qui serait de la propriété de la joint-venture de Campus IA et ce qui relèvera de l'achat ou de la location de prestations ;
- Veiller à expliquer le besoin d'électricité sur le territoire actuel et à venir : les contraintes de raccordement, le besoin de desserte, de puissance électrique au regard des futurs projets ;
- Donner à voir la réflexion en cours sur le besoin en électricité et l'insertion du projet Campus IA dans ce contexte.

Les supports d'information

Le dossier du maître d'ouvrage³⁶ (DMO) et un dépliant³⁷ le résumant ont été diffusés dans les rencontres publiques (190 exemplaires du DMO et 550 dépliants).

Un site internet dédié à la concertation préalable a été mis en ligne la semaine précédant celle-ci, donnant ainsi accès à différentes publications dont le calendrier (réunion d'ouverture). Suite aux conclusions de l'étude « 4 saisons », le périmètre du projet a été ajusté. Ces modifications ont été intégrées dans la version finale du DMO pour prendre en compte la préservation d'un oiseau le Bruant Poyer. Ce site a accueilli les supports de présentation et comptes rendus des différents dispositifs. Les garant·es ont pris connaissance et fait remonter des remarques, avant publication, de l'ensemble des comptes rendus.

Un jeu d'exposition a été proposé, composé de 2 kakémonos présentant des extraits du DMO.

La communication et les relations presse

Sur le plan de la communication, les garant.e.s ont préconisé :

- L'organisation d'une conférence de presse une dizaine de jours avant l'ouverture de la concertation ;
- La création d'une stratégie de communication globale pour le dispositif de la concertation préalable avec une communication ciblée pour chaque dispositif ;
- La diversification des canaux de communication, établir et mettre à jour des fichiers contacts par thématique pour envoyer des mails ciblés.

Une opération de boîtage auprès de 300 foyers sur la commune de Fouju a eu lieu pour la réunion publique d'ouverture du comprenant notamment le calendrier de la concertation et une carte T « *Donnez votre avis sur le projet. Votre avis compte* ».

L'envoi d'un kit d'information³⁸ à l'ensemble des communes du périmètre élargi, soit **37 communes** : Grisy-Suisnes, Evry-Grégy-sur-Yerre, Coubert, Courquetaine, Ozouer-le-Voulgis, Solers, Soignolles-en-Brie, Yèbles, Guignes, Andrezel, Chaumes-en-Brie, Argentières, Beauvoir, Crisenoy, Champeaux, Fouju, Moisenay, Blandy, Saint-Méry, Bombon, Sivry-Courtry, Châtillon-la-Borde, Le Chatelet-en-Brie, Les Écrennes, Pamfou, Échouboisains, Valence-en-Brie, Machault, Féry, Fontaine-le-Port, Lissy, Saint-Germain-Laxis, Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Maincy, Melun, Vaux-le-Pénil - (affiches, dossiers de concertation, dépliants, visuels), ainsi qu'à la Communauté de Communes de Brie des Rivières et Châteaux et la Communauté d'Agglomération de Melun.

³⁶ <https://www.concertation-campus-ia.fr/api/documents/952/download>

³⁷ <https://www.concertation-campus-ia.fr/api/documents/951/download>

³⁸ Comprenant les outils de la concertation (DMO, dépliant), des visuels du projet, des visuels pour les réseaux sociaux, une affiche A3 annonçant toutes les modalités et le communiqué de presse d'ouverture de la concertation

Communication numérique et relais territoriaux

- Un communiqué de presse diffusé une semaine avant le lancement de la concertation. Il a été relayé dans le magazine de la CCBRC, sur les réseaux sociaux, Intramuros³⁹et via une communication de la Mairie de Fouju ;
- Un autre communiqué de presse a été diffusé pour annoncer les dernières modalités de concertation (atelier socio-économique et la modification de la réunion de clôture) ;
- Une communication complémentaire a été menée par la CCBRC pour annoncer la réunion publique de clôture sur ses réseaux sociaux, et via Intramuros
- Publication d'actualités hebdomadaires sur le site de la concertation, afin d'informer en continu sur les événements, les comptes rendus, les présentations en réunion et les modalités de participation.

La concertation a été relayée sur les médias suivants : réseaux sociaux

- Une quinzaine de post LinkedIn
- 1 article « Le Parisien », 7 septembre 2025 ;
- 1 article « La République Seine-et-Marne », 21 octobre 2025 ;
- 1 article « Le Parisien », 18 octobre 2025 ;
- 1 article sur le site internet BFM, 11 septembre 2025 ;
- 1 article sur le site internet « Le Moniteur », 29 octobre 2025.

Une communication a été relayée sur les sites internet de la CCBRC et de la commune de Fouju.

DATE	CCBRC/Fouju	SUPPORT	COMMENTAIRES
09/10/2025	CCBRC	SITE WEB	https://www.briedesrivieresetchateaux.fr/les-grands-projets/projet-campus-ia/
11/10/2025	CCBRC	INTRAMUROS	https://www.intramuros.org/publication/actualite/720186
À partir du 13/10/2025	CCBRC	MAG LE 31 #12	19150 exemplaires papier diffusés dans 31 communes version numérique https://www.calameo.com/read/0057013218638f66d15e9
13/10/2025	Fouju	LINKEDIN	https://www.fouju.fr/actualites/721185
15/10/2025	CCBRC	LINKEDIN	https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7384173713929281536
23/10/2025	CCBRC	FACEBOOK	https://www.facebook.com/ccbrc77/posts/pfbid0Xh9ZN6F59SV99F7L46TaNKbQEiRqr2yFPpeLAoPLmxcgUfj8MKm5FcKy8kKnCo38I?_cft_[0]=AZW6jhW5AMZ0BkCGkJ1kmZ2aXVAuJrok9IX8OUGOItdPUHnpMfSAOCF47jfZ5_M-9bjMesW3Etowdt4FaMXTdLgCE7p57Q-5TE0qvBx1fEvziLkgXz5Tureekv42rJXXh_R1dv3p_bhXKxEuayk8CQuY2RFGiUr_E6TMSsdIZOVuKnPWCJTXI_D3Xygl9g&_tn=%2CO%2CP-R

³⁹ Intramuros : application web des mairies et des EPCI

DATE	CCBRC/Fouju	SUPPORT	COMMENTAIRES
31/10/2025	CCBRC	ENEWS GRAND PUBLIC	https://www.briedesrivieresetchateaux.fr/?mailpoet_router&endpoint=view_in_browser&action=view&data=Wzk0LCI0M215MTAwNGE3NDQiLDAsMCw3MSwxXQ
13/11/2025	CCBRC	INTRAMUROS	https://www.intramuros.org/publication/actualite/741154
13/11/2025	CCBRC	FACEBOOK	https://www.facebook.com/ccbrc77/posts/pfbid0XFbMnfdouYY2esAye39qvq8vgNHZrALrLNXK5SKE9ausSH7zm4M7uKYmnENMVxKsl?_cft_[0]=AZV98WeTogCDTGtqJsFo-LvtwDhuo2elOaEzyb2YUqE5tmgXH8PVh6xEHTM-MoO_efRNTcZngae5S1pNbnoy6_O8k_SfgpLOGEJi9NIgHFn37T5WdXB1CUbngCabA4NGli3z1Y-kGUccDhZAzw7nH961lt9d7Lh11Dn_Ctb7pQMMXCXjgCNE8wlobcAJBpimag&_tn=%2CO%2CP-R
14/11/2025	CCBRC	LINKEDIN	https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7395119271338582018
16/11/2025	Fouju	INTRAMUROS	https://www.fouju.fr/actualites/743239
18/11/2025	CCBRC	FACEBOOK	https://www.facebook.com/ccbrc77/posts/pfbid02K5DompkTcpy47gGBbKELmkpFeGBNLU9w2qS3V9mf6QYwUwc7q4iksz6aTtSWHzlDI?_cft_[0]=AZX9wdB6yRSFs3GCjyyHXLtYpIDi9gTCpDO7pu8mcS9G0lvDq118UG1qufqVRitViT45hKdBJCnjc0WiSzGePjZiCQ_DsvqA2wVHLrLknds4KZQtBWSFMs79X48onXJ-jOoPpkxrjA7-ZAnBcrZhOtB1R238CbT8gRuDgbRAS1aMCZkTnfMIUMTsp7VCTS1wH0&_tn=%2CO%2CP-R
19/11/2025	CCBRC	INTRAMUROS	https://www.intramuros.org/publication/actualite/745499
19/11/2025	CCBRC	LINKEDIN	https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7396956545365856256

Le dispositif de concertation :

1 exposition format kakémono a été installée lors des temps d'échanges

Une vingtaine d'articles de presse écrite papier

2 réunions publiques

2 ateliers thématiques

1 débat mobile

1 site Internet (information et contributions)

Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, il s'impose à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

Communication légale et médiatique

La communication légale a respecté le délai réglementaire de 15 jours avant l'ouverture de la concertation. Les avis légaux ont été publiés dans 6 communes (Fouju, Crisenoy, Moisenay, Blandy les Tours, Champeaux, Andrezel) ainsi que 3 communautés de communes (CCBRC, CAMVS⁴⁰, Communauté de communes de la Brie Nangissienne) autour du projet ainsi que dans la presse régionale (Journal *Le Parisien*) et départementale (Journal *La République de Seine-et-Marne*).

Les sites internet de la Commune de Fouju et de la CCBRC se sont montrés particulièrement actifs concernant la communication sur la concertation du 13 octobre au 23 novembre. La couverture s'est étendue du niveau local au niveau national avec le Moniteur et BFM.

Sur les réseaux sociaux, une quinzaine de mentions sont apparues, principalement portées par des élus territoriaux.

Cette couverture médiatique, principalement locale mais également régionale, a permis d'informer largement le public sur les périmètres restreints et élargis de la concertation préalable.

Site internet de la concertation <https://www.concertation-campus-ia.fr/fr/>

Le site internet, première porte d'entrée pour s'informer sur le projet, présentait une structuration cohérente avec le projet et mettait à disposition un espace « ressources documentaires ». Le référencement du site était faible. Les requêtes sur les moteurs de recherche ne permettaient pas d'accéder directement au site de la concertation, celui de la CNDP apparaissant en premier et renvoyait ensuite vers le site dédié. L'ensemble des supports d'information diffusés sous format papier tout au long de la concertation préalable renvoyait toutefois directement au site via l'adresse URL et un QR code (p17 du DMO).

Dossier du maître d'ouvrage (DMO)⁴¹

Le DMO a été retiré du site internet pendant 36h dans la semaine précédant l'ouverture de la concertation du jeudi soir au samedi matin à la suite de l'étude 4 saisons (détection d'une espèce surveillée : le Bruant Proyer). Cet oiseau bénéficie d'une protection légale totale sur le territoire français depuis l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 relatif aux oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire. Le Maître d'Ouvrage a souhaité mettre à jour le document car le périmètre du projet devait être modifié.

⁴⁰ Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

⁴¹ <https://www.concertation-campus-ia.fr/api/documents/952/download>

De plus, une association environnementale a saisi le défenseur des droits concernant la l'accessibilité du DMO. En réponse, le maître d'ouvrage a publié, dans un délai de 48 heure ouvré suivant la réclamation, une version actualisée du dossier de concertation pour en améliorer l'accessibilité.

Le Maître d'ouvrage s'est appuyé sur la recommandation PDF/UA⁴² (Universal Accessibility) est un standard international (ISO 14289-1⁴³ qui définit les exigences pour rendre les documents PDF accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap (déficients visuels, moteurs, cognitifs, etc.). Ce standard est complémentaire aux WCAG⁴⁴ (Web Content Accessibility Guidelines) et s'applique spécifiquement aux fichiers PDF.

La mise en accessibilité du document a consisté à :

- L'ajout systématique de texte descriptif pour toutes les images et infographies du document, permettant leur lecture par un logiciel de lecture à haute voix ;
- L'amélioration du contraste sur les encarts du document pour faciliter la lecture (suppression des fonds colorés et des trames graphiques) ;
- L'ajout de signets au long du document, facilitant la navigation ;
- L'ajout d'un balisage des images et des tabulations pour assurer le bon ordre de lecture par un logiciel de lecture automatique ;
- Passage de l'ensemble des titres en bas de casse ;
- Définition des propriétés du document dès la page de garde.

La majorité des demandes de précision et de transparence formulées par les garant·e.s sur de nombreux sujets ont été prises en compte et intégrées au DMO, permettant une information claire, sourcée et transparente.

Cependant, la concertation préalable a fait ressortir que quelques éléments d'information étaient manquant ou pas suffisamment clairs et explicites dans le DMO comme par exemple l'absence des stratégies IA et des besoins des datacenters du Gouvernement, ou encore, concernant les orientations du centre de formation.

Supports de communication

L'ensemble des supports mis à disposition du public (kakémonos, dépliants) était représentatif des contenus du DMO. Ces supports ont été mobilisés lors des rencontres et ont permis de présenter les éléments clés du projet.

Qualité de l'information fournie

Le public a pu disposer d'informations claires et complètes sur le projet, notamment concernant la nature de la décision, les impacts socio-économiques et environnementaux, les impacts sur l'aménagement du territoire, l'option zéro et les alternatives. Ces informations étaient disponibles dans le dossier du maître d'ouvrage.

Déroulement des rencontres publiques

Sur recommandation des garant.e.s, afin que l'ensemble du public présent puisse être informé, le projet était présenté rapidement au début de chaque rencontre publique. Cette présentation succincte était complétée par des informations spécifiques liées à la thématique de l'atelier.

⁴² Guide pratique : [PDF Association – PDF/UA](#).

⁴³ Texte de la norme : [ISO 14289-1:2014](#) (payant).

⁴⁴ [Web Content Accessibility Guidelines \(WCAG\) 2.2](#)

Les exposés du porteur de projet étaient clairs et compréhensibles par le plus grand nombre.

Sur la recommandation des garant.e.s pour assurer la complétude des réponses, le porteur de projet et les intervenant.e.s en tribune ont été invité.e.s à répondre au fur et à mesure aux questions du public. Elles et ils ont répondu, en général, à toutes les questions posées oralement, avec le niveau de détail correspondant à l'état de développement du projet.

Des interventions complémentaires, par des intervenant.e.s extérieur·e.s à Campus IA, ont permis de mettre en perspective les enjeux et impacts du projet sur les sujets de la souveraineté numérique et les besoins des datacenters.

Les comptes rendus et supports de diaporama de chaque rencontre ont été déposés sur le site internet.

Les replays de la réunion d'ouverture⁴⁵, le webinaire « Vers une souveraineté numérique : les data centers: pour quels besoins ?⁴⁶ » et la réunion de synthèse⁴⁷ ont été téléversés sur le site de la concertation sous 48h.

La communication sur la date et l'heure de l'atelier sur l'emploi, les retombées économiques et le centre de formations a été tardive compte tenu des contraintes logistiques d'organisation.

Parole des participantes et participants

La tenue d'une réunion de proximité au centre commercial Grands Champs à Chatelet en Brie a permis de toucher un public peu habitué à ce type de démarches participatives et d'informer sur la concertation préalable du projet **Campus IA**.



Source : réunion de proximité au centre commercial Grands Champs à Chatelet en Brie. Crédits photo : Parimage

⁴⁵ <https://youtu.be/3xqO1azdnQ>

⁴⁶ <https://youtu.be/yjSJ4vIrcI>

⁴⁷ <https://youtu.be/CxQEVSNqcCo>

Des participantes et participants ont salué l'intervention au centre commercial tout en soulignant la nécessité de la multiplier

« Et de ce point de vue, l'intervention sur le terrain dans un centre commercial peut être très intéressante. Je pense qu'une seule intervention de ce modèle-là n'y suffira pas. »

Les échanges ont déploré l'insuffisance des débats sur les impacts multiples de la chaîne de production de l'IA.

« La chaîne de production de l'IA a des impacts géopolitiques, miniers, climatiques et sociaux qui sont insuffisamment discuté ».

Les échanges ont permis d'identifier des attentes en matière de clarté et de précision du vocabulaire employé, notamment la distinction entre les notions de sécurité, de résilience des infrastructures et de souveraineté, afin d'éviter toute confusion dans le débat public et de garantir une information transparente aux citoyens.

Le vocabulaire employé parfois été critiqué comme l'usage du terme « souveraineté »

« *Le terme "souveraineté", qu'elle soit numérique ou énergétique semble à éviter compte tenu de ses limites. À la suite de l'intervention [...], on peut légitimement se demander en quoi des données hébergées sur le sol français constituent une souveraineté numérique* ».

Une clarification de la notion de « souveraineté » a été demandé :

« *En revanche, la localisation des données sur site pourrait être une garantie de sécurité pour ces données.* »

« *Nous proposons que le débat public distingue clairement les arguments relevant de la sécurité et de la résilience des infrastructures de ceux, plus ambitieux, de la souveraineté, afin d'éviter toute confusion* ».

Contestation de l'appellation « Campus IA »

Des contributions ont remis en cause la dénomination même du projet :

« *Le nom donné à ce giga datacenters (12 bâtiments), « Campus IA », semble un terme abusif* »

« *Un campus est un ensemble de bâtiments et d'infrastructures dédiés à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante, incluant des salles de classe, des bibliothèques, des résidences universitaires et parfois des complexes sportifs. La seule action pédagogique dont il est fait état dans le dossier de concertation est la formation professionnelle des personnes travaillant sur le site et dont on ne connaît ni le nombre ni la qualification* ».

Une incohérence a été également relevée entre discours et réalité, **l'utilisation du futur à la place du conditionnel** pour débattre en opportunité du projet

« *Vous conjuguez tout au futur en même temps que vous ouvrez la concertation, ce qui est quand même un peu paradoxal* ».

En conclusion, les garantes et garant estiment que **le droit à l'information du public a été assuré conformément aux exigences du code de l'environnement**.

Quelques chiffres des supports de communication diffusés :

- Les 1000 dépliants ont été distribués :
 - o 300 dans les boîtes aux lettres de Fouju ;
 - o 50 mis à disposition à l'accueil de Fouju ;
 - o 100 mis à disposition à l'accueil de la CCBRC ;
 - o 550 distribués lors des rencontres.
- 270 dossiers de concertation ont été distribués
 - o 50 mis à disposition à l'accueil de Fouju ;
 - o 30 mis à disposition à l'accueil de la CCBRC ;
 - o 190 distribués lors des rencontres.

- 9 affiches légales (« avis de la concertation préalable) ont été déposés auprès de collectivités :
- 37 entités/structures/acteurs suivants ont reçu le kit de communication ;
- 1 exposition présentée lors des rencontres (1 jeux de 2 kakémonos) ;
- 1 site internet de la concertation ;
- 7614 visites du site Internet (interactions)⁴⁸

⁴⁸ Au total, **7 614 interactions** ont été mesurées sur le site. Une interaction correspond à toute action réalisée par un utilisateur (consultation de page, lecture, clic, téléchargement, début de formulaire, etc.).

Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

Durée et rythme de la concertation

La concertation s'est tenue du 13 octobre au 23 novembre 2025, soit sur 6 semaines calendaires incluant la période des vacances scolaires de la Toussaint. Le calendrier de la concertation a proposé un rythme d'environ une rencontre publique toutes les semaines.

Les rencontres ont eu lieu dans 2 communes différentes à proximité immédiate du projet : Fouju, Châtelet en Brie.

Parole des participantes et participants

Les échanges ont souligné le caractère limité du dispositif et le caractère serré du calendrier
« Quand on regarde de plus près, cette concertation reste extrêmement limitée : moyens restreints, calendrier très serré, périmètre contraint ».

« En bref : cinq réunions publiques, concentrées en un mois, avec une réunion de conclusion avancée au même moment que le dernier atelier ; très peu de temps donné à des experts indépendants, à des associations environnementales, ou à des membres de la société civile ».

Les moyens matériels et logistiques alloués aux réunions autoportées

« Moi je me posais la question de la logistique des réunions autoportées, ce que j'aimerais bien en organiser une, pour tout dire, en faisant venir des experts, des gens qui travaillent sur ces questions-là depuis très longtemps, sur les techniques qui sont implicitées dans la logistique des datacenters. Donc moi je me posais la question de la logistique de ces réunions, comment ça marche, on le fait où, avec quel moyen matériel ? si on fait venir des gens de très loin, enfin peut-être pas non plus des Etats-Unis, mais en tout cas quels sont les moyens matériels qui sont alloués à ces consultations ? Merci »

Des participantes et participants ont questionné l'équilibre du temps de parole entre porteurs de projet et participants

« J'ai une seconde interrogation sur la répartition de la parole. Je constate que les porteurs de projets ont parlé, évidemment plus aussi légitimement pour répondre aux questions, mais ça pose quand même question, dans le sens où ils ont aussi pu déployer des argumentaires très longs, très intéressants ».

Mobilisation du public

Les chiffres de la participation font état d'une estimation de 550 participantes et participants aux rencontres organisées dans le cadre de la concertation préalable. La typologie des participant.es ne peut être donnée précisément car il n'y avait pas de feuille d'émargement. Seules les prises de paroles inscrites dans les comptes-rendus, lorsque les participantes et participants se sont présenté.e.s, permettent d'indiquer une forte représentation des habitants de Fouju et Crisenoy aux différentes rencontres. Le dernier tiers de participantes et participants rassemblaient des acteurs d'autres communes de la CCBRC ou d'autres territoires (CAMVS voire au-delà pour le webinaire).

La participation aux rencontres publiques a été dans l'ensemble modérée, soit 21 à 135 participantes et participants. Une partie de la concertation préalable s'est tenue pendant la période de vacances scolaires de la Toussaint, ce qui a pu avoir un effet sur la capacité de participation du public.

En parallèle, on note une participation importante à la réunion de lancement, avec 135 participants en présentiel.

La participation aux réunions publiques et ateliers a permis de toucher un large public diversifié : citoyennes et citoyens, habitantes et habitants, à proximité du projet, acteurs institutionnels, services de l'État du département de le Seine-et-Marne, professionnels, élu.e.s, représentant.e.s des associations. Le public jeune a été peu touché. La composition des assemblées en réunions d'ouverture et de clôture, de même que les prises de parole, étaient assez équilibrées entre les femmes et les hommes.

Le public jeune a été sollicité dans le cadre des concertations autoportées mais le calendrier serré n'a pas permis leur organisation.

Des **ateliers sur des thématiques spécifiques**, environnement, emploi/ formation et retombées économiques ont permis de rassembler des expertes et experts mais aussi des participantes et participants intéressé.e.s par les sujets.

137 contributions en ligne ont permis aux participantes et participants d'approfondir des observations et relayer des questions auxquelles il n'avait pas été possible de répondre de manière complète en réunion. Ces contributions en ligne étaient classées par sujets : la concertation ; le contexte ; les caractéristiques ; la mise en œuvre (coût, calendrier, maîtrise d'ouvrage) ; les effets socioéconomiques (logement, transport, emplois) ; les impacts environnementaux et autres.

18 cahiers d'acteurs ont été rédigés par un public diversifié : associatifs, collectivités, acteurs socio-économiques.

Afin de toucher un public plus large, une rencontre de proximité a été organisée au centre commercial Grands Champs à Chatelet en Brie.

Les formats d'échange

Les ateliers thématiques ont permis des échanges riches entre expertes/ experts et un large public bénéficiant d'expériences d'usage. Quel que soit le nombre de présents, les échanges ont été richement nourris. Ils étaient interactifs en sous-groupes de 6 à 8 participantes/ participants, et ont permis à chacun.e de poser des questions, émettre des avis et faire des propositions.

L'équilibre du temps de parole a été questionné par des participantes et participants. Après analyse des replays des rencontres publiques, un estimatif⁴⁹ de la répartition des temps de parole est le suivant en fonction des rencontres :

- Réunion d'ouverture :
 - 50 % de temps de parole pour la tribune (Campus IA, Bpifrance, Linkcity, RTE), cumulant la présentation et les questions / réponses.
 - 14 % de temps de parole répartis entre l'animation et les garant.e.s
 - 28% du temps de parole pour les participantes et participants
 - 8% du temps de parole pour les élus
- Webinaire :
 - 37% pour la maîtrise d'ouvrage (Campus IA, RTE)
 - 8% pour la modération et les garant.e.s (4 & 4)
 - 45% pour les intervenant.e.s extérieurs (5 intervenants)
 - 10% pour les autres participantes et participants

⁴⁹ Notez que ces chiffres sont un estimatif des temps de paroles et non un minutage précis

- Atelier enjeux environnementaux :
 - 1h30 de temps d'échange autour de table où les temps de parole ne sont pas traçables.
 - Sur l'heure restante :
 - 30% de temps de parole pour la maîtrise d'ouvrage
 - 25% de temps de parole pour l'animation, correspondant à la présentation du travail en atelier et aux passages de parole pour les restitutions
 - 30% de temps de parole pour la restitution, à chaque table
 - 15% de temps de parole pour la garante
- Atelier enjeux socioéconomiques :
 - 45 min de temps d'échange autour des tables et informelles, où les temps de parole ne sont pas traçables ;
 - Sur 1h30 restante :
 - 50% pour le maître d'ouvrage (Campus IA, Linkcity)
 - 15% pour l'animation (8%) et les garant.e.s (7%)
 - 35% pour les participantes et participants lors des restitutions, comprenant les prises de paroles des élu.e.s.
- Réunion de clôture :
 - 50 % pour la maîtrise d'ouvrage (Campus IA, Bpifrance, Linkcity)
 - 13 % pour l'animation (7%) et les garant.e.s (7%)
 - 37 % pour les participantes et participants (incluant les élu.e.s présentant leurs cahiers d'acteurs

La préparation des contenus pour chacune des rencontres

La préparation des sujets et thématiques de chaque rencontre a fait l'objet de préconisations par les garant.e.s. sur le programme, le choix des intervenants et le cadre des séances de travail en sous-groupes et restitutions.

L'organisation et la logistique des événements

La logistique des événements était cadrée, avec une sonorisation et une projection favorisant la diffusion des contenus. Les salles qui accueillaient les dispositifs étaient, pour partie, adaptées au travail de groupes et aux assemblées. Des collations ont été organisées par Campus IA pour faciliter les échanges informels.

Enfin, les garant.e.s **soulignent l'investissement des équipes** du porteur de projet et leur Assistant maître-d'ouvrage de la concertation et logistique) dans les différents temps de concertation, dans leur écoute et les échanges avec les participantes et participants

En conclusion, **le droit à la participation a été effectif.**

La concertation a permis de toucher **environ 550 participants** sur l'ensemble des rencontres formelles (réunions publiques, ateliers, webinaire, débat auto-porté). Le compte rendu de la concertation auto-portée de Crisenoy n'a pas été retourné au Maître d'Ouvrage, les arguments échangés ne sont pas pris en compte dans le présent bilan.

Quelques chiffres clefs de la concertation :

550 personnes, nombre global de participant.e.s aux rencontres (+ éventuellement par évènement)

135 personnes : Réunion publique de lancement

68 personnes : Webinaire

21 personnes : Atelier de concertation n°1 environnement et aménagement du territoire

160 dépliants distribués et 30 discussions engagées : rencontres de proximité

68 personnes : Atelier de concertation n°2 : emploi, retombées économiques et centre de formation

85 personnes : Réunion publique de synthèse

50 personnes Concertation auto-portée Crisenoy

150 personnes : Beaujolais nouveau Fouju

Le site a enregistré **2547 pages vues**. Les pages les plus consultées sont :

Accueil (613 vues)

Les documents (310 vues)

Comprendre le projet (317 vues)

Je participe (288 vues)

Le projet (166 vues)

Rencontres publiques (121 vues)

Maître d'ouvrage – coût – calendrier (144 vues)

Effets prévisionnels du projet (114 vues)

18 Cahiers d'acteurs

Au total, **7614 interactions** ont été mesurées sur le site. Une interaction correspond à toute action réalisée par un utilisateur (consultation de page, lecture, clic, téléchargement, début de formulaire, etc.).

Synthèse des arguments exprimés

À l'issue de la concertation, cette synthèse restitue **l'intégralité des arguments** exprimés par les participantes et participants, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires. Elle vise à **éclairer les décisions finales** des maîtres d'ouvrage en présentant, de manière **neutre et exhaustive**, les contributions organisées selon les thématiques du **Code de l'environnement** :

- **Opportunité du projet** (pertinence, utilité publique),
- **Caractéristiques du projet** (conception, aspects techniques),
- **Alternatives proposées** (scénarios et solutions),
- **Enjeux environnementaux** (impacts, mesures compensatoires),
- **Enjeux socio-économiques** (emploi, développement local),
- **Aménagement du territoire** (logement, mobilité, services de proximité).

Chaque point de vue est **retranscrit fidèlement**, sans hiérarchie, pour garantir la **transparence** et la **traçabilité** des échanges. Cette synthèse servira de base aux responsables du projet pour expliquer, dans leur réponse au bilan des garant.e.s de la concertation, les choix retenus ou écartés.

Clé de lecture

La synthèse des arguments recueillis est présentée par thématiques et illustrée de verbatims issus des différents dispositifs (ateliers, réunions publiques, cahier d'acteurs, débats mobiles, contributions en ligne). Les propositions, questions sont regroupées et structurées afin d'en faciliter la lecture.

Des questions ont été posées sur :

- *Lorem ipsum dolor sit amet.*

Des propositions ont été formulées sur :

- *Lorem ipsum dolor sit amet.*

Certaines demandes ne relèvent pas directement de la responsabilité du Campus IA. Dans ce cas, les contributions sont spécifiquement adressées à l'État, à la CCBRC, ou encore à RTE. Elles sont signalées de manière distincte :

A l'intention des collectivités locales :

Nota bene : les réponses apportées par les porteurs de projet lors de la concertation préalable ne sont pas reprises dans cette synthèse des arguments exprimés. Les comptes rendus des rencontres, ainsi que les réponses aux contributions en ligne, sont disponibles sur le site internet de [La concertation](#).

L'opportunité du projet

Les échanges sur l'opportunité du projet ont porté sur quatre thématiques principales : la nature des usages justifiant l'implantation de datacenters en France (besoins réels versus besoins artificiels), l'affectation de 70 hectares à proximité de Paris à des datacenters plutôt qu'à d'autres équipements publics (hôpitaux, éducation), le calendrier du projet face aux incertitudes sur l'évolution du parc nucléaire français à l'horizon 2030-2050, et la multiplication des projets concurrents en Europe (Portugal, Italie) dans un contexte de possible bulle spéculative de l'IA.

Ces débats ont permis d'identifier des attentes et des enjeux concernant la clarification des besoins réels justifiant le projet, la nécessité de prioriser les usages des terrains en fonction de leur proximité avec Paris et des contraintes de localisation, l'évaluation réaliste de la croissance de la demande face aux investissements internationaux massifs, ainsi que la mise en perspective du projet avec la concurrence européenne en termes de capacité électrique et de connexions par câbles sous-marins dans le territoire de la CCBRC.

Des interrogations ont été soulevées concernant la nature des usages justifiant l'implantation de datacenters en France. Certains participants estimant que tous les besoins invoqués ne relèvent pas de nécessités réelles :

« ...ils [NDLR : les datacenters] sont mis en France pour des questions de souveraineté et aussi pour tout un tas d'usages – vous avez prononcé le mot « besoin » plusieurs fois – qui ne sont pas franchement des besoins, qui sont des besoins un peu artificiels, qui sont aussi poussés par des sociétés dont on n'avait pas vraiment besoin. »

La question de l'opportunité d'affecter ces terrains à des datacenters plutôt qu'à d'autres équipements publics a été soulevée, des participantes et participants ont souligné les contraintes de localisation différentes selon les usages.

« Rien n'indique que ces 70 ha à proximité immédiate de Paris et sa région n'auraient pas été plus utiles à d'autres projets pour les citoyens (hôpitaux, éducations...) qui eux, à l'inverse des octets ne peuvent pas se déplacer sur de grandes distances. »

Des participantes et participants ont exprimé des réserves sur le calendrier du projet et les incertitudes sur l'évolution du parc nucléaire français. Elles/ ils ont estimé nécessaire de clarifier ces aspects avant de lancer le développement de nouvelles infrastructures

« Le nucléaire et l'électricité décarbonée qu'on nous présente comme la solution miracle, c'est effectivement l'électricité d'origine nucléaire et il s'agit d'un pari, un pari qui peut être entendu, mais il s'agit d'un pari et on a encore des incertitudes sur l'équipement nucléaire de la France à l'échelle 2030, 2040, 2050. Donc, il faudrait quand même clarifier tous ces éléments-là avant de se précipiter sur des opportunités. Il est évident que les datacenters, on en aura besoin. Il est évident que c'est un marché d'opportunités, mais le fait de vouloir mettre la charrue avant les bœufs m'interpelle. »

Des participantes et participants ont souligné la multiplication récente des projets de datacenters en Europe et leur mise en concurrence, notamment en termes de capacité électrique et de connexions par câbles sous-marins, citant des exemples au Portugal et en Italie

« Depuis 2024-2025, on a une multiplication des annonces de projets un petit peu partout en Europe et ce qu'il faut comprendre, c'est que ces projets, ben du coup, sont en concurrence. On va avoir un campus IA, donc chez nous, qui est clairement en concurrence, même si ce n'est pas les mêmes câbles, donc ce n'est pas tout à fait la même chose, avec Cines au Portugal, en termes de capacité de flux électrique instantané. »

« On en a des plus petits. Alors, on en a un qui est intéressant en Italie, parce que, encore une fois, ce sont des entrées de câbles, des nouvelles entrées, enfin des entrées de câbles qui viennent s'ajouter aux historiques et qui donc font qu'ici, il y a une autre zone concurrente à celle de Marseille et de Paris. On va avoir une autre zone en fait, tout ça, c'est une question de mise en concurrence des acteurs »

Une question a été posée sur l'écart entre le niveau de la demande et le niveau d'investissements international dans les datacenters et les sociétés de l'intelligence artificielle :

« Comment l'estimation de cette croissance a-t 'elle été faite ? Semble-t-elle réaliste dans un contexte où certains critiquent une Bulle de l'I.A. ? »

Caractéristiques :

Les échanges sur les caractéristiques et l'implantation du projet ont porté sur cinq thématiques principales : les bâtiments et aménagements, le choix de l'implantation du projet, les aspects techniques (capacité de 1,4 GW, répartition des usages entre IA et cloud, méthode de refroidissement, indicateur PUE⁵⁰).

Bâtiments et aménagements

Des questions ont été posées sur :

- Le projet d'implantation de Polytechnique sur le site

« L'existence ou non d'une implantation prévue de Polytechnique sur le site ? »

- La dimension concrète du campus de formation, soulignant le contraste apparent entre l'ampleur du projet global et la surface dédiée aux formations sur les plans présentés

« Pour Polytechnique, on a bien compris qu'il ne serait pas implanté physiquement sur site. Mais concrètement, est-ce qu'il y aura vraiment un campus physique sur place et avec des formations sur place ? Sur le plan qu'on nous a distribué, on voit l'envergure du projet qui est énorme et le bâtiment des formations semble vraiment très petit. »

- Des clarifications sur l'existence et la nature d'un campus d'enseignement au sein du projet, au-delà du bâtiment de formation figurant sur les plans

« Revenir une nouvelle fois peut-être de manière très claire sur l'existence d'un campus ou non physique sur place ou en tout cas d'un campus au sens d'enseignement dans le périmètre du projet au-delà du bâtiment de formation qui est indiqué sur les plans. »

- La durabilité et l'adaptabilité des bâtiments face à l'évolution rapide des technologies informatiques, s'inquiétant du risque d'obsolescence et de leur devenir à long terme

« C'est qu'un ordinateur ça évolue, les puces ça évolue, les capacités et les méthodes de calcul ça évoluent, on parle d'ordinateur quantique on parle de tout un tas de choses. On s'est posé la question de la durabilité des bâtiments, c'est à dire que demain on va les penser pour des bâtiments adaptables pour pouvoir aller vers des solutions futures ou simplement se dire quand il y en aura plus c'est pas grave, on abandonne, c'est comme la logistique, ça fait des espaces fermés, ça pleure sur le territoire et dans 30 ans on ne l'utilise plus je sais que vous aviez pensé, mais en tout cas, on souhaitait le rappeler un point à souligner quand même là-dessus c'est qu'un datacenter ok les bâtiments dans 30 ans ils devraient toujours être debout »

- La présence d'un espace de restauration sur le site

« Est-ce que vous avez prévu l'implantation d'un espace de restauration sur le, je vais pas dire le campus, mais sur l'endroit ? »

Des propositions ont été formulées sur :

- Des espaces dédiés aux activités associatives et culturelles locales, incluant un débat sur la faisabilité d'activités sonores

« Pour les potentielles activités pour le bâtiment de formation, on pensait à la salle des fêtes, l'animation, l'exposition pour les particuliers et les associations. Et on avait un petit désaccord sur si on pouvait en faire une salle de concert ou non pour les potentielles usages sonores. »

- Elargir la vocation du bâtiment de formation au-delà de ce qui est prévu, en y développant un cursus académique complet et des activités de recherche publique dans le domaine de l'IA.

« Le site accueillera un bâtiment de formation qui est incroyable, on nous a dit M. Desfossés, c'est assez clair, ce n'est pas une université ce n'est pas une école, et bien nous on vous demande d'en faire une école et une université on vous demande de faire de la recherche et du développement, on vous demande du développement et de la recherche public et pas que privé. Je ne sais pas jusqu'à

⁵⁰ Power Usage Effectiveness (PUE) est utilisé pour qualifier l'efficacité énergétique d'un centre de données

quel point c'est faisable, d'accueillir une dans des locaux privés, une entreprise publique, mais pourquoi pas proposer un partenariat avec une université qui [...] va à la fois de l'infrastructure à la formation, pour créer une offre de formation académique, d'université, qui peut-être le bassin de l'IA à la source de l'IA. Et surtout un point qui a été important sur la table de former de l'ouvrier, du technicien de maintenance jusqu'à l'ingénieur en recherche et développement, d'avoir vraiment toute cette économie, cette formation d'échelle. On ne vous demande pas d'avoir 100% local, néanmoins 1 500m², ce n'est pas pour en faire une salle de théâtre, on s'en fout, ce n'est pas ce qu'on veut. »

- **La création d'une maison de l'IA dédiée à la pédagogie et à l'information du public local, particulièrement des jeunes, sur les enjeux, le fonctionnement et les perspectives professionnelles liées à l'intelligence artificielle**

« Et enfin, pour finir, on pensait, si vous pouviez créer une maison de l'IA, pour faire de la pédagogie locale, pour expliquer à tous ceux qui veulent savoir, comprendre, à quoi ça sert, comment ça fonctionne, est-ce que c'est vraiment utile, est-ce que ça l'est pas, est-ce qu'ils peuvent s'insérer dans ce régime, notamment les jeunes, parce que, quand on a 18 ans aujourd'hui, est-ce qu'on sait quel métier on va faire dans 20 ans ? Est-ce que les métiers qui existeront dans 20 ans, existent aujourd'hui ? Et est-ce que ceux qui existent aujourd'hui, existeront encore dans 20 ans ? Donc il y a une grosse problématique de formation, dans ce domaine, et je pense que, vu les financements, les budgets annoncés, vous pourriez y participer grandement, pour que localement, on devienne en pointe du point de vue de la formation des jeunes. »

- **Une demande de modification architecturale a été faite en raison d'une différence de hauteur entre les bâtiments du projet de datacenter (20 mètres) et ceux du centre pénitentiaire voisin (15 mètres), pour une cohérence avec l'insertion paysagère retenue**

« Le projet de Campus IA va se trouver en limite du projet de centre pénitentiaire pour lequel la commune de Crisenoy s'est attachée à défendre les impacts sur le paysage. Ceci a été entendu par l'APIJ qui a revu la conception du projet et limité la hauteur des constructions à 15 m environ.

Or, la hauteur de trois bâtiments du projet de DATACENTER est estimée à 20 m dépassant ainsi de 5 m la hauteur des bâtiments du projet de centre pénitentiaire remettant ainsi en cause l'insertion paysagère qui avait été retenue par l'APIJ.

Nous suggérons que le projet architectural soit revu pour ne pas aller à l'encontre des enjeux identifiés dans le cadre du centre pénitentiaire. »-

- **Des usages potentiels pour le bâtiment de formation, tels qu'une salle des fêtes, un espace d'animation ou d'exposition accessible aux particuliers et associations, avec des interrogations sur la possibilité d'y accueillir des activités sonores**

« Pour les potentielles activités pour le bâtiment de formation, on pensait à la salle des fêtes, l'animation, l'exposition pour les particuliers et les associations. Et on avait un petit désaccord sur si on pouvait en faire une salle de concert ou non pour les potentielles usages sonores. »

- **Le souhait que le bâtiment de formation accueille une véritable offre académique et universitaire, suggérant un partenariat avec une université pour développer des formations couvrant l'ensemble des niveaux de qualification, de l'ouvrier au chercheur.**

: « Le site accueillera un bâtiment de formation qui est incroyable, on nous a dit M. Desfossés, c'est assez clair, ce n'est pas une université ce n'est pas une école, et bien nous on vous demande d'en faire une école et une université on vous demande de faire de la recherche et du développement, on vous demande du développement et de la recherche public et pas que privé. Je ne sais pas jusqu'à quel point c'est faisable, d'accueillir une dans des locaux privés, une entreprise publique, mais pourquoi pas proposer un partenariat avec une université qui [...] va à la fois de l'infrastructure à la formation, pour créer une offre de formation académique, d'université, qui peut-être le bassin de l'IA à la source de l'IA. Et surtout un point qui a été important sur la table de former de l'ouvrier, du technicien de maintenance jusqu'à l'ingénieur en recherche et développement, d'avoir vraiment toute cette économie, cette formation d'échelle. On ne vous demande pas d'avoir 100% local, néanmoins 1 500m², ce n'est pas pour en faire une salle de théâtre, on s'en fout, ce n'est pas ce qu'on veut. »

- **La création d'une maison de l'IA dédiée à la pédagogie et à l'information du public local, particulièrement des jeunes, sur les enjeux, le fonctionnement et les perspectives professionnelles liées à l'intelligence artificielle**

« Et enfin, pour finir, on pensait, si vous pouviez créer une maison de l'IA, pour faire de la pédagogie locale, pour expliquer à tous ceux qui veulent savoir, comprendre, à quoi ça sert, comment ça fonctionne, est-ce que c'est vraiment utile, est-ce que ça l'est pas, est-ce qu'ils peuvent s'insérer dans ce régime, notamment les jeunes, parce que, quand on a 18 ans aujourd'hui, est-ce qu'on sait quel métier on va faire dans 20 ans ? Est-ce que les métiers qui existeront dans 20 ans, existent aujourd'hui ? Et est-ce que ceux qui existent aujourd'hui, existeront encore dans 20 ans ? Donc il y a une grosse problématique de formation, dans ce domaine, et je pense que, vu les financements, les budgets annoncés, vous pourriez y participer grandement, pour que localement, on devienne en pointe du point de vue de la formation des jeunes. »

L'implantation du projet

Des participants ont souligné le rôle de la mobilisation locale dans la préservation du foncier disponible, évoquant l'opposition passée à d'autres projets sur ce territoire

« On a lutté pendant des années pour que des projets non souverains, non intéressants, ne se fassent. Et quelque part, bien sûr, aussi à l'action des personnes qu'on a évoqué tout à l'heure pour trouver vos équipes, Thibault, et porter ce projet-là. C'est aussi grâce à la commune de Crisenoy, grâce à laquelle on n'a pas aujourd'hui de logistique d'installée. Et que vous avez ce terrain, cette mine d'or à disposition. »

Des questions ont posé sur :

- **La possibilité de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par EDF sur un site de friche industrielle.**

« Je voulais savoir si vous aviez étudié, si les promoteurs du projet actuel ont étudié de près l'hypothèse de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt qu'a lancé EDF sur ce site, sur ce projet-là, et pourquoi ça n'a pas pu se faire sur ce site qui a l'avantage d'être une friche industrielle et non pas une terre agricole ? »

- **L'existence de compensations prévues pour les communes voisines au regard des nuisances de circulation, rappelant l'opposition passée de certaines communes à d'autres projets sur ce territoire**

« Est-ce qu'une compensation du fait des nuisances de circulation sont prévues également pour la commune voisine de Crisenoy, sans qui, je tiens à le rappeler, ce projet n'aurait pas pu être proposé, parce que nous pourrions avoir déjà depuis une vingtaine d'années des entrepôts logistiques qui ne rapportent rien, gâchent le paysage, consomment des terres agricoles et sont très souvent vides de clients, comme on peut le voir à Vaux Le Pénil ou sur le territoire »

- **La représentation de l'ampleur du projet et son insertion dans l'environnement local, demandant davantage d'éléments visuels sur l'architecture et les dimensions des bâtiments par rapport au village voisin.**

« Pour l'instant, je ne vois pas à quoi il ressemble du tout ce campus qui n'est pas un campus, ne serait-ce que la hauteur des bâtiments, le design architectural, la façon dont ça va fonctionner, le lien entre les datacenters, l'immensité de la chose. Il faut qu'on se le représente par rapport au village qui est à côté. »

« C'est un autre village qu'on est en train de construire, ex nihilo, à côté d'un centre de détention qui est tout aussi énorme, à côté d'une déchetterie. Bref, ce n'est quand même pas rien ce qu'on est en train d'installer. Et je trouve que vous le présentez de façon très indolore, comme si tout allait bien se passer. »

- **Les priorités d'allocation de la capacité électrique disponible, s'interrogeant sur une éventuelle mise en concurrence avec d'autres projets industriels susceptibles de contribuer à la décarbonation**

« ... avec notamment une 400kV. La question se pose de pourquoi ne pas prioriser un projet d'électrification d'industrie pour directement contribuer à la décarbonation des secteurs d'activité. Cette question se pose cependant plus au niveau des décideurs politiques à l'échelle nationale qu'au niveau de ce projet bien sûr. Est-ce qu'avant de valider ce projet, il y a eu concurrence avec une autre industrie qui voulait s'y mettre ? »

La compatibilité du projet avec le PLU et le SCoT au regard des objectifs de zéro artificialisation nette.

« Le projet est-il compatible avec le PLU et le SCoT vis-à-vis des objectifs ZAN ? »

- **Si le projet et la répartition des sols avaient fait l'objet de discussions avec les municipalités.**

« Le projet et la répartition des sols ont-ils fait l'objet de discussions avec les municipalités ? »

Aspects techniques du projet

Des questions ont porté sur :

- **La méthode d'estimation ayant conduit à la capacité de 1,4 GW annoncée.**

« Comment est-on arrivé à votre estimation de nécessité d'une capacité de 1,4 GW ? »

- **La répartition prévue entre les différents usages du datacenter, notamment entre supercalculateurs, entraînement de modèles d'IA, services cloud traditionnels, ainsi que les critères de sélectivité des usages hébergés**

« Quelle proportion entre supercalculateurs et autres usages plus classiques ? »

« Et quelle proportion est utilisée pour faire de l'IA, pour entraîner les modèles ? Et quelle proportion est utilisée pour faire d'autres choses, c'est-à-dire du cloud, tout simplement ? »

« Est-ce qu'il y aura une sélectivité des usages ? C'est-à-dire, est-ce que n'importe quelle start-up, n'importe quelle entreprise, dans n'importe quel domaine – je vais vraiment faire un peu un cliché, mais est-ce que c'est pour mettre des vidéos de chats ?

« Le projet s'appelle "Campus IA" : quelle sera la part pour l'IA dans les serveurs, vis-à-vis des services traditionnels ?

- **La faisabilité technique du refroidissement à l'air compte tenu de la taille des datacenters et des densités énergétiques prévues, certains citant des études suggérant la nécessité d'un refroidissement à l'eau pour l'entraînement d'IA**

« Sur le refroidissement, je me demande jusqu'à quel point c'est possible, vu la taille de ces datacenters. »

« Le centre de données du Campus IA est destiné au moins en partie à de l'entraînement d'IA. Comment s'assurer que le refroidissement ne se fera qu'à l'air ? Les études sur le sujet (de Schneider notamment) semblent être claires sur la nécessité de refroidissement à l'eau lorsque les densités énergétiques des racks sont trop grandes.

Y a-t-il eu un engagement à ce qu'il n'y ait pas de refroidissement en circuit ouvert ?

- L'indicateur d'efficacité énergétique (PUE) visé pour les datacenters et les stratégies déployées pour l'atteindre, suggérant également l'utilisation de critères de performance des serveurs pour privilégier les équipements les plus efficaces

« (PUE - Power Usage Effectiveness) : Quel est l'indicateur d'efficacité énergétique (PUE) visé pour les trois premiers centres de données du campus d'IA ? Quelles sont les stratégies précises qui seront déployées pour atteindre et garantir le maintien de cet objectif ? »

« Pourrait-il être envisagé d'utiliser le score d'efficacité moyen SERT des serveurs (équivalent à Cserv demandé par le règlement européen 2024/1364 divisé par le nombre de serveurs) pour n'autoriser que les serveurs les plus efficaces, supérieure à 30. »

- Le calendrier de montée en charge progressive des capacités installées et la date prévue de stabilisation de la consommation réelle

« Quel ramp-up est prévu au niveau des capacités installées ? Autrement dit, à quelle date la consommation réelle sera stabilisée ? (Probablement autour de 1 GW si on estime que la Puissance maximale atteinte est de 70% environ de la puissance théorique annoncée). »

Les alternatives au projet

Des participantes et participants ont évoqué la question des alternatives au projet, rappelant l'existence de plusieurs projets de datacenters à proximité et mentionnant notamment un site de friche industrielle.

« J'avais une question à poser concernant les alternatives puisque, justement, dans le cadre d'une concertation sous l'égide de la CNDP, on doit aussi étudier les alternatives aux projets qui y sont présentés. Je voudrais d'abord rappeler qu'il y a une multitude de projets de datacenters qui émergent actuellement, très proches de nous, puisque, par exemple, en Essonne, il y en a à Corbeil, il y en a à Lisses, et puis il y en a aussi à Vernou-La Celle, à Grande Paroisse, qui est l'ancien site de la centrale électrique EDF, qui a l'avantage d'être une friche industrielle.

Une question posée sur le choix de l'implantation au regard des recommandations du SDRIF-E privilégiant les zones déjà artificialisées, questionnant l'exploration d'alternatives sur des sites déjà bétonnés plutôt qu'en zone agricole

« Il y a un point qui nous interroge malgré tout, vous avez évoqué le SDRIF, le SDRIF précise, le schéma directeur d'aménagement d'Ile-de-France précise clairement qu'il faut si possible implanter les datacenters sur des zones qui ne sont pas encore bétonnées, qui ne sont pas encore artificialisées. Notre souci, c'est le choix de cette implantation. Effectivement, il y a des backbones, de la fibre le long de l'A5, il y a de l'électricité potentiellement en quantité, mais est-ce qu'on a véritablement exploré la possibilité d'implanter ce datacenter sur un territoire déjà artificialisé, pas au milieu des champs, parce que ce sont des villages ruraux tout autour. »

« L'implantation, le choix de l'implantation nous pose problème et nous nous permettons de faire remarquer qu'il y a dans le SDAURIF eu la nécessité de respecter si possible l'implantation sur des territoires déjà artificialisés. »

Enjeux environnementaux⁵¹

Les échanges ont porté sur neuf thématiques principales : les enjeux de proximité, l'impact écologique global, l'artificialisation de terres agricoles, la valorisation de la chaleur fatale, la consommation électrique, l'usage de l'eau et les engagements concernant la nappe phréatique, le bruit, l'extraction des matières premières et le recyclage des composants électroniques, ainsi que la biodiversité et les mesures compensatoires.

Ces débats ont permis d'identifier des attentes et des enjeux concernant la renaturation de 60 hectares de friches en compensation, l'utilisation de 100% de la chaleur fatale pour chauffer les bâtiments publics locaux avec production d'électricité via des systèmes ORC, la mise en place d'une surveillance contre les nuisances sonores, la production locale d'énergie renouvelable, la compensation de l'artificialisation, ainsi que la création d'une filière locale de recyclage des composants dans le territoire de la CCBRC.

Enjeux de proximité

Les échanges sur les enjeux de proximité ont porté sur cinq thématiques principales : les nuisances durant la phase chantier (bruit, poussière, horaires, circulation des engins, coordination avec les entreprises déjà implantées), la sécurité du site face aux risques géopolitiques et la pollution lumineuse nocturne, les impacts paysagers sur le patrimoine historique local (châteaux de Blandy-les-Tours, Vaux-le-Vicomte, Collégiale de Champeaux), le rayonnement d'ondes et les nuisances sonores des systèmes de ventilation, ainsi que le traitement différencié entre Crisenoy (700m) et Fouju (1,8km).

Ces débats ont permis d'identifier des attentes et des enjeux concernant l'utilisation maximale de véhicules électriques pendant les travaux, l'installation de merlons de grande hauteur et d'arbres de haute tige orientés côté Crisenoy, l'élargissement de l'étude d'insertion paysagère à l'ensemble des communes impactées visuellement, l'utilisation de caméras thermiques pour limiter la pollution lumineuse, ainsi que des engagements clairs sur les horaires de chantier et la coordination avec les projets riverains dans le territoire de la CCBRC.

⁵¹ Le compte-rendu est téléchargeable au lien suivant : <https://www.concertation-campus-ia.fr/api/documents/987/download>

Travaux – Chantiers – Nuisances sur site

Des participantes et participants ont souligné l'importance d'un dialogue continu entre les communes, l'intercommunalité et les habitants pour la gestion des nuisances durant le chantier

« La gestion des nuisances pendant la phase chantier, avec un dialogue continu entre les communes impactées, la CCBRC, les habitants concernés, afin de maintenir un climat de confiance.

Des questions ont porté sur :

- Les mesures prévues pour limiter les nuisances durant la phase travaux

« Une question aussi très précise pour la phase travaux. Si vous avez déjà des premiers éléments de réponse, est-ce qu'il y a des mesures particulières qui sont prévues pour limiter les nuisances pendant la phase travaux ? »

- Les mesures prévues pour la gestion de la poussière durant les travaux.

« Comment vous allez gérer la poussière, »

- Le devenir des matériaux issus du chantier et les modalités de recyclage prévues

« Que vont devenir les matériaux, qu'est-ce qui va être recyclé par recyclé, est-ce que vous avez des informations là-dessus s'il vous plaît ?

- L'application de contraintes strictes concernant les nuisances sonores et lumineuses, tant durant le chantier qu'en phase d'exploitation.

« Contraintes strictes sur les nuisances sonores et lumineuses (chantier puis exploitation) ; »

- Des engagements précis sur les horaires de chantier et les modalités de circulation des engins

« Engagements clairs sur les horaires de chantier et les modalités de circulation des engins »

- La coordination avec les entreprises déjà présentes sur la zone pour éviter la saturation des infrastructures et gérer le pic d'activité durant le chantier

« Êtes-vous coordonnés avec les autres entreprises déjà implantées sur la zone (SAFRAN, APIJ...) pour éviter la saturation ? Comment sera géré le pic d'activité pendant la phase chantier ? »

« Par ailleurs, une coordination avec les projets riverains devra être menée de manière étroite. »

- L'horizon prévisionnel de fin des travaux et d'achèvement du projet.

« Quelle est l'estimation de fin des travaux ? À quel horizon voyez-vous la fin du projet ?

- Les mesures prévues pour limiter les nuisances sonores du chantier, évoquant notamment la possibilité d'imposer l'usage de véhicules électriques aux prestataires.

« Qu'est-ce que vous avez prévu en termes de nuisances sonores, parce qu'on sait qu'un chantier ça fait du bruit, les engins, les moteurs, les bips de recul, est-ce que vous avez réfléchi à imposer des camions électriques à vos prestataires, »

Une proposition a été formulée sur le recours maximal à des véhicules électriques pendant la phase travaux pour limiter les nuisances sonores, soulignant la propagation importante du bruit en milieu rural ouvert

« On a beaucoup parlé aussi de l'impact de nuisance sonore à la fois pendant la phase travaux. Une chose simple, alors je ne sais pas si cette liste a été proposée sur notre table, c'est l'utilisation des véhicules électriques, en tout cas un maximum de véhicules électriques pour réduire les nuisances. Je vous assure qu'à Crisenoy et à Fouju, on a vécu il n'y a pas longtemps le changement des voies de chemin de fer. Ça fait énormément de bruit, on est en en plaine, sachez-le, vous connaissez d'une vie ultérieure encore une fois tout à l'heure. Dans la Brie, ça souffle, ça pète, à 300 km on entend. »

Sécurité

Les mesures de sécurité prévues pour le site, évoquant les risques liés au contexte géopolitique et à l'hébergement de données sensibles

« C'était du fait des enjeux géopolitiques en ce moment. Est-ce qu'en cas de guerre avec la Russie, ce site serait privilégié en cas d'attaque »

« L'aspect sécurité, donc, comme il a été évoqué à la table d'à côté, on me posait la question, sachant que Campus IA va stocker toutes les données, pour certains, les données confidentielles, du gouvernement. Donc, est-ce qu'il y a un risque majeur d'avoir le camp IA juste à côté ? Quelles garanties, au niveau sécuritaire, peut-on avoir ? C'est vrai que, heureusement, il n'y a plus trop d'attentats à l'heure actuelle. Mais c'est vrai qu'avec un campus IA qui est le plus gros en Europe, ça pourrait donner des mauvaises idées à certains avec une mauvaise intention. Donc, ça fait toujours un petit peu peur. »

Pollution lumineuse

Des participantes et participants ont souligné la nécessité de réduire la pollution lumineuse compte tenu de la proximité du village de Crisenoy et de la présence d'espèces protégées, évoquant les enjeux de la "trame noire" du SDRIF-E.

« La situation rapprochée à environ 850 m du village de Crisenoy doit être pris en compte afin de réduire, à défaut d'éviter, toutes pollutions lumineuses envers les habitants des villages proches.

Par ailleurs, dans le cadre des premières études environnementales, plusieurs espèces ont été identifiées qui nécessitent d'être protégées contre la pollution lumineuse. Il s'agit ici de l'un des enjeux du nouveau SDRIF-E approuvé par décret le 10 juin 2025 et décliné au travers de la « trame noire ». Une réflexion doit être engagées et des réponses apportées afin de prendre en compte cet aspect. »

Des questions ont été posées sur :

- La pollution lumineuse nocturne.

« Et la pollution lumineuse, ce sont les halos nocturnes, qui ont déjà été évoquées »

- La pollution lumineuse nocturne, s'interrogeant sur son impact pour les habitants de Fouju et leur accès à l'observation du ciel étoilé

« Moi, je me posais la question de la pollution lumineuse, par exemple, la nuit. Moi, c'est quelque chose que j'ai beaucoup vu avec les plateformes logistiques. Vous voyez, il y en a partout aujourd'hui, et toujours plus avec des centres de données qui vont exploser partout, comme des champignons ; Et ces plateformes, pour les sécuriser, il faut les éclairer. Il faut éclairer pour sécuriser l'approvisionnement, la circulation des poids lourds, etc. »

« En l'occurrence, les habitants juste à côté, ils n'ont plus la nuit, c'est fini. C'est tellement éclairé que l'accès aux étoiles, ce qui devrait être un trésor commun, il est radicalement entravé. C'est un exemple parmi beaucoup d'autres. »

« Mais là, j'aimerais avoir des données ne serait-ce que là-dessus. Est-ce que les habitants de Fouju auront encore accès à la nuit ? »

Une proposition a été formulée sur l'utilisation de caméras thermiques ou nocturnes comme solution pour limiter la pollution lumineuse, évitant ainsi le recours à un éclairage complémentaire.

« *Concernant la protection visuelle de nuit, il y a beaucoup de pollution lumineuse, ça a été dit dans la présente réunion, on l'a dit aussi un peu entre nous. Ce qu'on se dit, c'est qu'il y a une solution simple, qu'on peut mettre en place tout de suite, ce sont des caméras thermiques ou des caméras nocturnes. C'est-à-dire qu'on n'a pas besoin de mettre en place de la lumière complémentaire, il y aura un centre pénitencier à côté qui va vous faire économiser pendant longtemps de la lumière, vous serez éclairé sur une face, et vous pourriez utiliser, et de ce fait il y aurait zéro contrainte, zéro nuisance liée au visuel de nuit,* »

Impacts paysagers

Des participantes et participants ont souligné une différence de traitement paysager entre les côtés du site, notant la présence d'une haie végétale côté Fouju (à 1,8 km) et son absence apparente côté Crisenoy (à environ 700 mètres)

"c'est aussi le fait qu'on a une haie végétale côté Fouju, qui se trouve à 1,8 km, et pas de haie végétale, selon les photos et les plans, ça a été dit déjà à plusieurs reprises, du côté du village [NDLR Crisenoy] qui se trouvera à 700 mètres à peu près. "

Des participantes et participants ont souligné la nécessité d'un volet paysager renforcé au regard du patrimoine culturel et historique local, le projet étant situé en lisière du plan de Paysage du Val d'Ancoeur⁵² porté par deux intercommunalités

"Dans le cadre de la séquence éviter, réduire, compenser (ERC) réglementée par le code de l'environnement, à défaut de pouvoir éviter les nuisances sur le paysage, il est indispensable de prévoir un volet paysager à la hauteur du territoire qui dispose d'un patrimoine culturel et historique qui n'est plus à démontrer avec la présence des châteaux de Vaux Le Vicomte à Maincy, Blandy les Tours ainsi que la collégiale de Champeaux.

Le projet de campus IA se trouve à la lisière du plan de Paysage du Val d'Ancoeur, initié par la communauté d'agglomération Melun Val de Seine et la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux. Il s'agit d'une démarche volontaire pour la qualité du cadre de vie regroupant 11 communes dont Champeaux, Maincy déjà citées pour leurs châteaux. »

Des participantes et participants ont exprimé de vives préoccupations concernant l'impact visuel du projet sur le patrimoine historique local, citant notamment les châteaux de Blandy-les-Tours et Vaux-le-Vicomte ainsi que la Collégiale de Champeaux situés à proximité, et s'interrogeant sur le choix d'implantation dans une zone riche en patrimoine et terres agricoles

"Il y a des points d'intérêt touristiques autour de chez nous, en particulier du château de Blandy, qui permettent d'avoir une certaine hauteur sur le paysage et je voulais voir quelles étaient les solutions mises en place pour limiter les impacts du datacenter depuis ce point de vue, au-delà des normes. »

"On a à proximité directe à moins d'un kilomètre, un kilomètre et demi deux châteaux, celui de Blandy-les Tour qui est sur le territoire de la communauté de commune des rivières et des Châteaux, la CCBRC, c'est un peu notre attraction locale, c'est comme ça qu'on fait venir du monde, c'est comme ça qu'on fait des escapes games, Halloween etc. Nous, en tant qu'association, on avait planté un pieux de 15 mètres de haut avec une petite lumière dans le champ du centre pénitencier, et depuis la tour, la nuit, on voit un beau visuel à 15 mètres, vous y répondrez avec une étude plus précise que mon petit bâton de 15 mètres, mais en tout cas, vous serez en possibilité de nous démontrer qu'on ne le voit plus. Donc ça, c'est un point de vigilance, d'importance majeure, également pour Vaux-le-Vicomte. On a le château de Vaux-le-Vicomte il y a le projet Val d'Encoeur qui est un beau projet de développement touristique local, il ne faut aucunement qu'il y ait des impacts, et c'est pour ça, la passion de merlons, qu'on

⁵² [Le Plan de Paysage - Val d'Ancoeur](#)

le cache le plus possible. Si demain, on veut faire des vols en Montgolfière au-dessus de Blandy-les-Tours, au-dessus de Vaux-le-Vicomte pour visiter nos jolis champs et nos belles prairies de la Brie »

« Je ne comprends pas qu'un tel projet se place dans un cadre aussi riche en patrimoine que cette région précise ! en effet il y a 3 monuments historiques majeurs dans un rayon de 3-4 kilomètres autour du lieu prévu pour le campus : le Château de Vaux le Vicomte, Blandy les Tours et la Collégiale de Champeaux ! J'imagine que la ligne à haute tension et la proximité de l'autoroute sont deux critères pour le choix de l'implantation mais il y a des centaines d'autres zones déjà industrialisées ou les impacts seront tout aussi positifs pour le tissu local sans endommager les rares campagnes paisibles et préservées de notre pays. En plus de cela vous savez que les terres agricoles du plateau de la Brie sont parmi les meilleures et plus riches de France !

Des questions ont été posées sur :

- **Les mesures d'insertion paysagère prévues, demandant des précisions sur l'implantation de merlons, les hauteurs et essences d'arbres, ainsi que l'horizon temporel de réalisation des aménagements végétalisés**

Je regrette néanmoins qu'aucune implantation paysagère ne soit faite pour essayer de masquer, autant que faire se peut, la potentielle implantation de ces bâtiments et de les préserver.

- *Est-ce que c'est possible d'en prévoir ?*
- *Est-ce que vous en avez prévu ? Ou est-ce que ça a été exclu d'office pour des questions d'historique ? Je reviendrais aussi sur une question.*
- *Avez-vous prévu des merlons, ces tas de terres qui puissent rajouter justement de la hauteur pour éviter les nuisances et ainsi faire en sorte que sur le joli plan que vous nous avez présenté, que ça puisse correspondre à une implantation qui convienne à un territoire rural, jusqu'ici vierge de toute implantation ?*
- *Quelles sont les hauteurs de tiges prévues ?*
- *Quelles sont les hauteurs largeurs de ces merlons ?*
- *Quelles sont les hauteurs de tiges ? La hauteur des arbres, est-ce qu'on parle de mettre des tiges de petite hauteur qui grandiront ?*
- *Ce qui m'emmène aussi à cette question finale, c'est est-ce que la projection que vous faites c'est à implantation avec ces espaces verdoitants ou est-ce que c'est à 10-15 ans une fois que la totalité de toutes les phases seront finalisées ? »*

Des propositions ont été formulées sur :

- **L'installation de merlons de grande hauteur et de plantations d'arbres de haute tige pour préserver le caractère rural et limiter l'impact visuel, avec des suggestions d'orientation spécifiques selon les villages concernés**

« Ce sont des merlons de grande hauteur qui permettent de préserver le caractère rural de nos villages et de protéger également le patrimoine local. Aussi, des arbres de grande tige. Contrairement à ce qui a été dit en réunion publique, M. qui est au fond avec son écouteur nous expliquait que ce n'étaient pas des tiges de 7 m de haut qui allaient être plantées au démarrage du projet, mais plus des arbres de 4 à 5 m, ce qui fait quelques mètres de différence. Il a certainement raison, il est plus expert que moi, que ça pousse plus vite que des tiges de 7 m. Ce qu'on demande, c'est l'implantation d'un merlon. On a discuté avec mes collègues de Fouju à côté. Ce merlon serait orienté, et je remercie les dernières communes pour l'avoir dit, sur l'orientation RD57, côté Crisenoy, de l'autre côté de la route, pour pouvoir préserver les contraintes visuelles du village qui serait à 700 m. Et la haie végétale serait suffisante pour mes collègues de Fouju, juste à côté, pour protéger les contraintes visuelles liées à l'implantation d'un bâtiment de 20 m.

- **L'étude d'insertion paysagère devrait être élargie à l'ensemble des communes impactées visuellement par le projet, et pas seulement à Fouju, compte tenu notamment de la plus grande proximité de Crisenoy**

« Le dossier nous apparaît incomplet car il ne prend en compte que l'angle de la commune de Fouju « vue depuis Fouju ». Il convient de traiter l'insertion paysagère à l'échelle du territoire et non

seulement de la commune d'implantation du projet, le village de Crisenoy étant au droit de ce projet contrairement à Fouju. En effet, le relevé des distances confirme une présence plus rapprochée de la commune de Crisenoy pour laquelle des mesures de protection environnementale doivent être prévues. D'autres communes telles que Champeaux, Blandy, etc. mériteraient également d'être prises en compte. Ce volet doit être complété dans une approche plus globale intégrant les autres communes impactées visuellement par le projet.

- **Le renforcement de l'insertion paysagère du site par le biais de l'architecture et du traitement végétal en périphérie afin de limiter l'impact visuel**

« L'insertion paysagère du site en créant une architecture et un traitement paysager renforcé en périphérie du site afin de limiter l'impact visuel tout en contribuant à la préservation du cadre de vie des riverains. »

Rayonnement d'ondes

Une question a été posée sur l'existence d'études d'impact sanitaire concernant les ondes et le bruit générés par les datacenters

« Je voulais savoir si vous avez fait une étude sur les impacts sur la santé, par exemple, les ondes, le bruit, tout ça, par rapport au datacenter. Est-ce qu'il y a une étude sur la santé pour les ondes que généreraient les datacenters ? »

Bruit

Une question a été posée sur les nuisances sonores liées aux systèmes de ventilation, demandant si des mesures sur ce sujet seraient fournies ultérieurement

"Nuisance sonore, la question est posée sur les ventilateurs, donc c'est une question qui est posée, puisqu'on n'a absolument aucune mesure, ni de notre côté, ni en réponse, ça va venir par la suite ?"

Impact écologique global

Des participantes et participants ont demandé des clarifications sur la consommation électrique, la chaleur fatale et les systèmes de refroidissement

« Lever les incertitudes sur la consommation électrique, la chaleur fatale et le refroidissement. »

Des participantes et participants ont exprimé des doutes sur l'efficacité des plantations de haies pour favoriser la nidification d'espèces locales d'oiseaux, compte tenu des perturbations attendues durant les travaux

« Il a été affirmé lors de la réunion de concertation que la plantation de haies sur le site allait permettre à une espèce d'oiseau locale de nicher et donc de protéger son existence, mais il paraît douteux qu'elle reste sur place durant les travaux du datacenter qui seront probablement très bruyant et invasif. Cette solution me paraît pas du tout convaincante. »

Des questions ont été posées sur :

- **Le bilan carbone prévisionnel du projet, décliné selon les scopes 1, 2 et 3, pour les phases de construction et d'exploitation**

« Quel est le bilan carbone prévisionnel du campus IA, en intégrant les trois premiers centres de données et leurs serveurs, décliné selon les scopes 1, 2 et 3 ? Quelles sont les émissions carbones attendues tant par la phase de construction que par la phase d'exploitation ? »

- **Le calendrier de finalisation de l'étude environnementale a été soulevée**

« Où en est l'étude environnementale en cours ? A quelle échéance sera-t-elle rendue »

Une proposition a été formulée sur une densification des plantations d'arbres autour du projet.

"En enjeux modérés, on demande de planter beaucoup plus d'arbres autour du projet.

Bruits

Des participantes et participants ont souligné que les incidences du système de refroidissement à sec en termes de bruit et d'autres nuisances environnementales n'étaient pas étudiées

« Les incidences en termes de bruit ou autres nuisances environnementales suite à l'usage de ce système de « dry cooling » ne sont pas étudiées, »

Des propositions ont été formulées sur :

- **La réalisation d'une modélisation acoustique complète du projet intégrant l'ensemble des sources de bruit potentielles et leurs interactions avec les nuisances existantes, avec des données chiffrées par zone d'habitation et par période.**

« Serait-il possible d'inclure dans l'étude d'impact une modélisation acoustique complète du projet, ou de la publier en complément de l'étude d'impact initiale ?

Cette modélisation pourrait intégrer l'ensemble des sources de bruit potentielles :

- le trafic routier induit (livraisons, maintenance, salariés),
- les systèmes de refroidissement du datacenter,
- les phases de chantier et de fonctionnement continu,
- ainsi que les interactions avec les bruits existants (autoroute A5, voies ferrées, établissement pénitentiaire voisin, etc.).

L'objectif serait de disposer d'éléments chiffrés, vérifiables sur les niveaux sonores réels par zone d'habitation et par période (jour/nuit). »

- **La mise en place d'un dispositif de surveillance post-implantation avec un budget dédié à des actions correctives en cas de nuisances constatées**

« Je pense qu'il serait opportun qu'il y ait une surveillance après les travaux, après l'implantation du datacenter qui soit mise en place et qu'il y ait un budget prévu pour des actions curatives. Aujourd'hui, malgré la législation qui est très protectrice, on a beaucoup de gens, de riverains, de datacenters qui se plaignent du bruit. Si cette législation est appliquée et qu'il y a des nuisances, ça veut dire qu'il y a un souci quelque part. Je pense qu'il faudrait anticiper et avoir des mesures de surveillance et un budget curatif. »

- Des préoccupations concernant le bruit généré par les datacenters, suggérant l'organisation de visites de sites comparables en zone rurale pour évaluer concrètement les nuisances sonores

« On s'est posé des questions du bruit aussi. On a entendu Madame, d'ailleurs, qu'il évoquait, et beaucoup d'études démontrent que le bruit est fortement minimisé sur le datacenter. J'ai eu le plaisir de passer à côté d'un aux Etats-Unis dans l'Ohio et ça fait du bruit.

« Et donc c'est quelque chose qu'il faudrait étudier, pourquoi pas une visite d'un datacenter aussi volumineux que celui que vous nous proposez au Texas, ce serait sympa comme dit mon collègue. En tout cas, à proximité et surtout en zone non-urbaine pour qu'on se rende compte réellement du bruit que ça fait et ainsi vous allez convaincre tout le monde qu'il n'y a pas de bruit et que ça ne fait pas de nuisances. »

Terres agricoles

Des participants ont souligné l'enjeu de l'artificialisation de terres agricoles, s'interrogeant sur la surface concernée et sur la cohérence avec les objectifs de souveraineté alimentaire du territoire.

"Au niveau espace agricole, enjeu majeur absolument, puisqu'on a un problème déjà localement, identifié depuis le projet précédent de souveraineté alimentaire. Alors là, c'est une vue à 10 ans, ça peut faire sourire, mais on sait très bien qu'en supprimant les terres agricoles, ça ne va pas dans le bon sens au niveau de la souveraineté alimentaire."

"Sur les espaces agricoles, effectivement, ce sont toujours des hectares de terres agricoles qui sont artificialisées"

« Quelle part des 70 ha sont des territoires agricoles aujourd'hui ?

Des participantes et participants ont critiqué l'artificialisation de nouvelles terres agricoles au regard des préconisations du SDRIF-E et des enjeux de souveraineté alimentaire, suggérant qu'une compensation par la renaturation de friches industrielles soit exigée.

« Ce projet va (encore) artificialiser des terres agricoles qui n'étaient pas prévues pour cela, alors que le SDRIF-E préconise de construire en priorité sur des terres déjà artificialisées. On privilégie encore une fois un impératif économique à la souveraineté alimentaire, ce qui est un choix à courte vue et pas très stratégique. Afin de limiter l'impact de ce projet, s'il se réalise, les bénéficiaires doivent en échange s'engager à renaturaliser une friche industrielle de même superficie. »

Des participantes et participants ont souligné l'artificialisation de 70 hectares de terres agricoles pour le projet, s'ajoutant aux 19 hectares du centre pénitentiaire, et ont exprimé des préoccupations concernant l'impact sur la biodiversité et les risques d'inondation par ruissellement, notamment au regard de l'évacuation des eaux pluviales prévue via le ru d'Andy

« Au vu des éléments fournis dans le dossier de concertation, le projet de CAMPUS IA va se développer sur 70 ha de terre agricole qui vient s'additionner au 19 ha prévu pour le projet de centre pénitentiaire. »

« Au regard de la loi climat et résilience, l'artificialisation des sols est préjudiciable à la biodiversité et amplifie les risques d'inondations. En cas de forte intempérie un sol

imperméabilisé n'absorbe plus les eaux de pluies et les phénomènes de ruissellement et d'inondation sont amplifiés, alors qu'il est indiqué dans l'OAP de la déclaration de projet que l'évacuation des eaux pluviales se ferait par le ru d'Andy »

« Des participantes et participants ont souligné l'importance de privilégier les friches pour préserver les sols, citant les tensions sur le foncier en Île-de-France et questionnant l'intégration de cette priorité dans le projet.

« Sur le conflit d'usage du sol : une priorisation des friches semble importante, cf. ce rapport de la cour des comptes qui indique que "Alors que l'Île-de-France doit loger 20 % de la population française, sur à peine plus de 2 % du territoire national, la production globale de logements est à la peine." Est-ce que cela pourrait être plus intégré dans le projet ? »

Des participantes et participants ont souligné que l'artificialisation de 70 hectares de terres agricoles et naturelles entre en contradiction avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette, les enjeux de souveraineté alimentaire et la préservation de la biodiversité en région parisienne

« Le projet prévoit l'artificialisation de 70 hectares de terres, actuellement exploitées comme zone agricole/naturelle, même si ces terres devaient être sacrifiées, à date, elles sont encore des espaces naturels, dont la région parisienne a tant besoin. Cette emprise au sol est en contradiction frontale avec :

- *L'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) fixé par la loi Climat et Résilience*
- *Les besoins de préservation des terres agricoles dans un contexte de souveraineté alimentaire en circuit court (cf. SNANC en cours de finalisation et les PATs)*
- *La nécessité de maintenir des espaces de nature et de biodiversité »*

Des participantes et participants ont qualifié l'impact sur les espaces agricoles d'enjeu majeur, soulignant que la suppression de terres agricoles va à l'encontre des objectifs locaux de souveraineté alimentaire

"Au niveau espace agricole, enjeu majeur absolument, puisqu'on a un problème déjà localement, identifié depuis le projet précédent de souveraineté alimentaire. Alors là, c'est une vue à 10 ans, ça peut faire sourire, mais on sait très bien qu'en supprimant les terres agricoles, ça ne va pas dans le bon sens au niveau de la souveraineté alimentaire."

Des propositions ont été formulées sur :

- **La renaturation de 60 hectares de friches en compensation de l'artificialisation de terres agricoles.**

"Dans les enjeux majeurs, on vous propose de renaturaliser 60 hectares de friches pour contrebalancer l'artificialisation des terrains agricoles"

- **Une optimisation de l'usage des 70 hectares avec une densification du site et une amélioration de l'intégration environnementale du bâti.**

« S'assurer de l'usage optimal des 70 ha, Densifier le site et améliorer l'intégration environnementale du bâti »

Chaleur fatale

Des participantes et participants ont exprimé des préoccupations concernant l'impact de la chaleur dégagée sur la qualité de l'air et sur les cultures environnantes, craignant une modification du cycle végétatif.

"En chaleur augmentée aux alentours, ça a été mis au niveau de la qualité de l'air, en enjeux modérés."

« La qualité de l'air, on était inquiets au niveau de l'évaporation de la chaleur qui crée un nuage et qui augmente la chaleur et aussi augmente la chaleur de l'air ambiant au-dessus des champs. Avoir un impact sur les cultures et modifier le cycle des cultures parce qu'on aime bien qu'il fasse froid l'hiver pour que ça tue les pucerons qui nous mangent les feuilles mais on aime bien qu'il ne fasse pas trop chaud l'été. »

Des participantes et participants ont souligné que la valorisation de la chaleur fatale par les agriculteurs locaux impliquerait une reconversion de grandes cultures vers du maraîchage sous serre

« Ici, on est dans une zone de grandes cultures. La seule possibilité pour l'agriculteur de bénéficier des retombées de Campus IA, ça serait d'utiliser la chaleur fatale. Utiliser la chaleur fatale, ça voudrait dire accepter de faire du maraîchage sous serre à la place de faire du blé ou du maïs. »

Des participantes et participants ont estimé que la valorisation de la chaleur fatale devrait constituer un prérequis du projet plutôt qu'une étude à mener ultérieurement

« La valorisation de la chaleur fatale produite au sein des Datacenter devrait, à l'heure de la sobriété, être un prérequis au projet et non une étude à lancer. »

Des questions ont été posées sur :

- **L'utilisation et la valorisation de la chaleur résiduelle produite par le site**
« Qu'en est-il de ce que vousappelez la chaleur fatale, la chaleur résiduelle ? Est-ce qu'elle sera utilisée, exploitée, et comment ? »

- **Des précisions sur la proportion de chaleur fatale réutilisée et sur les usages envisagés, estimant difficile de quantifier les volumes en jeu et l'adéquation des solutions proposées**

« Quelle est la proportion de la chaleur fatale réutilisée ? On a du mal à quantifier. On a du mal à s'imaginer la chaleur fatale, ce que ça représente. Oui, d'accord, chauffer des bâtiments municipaux, ça peut être une solution, mais ça ne suffit pas. Qu'est-ce qui pourrait pallier ? Est-ce que les serres agricoles c'est suffisant ? Quelle taille des serres agricoles ? C'est un peu flou au niveau de la représentativité de la chaleur fatale qui sort du campus IA. »

- **L'état d'avancement du projet de serres agricoles pour la valorisation de la chaleur fatale, demandant si les agriculteurs locaux avaient été consultés et quel serait le modèle économique envisagé.**

« Au niveau des projets de réutilisation de la chaleur fatale, on a évoqué les serres agricoles. Est-ce que la question a été posée auprès des agriculteurs aux alentours ? Savoir s'il y a un projet de serres agricoles en commun à plusieurs agriculteurs ? Quel en serait les tenants et les aboutissants ? Est-ce que c'est un investissement de faire des serres agricoles ? Où en est cette réflexion ? Parce que c'est vrai que ça a été évoqué, mais au

final, on ne sait pas du tout où en est cette réflexion. Est-ce que les agriculteurs ont été contactés ? Quel est ce projet à ce niveau-là ? »

- **La confirmation concernant l'équivalence annoncée entre la chaleur fatale produite et le chauffage de 200 000 foyers**

« J'ai entendu dire que la chaleur fatale produite par le projet équivaudrait à un chauffage de 200 000 foyers. Je voulais savoir si c'était effectivement bien de cet ordre de grandeur dont il s'agissait »

- **Des précisions sur les technologies de refroidissement envisagées pour les centres de données suivants, incluant les types de systèmes, les sources d'eau potentielles, l'utilisation éventuelle de tours aéroréfrigérantes et les impacts sur les ressources hydriques locales**

Dans le cas où les trois premiers centres de données auraient une puissance significativement plus faible que les 9 suivants, serait-il possible de préciser comment la chaleur résiduelle sera dissipée pour les 9 centres de données suivants ?

- *Technologie principale : Quelle est la méthode de refroidissement envisagée pour les 9 centres de données de la phase 2 du campus ? Le refroidissement sera-t-il assuré par des groupes froids (quels types de fluides frigorigènes⁵³ ? par du free cooling⁵⁴ (air indirect, air direct, ou eau), ou par un autre système ?*
- *Source d'eau : En cas d'utilisation d'un refroidissement free cooling par eau, quelle sera la source d'approvisionnement en eau ? L'utilisation de cette ressource hydrique est-elle susceptible d'engendrer un impact sur l'approvisionnement en eau potable destiné aux populations ou aux activités agricoles locales, notamment en période de sécheresse ou de tension hydrique ?*
- *Adiabatique : Est-il prévu de mettre en œuvre un refroidissement adiabatique ? L'installation de tours aéroréfrigérantes (ou tours de refroidissement par évaporation) est-elle envisagée sur le campus d'IA pour les centres de données au-delà des trois premiers ?*
- *Immersion des serveurs : Les serveurs feront-ils l'objet d'un refroidissement direct au composant ou par immersion ? (Serveurs immergés dans un fluide isolant qui transporte les calories.)*

- **La température de sortie de la chaleur à valoriser et la quantité d'énergie récupérable, soulignant les contraintes de distance et de température minimale pour une valorisation efficace.**

« Quelle température de sortie de process imaginez-vous pour la chaleur à valoriser ? »

« Combien de chaleur en énergie finale pourrait être valorisée (en Wh) ? Cela pose la question du rendement dû au transfert entre le Campus et la ville de Melun par ex.

« En discutant avec des experts de l'ADEME, au-delà de 3 km de distance entre la source et la revalorisation, cela semble difficile à déployer. De même en fonction de la température en sortie process : si celle-ci est inférieure à 30°C, l'intérêt deviendrait très faible. »

- **La prise en compte des évolutions climatiques futures, notamment le retrait-gonflement des argiles, les températures élevées et les sécheresses,**

⁵³ Les **fluides frigorigènes** sont des substances utilisées dans les systèmes de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur pour transférer la chaleur.

⁵⁴ Le **free cooling** est une technique utilisée dans les data centers, les systèmes de climatisation et les installations industrielles pour refroidir des équipements sans utiliser de compresseur frigorifique, en exploitant directement l'air extérieur ou des sources naturelles de fraîcheur.

et demandé si ces aspects avaient fait l'objet de discussions avec les municipalités.

« Les études (cf. COP Ile de France) montrent que la région sera sujette à des retraits gonflement des argiles, à des températures élevées et des sécheresses. Comment cela a été pris en compte ? Pour dans 10, 20, et plus, ans. Est-ce que cela a fait l'objet de discussions avec les municipalités ? »

Des propositions ont été formulées :

- D'utiliser la chaleur fatale pour chauffer des équipements publics locaux tels que le centre pénitentiaire et les bâtiments communaux des villages voisins.

« Concernant ces chaleurs fatales, afin d'en faire un potentiel projet, en tout cas qui puisse servir à la fois les citoyens français dans le cout que pourrait être le chauffage d'un centre pénitentiaire,

- comment avez-vous prévu, et si vous en avez l'intention, de mutualiser, d'utiliser ces chaleurs fatales pour chauffer le centre pénitentiaire ?
- Pourquoi pas également de chauffer cette salle communale de Fouju ?
- Pourquoi pas chauffer la mairie, l'école de Fouju, le dojo de Fouju ?
- Pourquoi ne pas utiliser également ces chaleurs et ces calories pour chauffer la salle communale de Crisenoy, la mairie de Crisenoy, les écoles de Crisenoy, qui sont à proximité directe ? »

- De valoriser la chaleur produite pour le centre pénitentiaire et les communes voisines, soulignant la faisabilité technique au regard de distances évoquées dans d'autres projets locaux

"valoriser la chaleur produite par le campus pour la prison, au Hameau-des-Bordes, le village de Crisenoy, voire plus. Là, c'est pareil, ça doit faire l'objet d'études, de faisabilités, mais ça paraît assez évident en sachant qu'on a eu un projet alternatif pour éviter la logistique, il y a déjà quelques années, qui nous permettait, si ça n'avait pas été abandonné, de faire venir de la chaleur de Blandy, 7 kilomètres de traversé. Et là, j'entends dire que ce serait évidemment beaucoup moins de kilomètres si c'était pour le village, le Hameau des Bordes, etc." »

- Une valorisation maximale de la chaleur fatale, proposant d'utiliser le surplus pour produire de l'électricité via des systèmes de type ORC (Organic Rankine Cycle) après avoir desservi les bâtiments publics locaux et le centre pénitentiaire

Alors nous on a dit pas de serre agricole mais pourquoi pas autre chose c'est pas pour moi de dire, je préfère le dire tout de suite mais pas de serre agricole et on souhaiterait que 100% de la chaleur potable soit récupérée 100% on est pas utopique, on va pas vous faire une demande infaisable mais au moins avec tout ce qu'on vient de vous proposer un centre pénitencier de 1 000 places et le volume que ça représente une mairie, quelques quartiers tous les bâtiments communaux de deux villages qui sont à côté on ne vous demande pas faire des investissements où c'est des centaines et des centaines de milliers d'euros qui seront accumulés avec nos demandes mais vous pourriez en tout cas utiliser et les 100% restants, vous pourriez sur la base de la-chaleur fatale avoir une idée qui puisse réutiliser cette chaleur fatale et produire de l'électricité que vous réinjecterez dans le [projet] je pense que c'est quand même quelque chose qui serait très vertueux et vous pourriez en faire des propositions qui sont censées être abouties

« Concernant la chaleur fatale avec l'IA au maximum. Vous pouvez vous l'imaginer les pistes, du type ORC, d'utiliser des Organic Ranking Cycle, c'est de récupérer les chaleurs

fatales à l'intérieur même de l'infrastructure, après l'avoir remise à disposition des infrastructures que vous avez évoquées et de générer encore, du coup, de l'électricité avec. C'est très simple, on chauffe un fluide en interne, ça génère de la vapeur, ça pousse une hydrolienne, en tout cas, une hélice, ça génère de l'électricité et ça permettrait d'utiliser 100% de la chaleur fatale après avoir desservi la commune, toutes nos villes, pour nos écoles, nos crèches, etc. »

- **La possibilité d'une reconversion agricole vers le maraîchage sous serre, conditionnée à des tarifs préférentiels et à une participation financière du projet, mentionnant des réflexions antérieures similaires menées localement**

« Ce n'est pas complètement idiot. A condition que les tarifs soient préférentiels et peut-être également que, Campus IA, participe au financement de la création de ce genre d'exploitation. Et c'est un changement assez radical. On passe du blé à la laitue et à la carotte. »

« Donc, il va falloir essayer de convaincre les gens. Mais c'est possible. On avait déjà imaginé ça au Bordes, il y a longtemps, parce que la CCBRC et même le maire de la commune s'étaient rendus dans la région bordelaise voir ce qu'on pouvait faire des tomates presque bio. »

- **La valorisation de la chaleur fatale soit assortie d'objectifs chiffrés et de sanctions en cas de non-réalisation, ainsi que des engagements sur l'utilisation de matériaux biosourcés.**

« La valorisation de la chaleur fatale doit être planifiée avec objectifs chiffrés et sanctions en cas de non-réalisation, ainsi que des engagements sur les matériaux biosourcés. »

- **Une quantification et un approfondissement des pistes de valorisation de la chaleur fatale évoquées, incluant le raccordement au réseau de chaleur intercommunal, l'alimentation des communes voisines, du centre pénitentiaire et des zones d'activité environnantes**

« La quantification et l'approfondissement des pistes évoquées est nécessaire comme celles de :

- Se connecter au réseau de chaleur de la Communauté d'Agglomération de Melun-Val-de-Seine,
- Alimenter les besoins et les équipements de Fouju et des bourgs et hameaux voisins
- Répondre aux besoins de la future prison de Crisenoy et des ZAE voisines comme celles du pôle de Villaroche par exemple.

- **L'idée d'utiliser la chaleur fatale pour une piscine.**

« On a aussi entendu parler d'une piscine, pourquoi pas ? »

Extraction matières premières

Des participantes et participants ont évoqué les impacts indirects du projet liés à l'extraction minière dans d'autres pays, notamment pour la fabrication des composants électroniques

"[impacts] qui ne seraient pas localisés ici mais plutôt sur les différents types d'impacts qui seraient liés à l'extraction minière dans d'autres pays, notamment pour la fabrication des puces électroniques."

Des participantes et participants ont questionné les choix de société impliqués par le projet, évoquant les impacts sociaux et sanitaires à l'échelle mondiale, notamment l'extraction des terres rares et ses conséquences sur les populations locales, ainsi que la situation des personnes électrosensibles

« Ce choix de société qui n'a jamais été soumis au suffrage des citoyens, suppose l'exclusion de nombreux citoyens européens sans même compter tous les citoyens électrosensibles totalement invisibilisés et obligés de survivre dans les grottes des Pyrénées ou de Finlande : en effet, les immenses mines à ciel ouvert d'extraction des terres rares chassent des villes entières dont les sols finissent par s'effondrer sous les creusements des galeries souterraines, les bassins de boues.

Transition verte, en fait colonisation des terres des peuples autochtones (Suède, mine de Geijer, compagnie minière d'état : LKAB, terres rares, un mode de vie millénaire menacé, la culture ancestrale des Samis menacée, les mines étant un obstacle à la circulation des rennes...), un traité de protection des peuples autochtones jamais ratifié par la Suède.

La mine engloutit la ville de Kiruna qui va devoir être déplacée ! Des terres s'effondrent car des galeries sont creusées pour accéder aux minerais, une exploitation soi-disant responsable et durable qui n'est que du Greenwashing.

Espagne : Atalaia Mining nouveaux sondages, bassins pour recueillir les produits nocifs pour l'environnement Alconchelle, en Estremadur sur des kms, sur site Natura 2000 !

Sud de l'Espagne : RioTento, des bassins de boues de 500 ha ! Steven Emerman, géophysicien avertit sur les dangers des bassins de boues : rupture des sols

En 1998, rupture du barrage, déjà la société Boliden, la société suédoise inaugure un nouveau parc pour compenser seulement le déboisement d'une forêt.

La mine d'Aitic et 7000 ha de bassins !

Au Brésil catastrophe de rupture des digues, depuis ce type de digue est interdit mais pas en Europe : donc c'est un mensonge de dire que les normes sont les plus élevées en Europe

Diego Marin (EEB = Bureau européen de l'Environnement) : l'exploitation minière s'étend tellement que les impacts sur l'environnement augmentent de manière exponentielle

Stop à l'impunité minière ! »

Des questions ont été posées sur :

- L'importance du renouvellement régulier des composants électroniques et proposé la mise en place d'une filière de recyclage locale plutôt qu'une exportation vers d'autres pays

« Ce qu'il faut savoir c'est que c'est énormément de composants qui sont jetées très régulièrement soit par obsolescence, soit par problème de fonctionnement et que c'est quand même un impact assez important sur le point de vue environnemental et que vous pourriez mettre en place et proposer une vraie filière de recyclage et qui n'aille pas au Bangladesh mais qui soit traitée pourquoi pas localement en coordination avec la SIETOM⁵⁵ ou autre »

- La possibilité de réemploi d'anciens serveurs, ainsi que les critères de gestion de leur durée de vie et de leur taux de renouvellement dans une optique bas carbone.

« Concernant les serveurs, d'anciens serveurs seront-ils réemployés dans ce centre de données ? Leur efficacité, la gestion de leur durée de vie et leur taux de renouvellement seront-ils motivés par une gestion bas carbone du centre de données ? »

Energies

Des participantes et participants ont souligné que l'électricité décarbonée française constitue un atout pour l'implantation de datacenters, estimant que la consommation électrique dans ce contexte ne contribue pas directement aux canicules.

« De la même manière, sur les canicules, en France, l'énergie est décarbonée. Donc, concrètement, le fait de consommer en France de l'énergie pour un datacenter ou quelque chose d'autre, ça ne crée pas de canicules. Je regarde votre présentation avec beaucoup d'intérêt et je vous remercie à nouveau. Ce que je trouvais intéressant, c'est qu'on puisse faire le constat auquel on peut souscrire par ailleurs et néanmoins se dire que la France a des atouts et des particularismes intéressants. »

Des participantes et participants ont souligné l'ampleur de la puissance demandée (1,4 GW), équivalente à celle d'un réacteur EPR et supérieure à la consommation de pointe d'une métropole, qualifiant le défi technique et environnemental important.

« Il est impératif de souligner la signification de 1,4 GW : cette puissance équivaut à celle d'un réacteur nucléaire moderne de type EPR (tel que Flamanville) et dépasse la consommation électrique instantanée de pointe d'une métropole comme Marseille (environ 1 GW).

Cette échelle représente un défi technique et environnemental absolument colossal et inédit. »

⁵⁵ SIETOM : Syndicat mixte d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères

Des questions ont été posées sur :

- **Les volumes de stockage de carburant pour les générateurs de secours et les risques associés, compte tenu de la proximité des habitations et du futur centre pénitentiaire**

« *Et un dernier point qui, pour moi, relève surtout de l'utilisation des générateurs qu'on a vu sur votre schéma sur lequel on est passé rapidement, qui dit générateurs, donc c'est au cas où on a plus d'électricité pour faire fonctionner ces datacenters qui doivent être en fonctionnement quasiment continu. Il y a des générateurs, générateurs qui sont alimentés avec du diesel et donc avec un stockage de carburant assez important, une proximité quand même avec deux communes, avec des habitants qui sont derrière, donc quels seront les volumes de stockage et quels sont les risques qui seront pris en considération par rapport au stockage de ce carburant-là et sera potentiellement d'ici là d'autres habitants qui seront totalement collés au projet, qui seront mille détenus et plus potentiellement, avec le projet de centre pénitentiaire »*

- **Les caractéristiques des groupes électrogènes de secours prévus, notamment leur mode d'alimentation (carburant liquide ou gazeux) et les impacts associés sur le stockage ou les réseaux gaziers.**

- Et pourtant le porteur de projet devra en plus installer des puissances faramineuses de groupes électrogènes sans qu'il soit précisé s'ils seront alimentés en carburant liquide (quid du stockage ?) ou gazeux (quid là également du raccordement et de l'impact sur les réseaux gaziers ?) »

- **Sur les systèmes de secours électrique, portant notamment sur le taux de secours, la technologie et le positionnement des batteries, l'emplacement et la puissance des groupes électrogènes, les capacités de stockage de carburant et les mesures de réduction de l'impact environnemental.**

« *Les centres de données garantissent traditionnellement une alimentation en énergie exempte de toute interruption. Ils sont équipés de batteries qui fournissent l'énergie aux onduleurs, le temps que les groupes électrogènes de secours démarrent et se synchronisent. Cette architecture permet de secourir l'intégralité de la charge informatique (IT) et le système de refroidissement, afin de maintenir le fonctionnement pendant plusieurs jours, sans recours au réseau électrique principal.*

Dans le contexte du campus d'IA et pour les 3 premiers centres de données :

- **Secours total ou partiel : L'intégralité de l'alimentation électrique sera-t-elle secourue par des groupes électrogènes ? Si le secours est partiel, quel en sera le pourcentage ?**
- **Batteries : Les salles des batteries seront-elles des bâtiments distincts ? (C'est une recommandation issue de l'incendie de plusieurs centres de données : OVH Cloud Strasbourg le 10 mars 2021 et Maxnod le 28 mars 2023). Quelle est la technologie utilisée (batterie au plomb ou lithium-ion) ? Quelle est le nombre de tonnes de batteries qui sera présent à terme sur le campus ?**
- **Groupes électrogènes de secours : Où seront positionnés ces groupes ? La production de 1 400 MW d'électricité in situ nécessite une surface considérable. Les groupes seront-ils installés sur les toits des centres de données ? Les aéroréfrigérants secs (dry coolers) ne prendront pas la totalité de l'espace sur les toits ?**
- **Carburant pour les groupes : La construction de cuves de fioul est-elle prévue ? Si oui, quelle est la capacité totale exprimée en litres qui est envisagée ? Quel est le type de carburant ?**

• *Impact environnemental : Quelles mesures concrètes sont prévues pour minimiser l'impact environnemental des groupes électrogènes de secours ?*

- **La demande d'un recours prioritaire aux énergies renouvelables ainsi qu'une optimisation énergétique continue avec publication annuelle d'indicateurs vérifiés.**

« • Recours accru et prioritaire aux énergies renouvelables ;

• Optimisation énergétique continue et publication annuelle d'indicateurs vérifiés ; »

- **Une obligation de production locale d'énergie renouvelable dimensionnée sur la consommation réelle du site, ainsi que l'installation de panneaux solaires sur les toitures disponibles.**

« Obligation de production locale d'énergie renouvelable dimensionnée sur la consommation réelle ainsi que la solarisation des toitures qui le peuvent. »

Une proposition a été formulée sur l'intégration du site dans un mécanisme de délestage prioritaire en cas de tension sur le réseau électrique

« Intégration dans un mécanisme de délestage prioritaire en cas de tension énergétique »

Pollution atmosphérique

Une question a été posée sur les émissions potentielles du site et s'interrogeaient sur le lien entre la qualité de l'air et la chaleur fatale

“Sur la qualité de l'air, c'était un enjeu important mais il manquait d'éléments pour savoir s'il pouvait y avoir de la pollution de l'air émise par le site. Et on se posait la question du lien qu'il pourrait y avoir entre la qualité de l'air et la chaleur fatale.”

Eau

Des questions ont été posées sur :

- **La quantité d'eau nécessaire et la source d'approvisionnement, soulignant l'absence de fleuve ou de rivière à proximité et s'inquiétant de l'impact sur les nappes phréatiques.**

« Je voulais vous poser la question au niveau de la quantité des eaux. Et qu'en est-il des nappes phréatiques ? Où allez-vous puiser cette eau ? Il n'y a pas de fleuve aux alentours. Il n'y a pas de rivière. »

- **Les engagements pris pour garantir l'absence de pompage dans la nappe phréatique, y compris en période de canicule.**

« Quel type d'engagement existe pour dire qu'il n'y aura pas de pompage dans la nappe et d'utilisation ? Est-ce qu'il s'agit d'engagements oraux, d'engagement contractuel et est-ce que ces engagements tiennent toujours même en cas d'épisode de canicule, par exemple ? »

- **La faisabilité technique d'un refroidissement sans eau pour un projet de cette ampleur.**

« Est-ce qu'un refroidissement sans eau est possible pour un projet de cette taille-là ? »

- L'impact sur la nappe phréatique et les conséquences du projet sur cette ressource.

« On sait quand. Je suppose que tout ça va être dans la nappe phréatique. Quel en va être le résultat de cela ? »

- Le financement de l'eau nécessaire au refroidissement dans un contexte de pénurie hydrique.

« Nous sommes en pleine pénurie d'eau, qui va payer l'eau qui va servir à refroidir votre datacenter ? »

Enjeux (conséquences) sanitaires et humains

Des questions ont été posées sur plusieurs préoccupations :

La durée et les impacts du chantier sur plusieurs décennies, l'absence de garanties financières en cas d'arrêt du projet, l'artificialisation importante de terres agricoles dans un contexte de souveraineté alimentaire, et l'impact sur le ru d'Andy et la biodiversité locale, demandant une évaluation environnementale et financière complète avant toute décision

« En tant qu'habitant du secteur, je souhaite exprimer plusieurs inquiétudes :

1 /Un chantier qui peut durer 10 à 20 ans (phases). On parle d'un chantier géant qui va durer très longtemps, peut-être dix ou vingt ans. Personne ici ne sait ce que cela va représenter en termes de bruit, d'allées et venues, d'impact sur la vie quotidienne et le paysage. Et si le projet ralentit ou s'arrête, qui assumera les dégâts ? On a déjà vu ailleurs des terrains terrassés puis laissés en friche.

2/ Qui paiera si le projet ne va pas au bout ?

On nous parle de dizaines de milliards d'euros d'investissement. Mais si un partenaire se retire, ou si les phases suivantes ne sont pas réalistes, est-ce que ce seront encore les habitants ou les collectivités qui paieront pour réaménager un site détruit ? Je n'ai vu aucune garantie financière, aucune obligation de remise en état.

3/ La destruction de 110 hectares de terres agricoles

À l'heure où l'on parle de souveraineté alimentaire, est-il raisonnable de raser autant de terres cultivées pour un projet dont on ne connaît ni la durabilité ni l'utilité réelle pour la population locale ? Ces terres, une fois artificialisées, ne reviendront jamais.

4/ Le ru d'Andy, zone humide fragile

Le ru d'Andy traverse la zone et constitue une vraie continuité écologique. (ZAC, Prison, maintenant Datacenters). Le déplacer ou le canaliser aurait des conséquences irréversibles sur la biodiversité locale. Ce point est totalement sous-estimé dans la présentation du projet.

DONC :

Je demande que le projet soit examiné avec beaucoup plus de sérieux et de transparence, et qu'une véritable évaluation environnementale et financière complète soit présentée avant toute décision.

Les habitants ne doivent pas découvrir les impacts réels une fois qu'il sera trop tard. »

Biodiversité (mesures compensatoires)

Des participantes et participants ont demandé la mise en place de mesures concrètes pour la protection de la faune et de la flore, le renforcement des plantations et écrans paysagers, ainsi que le maintien ou la reconstitution des corridors écologiques

« Mesures concrètes de protection de la faune et de la flore locales.

Renforcement des plantations et écrans paysagers pour limiter l'impact visuel ;

Maintien ou reconstitution des corridors écologiques. »

Une proposition a été formulée sur une compensation de l'artificialisation à hauteur de 200%, une végétalisation massive des toitures non équipées de panneaux solaires et des abords, ainsi qu'une intégration paysagère exemplaire préservant les corridors écologiques.

- « - Compensation obligatoire de l'artificialisation à 200% (et non 100%)
- Re végétalisation massive des toitures non solarisées et abords
- Intégration paysagère exemplaire avec préservation de corridors écologiques »

Réseau électrique (à l'attention de RTE)

Les échanges sur le réseau électrique ont porté sur cinq thématiques principales : la distinction entre l'enjeu climatique mondial (émissions de GES) et l'enjeu français de concurrence d'usage de l'électricité, la demande massive de 1,4 GW, les renforcements nécessaires et le dimensionnement sur la puissance de pointe, la temporalité entre le projet Campus IA, l'échéance du grand carénage de la centrale de Nogent-sur-Seine et l'électrification des transports, l'absence d'anticipation de la croissance des datacenters (potentiellement quadruplée en dix ans) dans les prospectives de RTE.

Ces débats ont permis d'identifier des attentes et des enjeux concernant l'intégration de la consommation des datacenters dans les scénarios prospectifs nationaux et le schéma décennal de RTE, la garantie d'un approvisionnement bas carbone via un PPA⁵⁶ horaire adossé à des sources françaises, la transparence sur le financement du raccordement et les règles de priorisation en situation de délestage, la participation du datacenter aux coûts de renforcement sans bénéficier des exonérations industrielles, ainsi que la capacité du réseau à absorber simultanément le projet et les transitions énergétiques en cours dans le territoire de la CCBRC.

Des participantes et participants ont distingué les enjeux selon les échelles, soulignant qu'au niveau mondial il s'agit d'émissions de gaz à effet de serre, tandis qu'à l'échelle française l'enjeu principal porte sur la concurrence d'usage de l'électricité.

« C'est qu'au niveau mondial, l'enjeu que l'on observe, c'est un réel enjeu climatique, avec les émissions de gaz à effet de serre, et donc une contribution au dérèglement climatique. Alors qu'à l'échelle France, l'enjeu est très différent. Celui qu'on observe, c'est plutôt un enjeu de concurrence d'usage de l'électricité. »

⁵⁶ Un contrat d'achat d'électricité (PPA) est un accord à long terme de vente directe entre un producteur d'électricité et un acheteur (industriel...)

Des participantes et participants ont nuancé l'affirmation d'un excédent de production électrique en France, rappelant la situation de 2022 et soulignant la variabilité de la production selon les conditions climatiques.

« *En France, on sous-produit de l'énergie, mais j'imagine que vous voulez dire qu'on surproduit de l'énergie. Alors en 2024, on a surproduit de l'électricité. Ça, le 31 décembre 2024, quand on a sommé notre consommation et ce qu'on avait importé, consommé et produit. Effectivement, il y avait plus de production. »*

« *On faisait moins les malins en 2022, pendant la crise. Donc effectivement, tout est question de conditions. Donc on n'était pas du tout en excédent en 2022, dans des conditions qui pourraient complètement se reproduire, d'hiver sans vent et sans soleil. Donc ça pourrait complètement se reproduire. »*

Des participantes et participants ont souligné que la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, la plus proche du site, arrivera à l'échéance de son grand carénage⁵⁷ au moment de la mise en service du projet, soulevant la question de son maintien en activité au-delà de 40 ans.

« *La centrale nucléaire la plus proche, donc le CNPE⁵⁸, donc de Nogent-sur-Seine, qui est au plus proche, a deux tranches qui représentent 1300 MW, qui ont été conçues en 1988-1989, donc ils arrivent à leur 36e année. Dans quatre ans, ça va être le grand carénage avec l'arbitrage, et je pense que l'arbitrage sera favorable à la demande actuelle, avec l'arbitrage de dire est-ce qu'on va au-delà, parce que normalement, au bout de 40 ans, c'est terminé. Donc après, il faut un arbitrage de dire on va au-delà de 40 ans et on va jusqu'à 50 ans.*

Donc on va arriver pile au moment où votre projet sort de terre, de se dire on arrête cette centrale, ou on la continue ? Donc c'est un élément important moteur, je ne vais pas juger, mais c'est un élément moteur par rapport à ce CNPE de le maintenir compte tenu de votre projet en périphérie, même si le réseau électrique est maillé, etc. »

Des participantes et participants ont mentionné que l'électrification des transports, dont le calendrier coïncide avec celui du projet, aura également des incidences sur la consommation locale et la charge du réseau

« *La deuxième chose, c'est qu'on est sur la phase d'électrification. Je sais que la SNCF, les réseaux de transport ont leurs propres fournisseurs, etc. Mais tout ça, encore une fois, est maillé. Et l'électrification ne va pas être sans incidences et conséquences sur la consommation locale, sur la charge du réseau. L'électrification, c'est pour à peu près au moment de votre projet. »*

Des participants ont souligné que la croissance potentielle de la consommation électrique des datacenters, qui pourrait quadrupler en dix ans, n'aurait pas été anticipée dans les prospectives du gestionnaire de réseau de transport.

« *Vraiment, je répète, on parle de concurrence d'usage de l'électricité, aussi de l'eau, mais surtout de l'électricité, parce qu'aujourd'hui, la consommation des centres de données qui pourraient quadrupler en dix ans n'a pas du tout été anticipée par les prospectives et par le gestionnaire de réseaux de transport d'électricité, qui est RTE. »*

⁵⁷ [2. Le Grand Carénage, pierre angulaire de l'exploitation à long terme - Sfen](#)

⁵⁸ CNPE : centre nucléaire de production d'électricité

Des participantes et participants ont souligné la demande électrique importante du projet dans un contexte de tension sur le réseau, exprimant des préoccupations concernant le financement collectif des renforcements nécessaires et le dimensionnement sur la puissance de pointe.

« Une demande électrique massive dans un contexte de tension. Le projet de datacenter prévoit une puissance électrique de raccordement contractualisée à 700 MW puis 1400MW, sous couvert de travaux complémentaires, soit l'équivalent d'une ville d'un million habitants. Cette demande s'ajoute à un réseau électrique déjà sous tension, particulièrement lors des pics de consommation hivernaux. »

« Nos constats principaux :

- Le réseau de transport (RPT) nécessitera des renforcements importants sur le réseau "amont" si le site se développe au-delà de la 1ère phase
- Ces investissements seront financés par la collectivité via le TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité), c'est-à-dire par l'ensemble des consommateurs
- Le dimensionnement du réseau se fera sur la puissance de pointe demandée par le datacenter, créant une surcapacité coûteuse qui ne servira potentiellement que quelques heures par an. »

Des questions ont été posées sur :

- L'anticipation de la consommation électrique dans les prospectives de RTE

« On voit bien aussi qu'il va y avoir des consommations d'électricité exponentielles aussi pour décarboner les autres secteurs d'activité. Et donc, je me demande, comme le suppose effectivement le rapport du Shift Project, est-ce qu'il y a un pilote dans l'avion ? Est-ce que l'impact de la croissance de ces nouvelles activités ou la décarbonation des autres activités nécessaires qui peuvent rentrer en conflit, est-ce que ça a été vraiment anticipé ? »

- La fonction du poste électrique RTE 400 kV, son rôle dans l'alimentation du territoire et les conséquences potentielles d'une défaillance sur le réseau local.

« Concernant le poste 7, du coup sur le plan, le poste 7, c'est un poste qui est dit aériens, 400 kV de propriété RTE. Il y a également le poste 6, qui est le poste électrique du campus. On avait quand même beaucoup de questions. C'est déjà, il alimente quoi ce poste 7 ? Est-ce que c'est uniquement un condensateur ? Est-ce que ça va alimenter nos maisons ? Est-ce que si ça saute dans le territoire, on aura plus d'électricité ? Donc ça, c'est des questions fondamentales.

« Aussi, on se demandait s'il y aurait eu un impact sur le réseau électrique ? »

- Des précisions sur la puissance électrique appelée et la consommation attendue des installations, ainsi que sur la robustesse du réseau électrique à moyen et long terme

« Et puis une question pour revenir sur ce qu'on évoquait, sur la puissance électrique appelée et aussi peut-être la consommation puisqu'il y a des gigawatts et des gigawattheures qui sont évoquées.

« Est-ce qu'on a déjà une idée de la puissance appelée ? »

« Ça a été évoqué dans les dossiers de concertation, mais aussi une idée de la consommation attendue de ces installations ? »

« La robustesse du réseau électrique à moyen et long terme dans le secteur du projet ? »

- **Les modalités d'éventuels travaux par RTE de renforcement du réseau pour un raccordement de 1400 MW pour la phase 2, devront être précisées.**

« Le projet nécessite pour la phase 2 « d'éventuels travaux de renforcement du réseau un raccordement à la puissance de 1400 MW ». Le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français (RTE), co-maitre d'ouvrage du projet, devra en préciser les modalités. »

- **La capacité disponible sur les lignes haute tension existantes pour alimenter le projet sans créer de conflits d'usage avec les autres consommateurs.**

« Le futur campus se trouve au droit de deux lignes à très haute tension de 400 kV. La puissance nécessaire maximum du campus à terme sera d'après le projet de 1,4 GW. RTE nous dit que les deux lignes à très haute tension ne sont pas saturées. Mais est-ce que la puissance utile restante sera suffisante pour alimenter le campus sans que cela entraîne des conflits d'usage ? »

- **La répartition du financement du raccordement électrique entre RTE et le consortium porteur du projet.**

« A propos du financement du raccordement, quelle part du financement est pour RTE ? Quelle part pour le consortium porteur de projet ? »

- **L'impact potentiel du projet sur le zonage tarifaire de l'électricité et les coûts supportés par les habitants des communes voisines.**

« J'habite à Fouju, le fait de créer comme ça un point extrêmement consommateur d'électricité, va-t-il avoir un impact sur le zonage tarifaire en termes de fourniture d'électricité ? Dit autrement, est-ce que demain on va payer l'électricité plus cher à Fouju ?

- **La capacité du réseau électrique à absorber simultanément la consommation du projet et celle liée aux transitions énergétiques en cours (chauffage et mobilité électriques), dans un contexte de maintenance des centrales nucléaires, demandant des études et données prévisionnelles sur ce sujet.**

« J'ai une question concernant l'électricité. Lors de la présentation, vous avez indiqué que le projet est très énergivore. Il me semble qu'à l'hiver 2023-2024, ou celui d'avant 2022-2023, l'État nous avait invités, au travers des médias, à réduire la température de nos logements d'un degré pour préserver l'équilibre du réseau, notamment en raison d'opérations de maintenance sur certaines centrales nucléaires. Sauf erreur de ma part, d'autres centrales auront besoin du même type de maintenance dans les mois ou années à venir, ce qui les mettra temporairement à l'arrêt. Et il faudra ensuite revenir sur les premières centrales pour un nouveau cycle d'entretien. Parallèlement à cela, l'État encourage la transition vers le tout électrique : remplacement des chaudières fioul ou gaz par des pompes à chaleur, mise à la casse des anciens véhicules essence ou diesel au profit des véhicules électriques. L'ensemble de ces usages va solliciter fortement le réseau. Ma question porte donc sur les études et modélisations réalisées pour garantir que ce réseau pourra absorber, dans les prochaines années, des dizaines de milliers de foyers chauffés électriquement en plus, ainsi que des milliers de véhicules électriques à recharger pour que chacun puisse se déplacer dès le petit matin pour aller travailler, tout en assurant la possibilité de chauffer son logement à la température souhaitée. Merci d'avance pour vos éclaircissements accompagnés de données prévisionnelles. »

- Les risques de retards et surcoûts sur les infrastructures nécessaires

« Les risques liés à des retards sur l'extension du réseau électrique ou à des surcoûts pour les infrastructures municipales. »

- Les priorités d'allocation de la capacité électrique disponible, s'interrogeant sur une éventuelle mise en concurrence avec d'autres projets industriels susceptibles de contribuer à la décarbonation

« ... avec notamment une 400kV. La question se pose de pourquoi ne pas prioriser un projet d'électrification d'industrie pour directement contribuer à la décarbonation des secteurs d'activité. Cette question se pose cependant plus au niveau des décideurs politiques à l'échelle nationale qu'au niveau de ce projet bien sûr. Est-ce qu'avant de valider ce projet, il y a eu concurrence avec une autre industrie qui voulait s'y mettre ? »

Des propositions ont été formulées sur :

- La garantie d'un approvisionnement électrique bas carbone via un contrat d'achat d'électricité horaire adossé à des sources renouvelables et nucléaires françaises

« Garantir un approvisionnement bas carbone réel via un Power Purchase Agreement (PPA) horaire, adossé à des parcs français renouvelables et nucléaires.

- Le datacenter participe aux coûts de renforcement du réseau sans bénéficier des exonérations prévues pour les industries, estimant que les datacenters n'apportent pas les mêmes retombées

« Participation du datacenter aux coûts de renforcement du réseau sans application des exonérations prévues par la loi APER notamment ou tout autre mécanisme récent en vue de privilégier les datacenters au même titre que les industries, alors que les datacenters n'apportent pas les mêmes bénéfices »

- L'intégration du site dans un mécanisme de délestage prioritaire en cas de tension sur le réseau électrique

« Intégration dans un mécanisme de délestage prioritaire en cas de tension énergétique »

- Des priorités en situation de délestage et de transparence sur le financement des infrastructures RTE a été formulée.

« Donner les règles de priorisation en situation de délestage sur le réseau et la transparence sur le financement des travaux sur le réseau RTE. »

ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES⁵⁹

Emploi :

Les échanges sur l'emploi ont porté sur cinq thématiques principales : les types d'emplois, profils et calendrier de recrutement pour les phases travaux et exploitation, les risques de surestimation des créations d'emploi et les conditions de travail dans l'IA , l'embauche prioritaire des habitants locaux et le recours aux entreprises du territoire, la collaboration avec les pôles insertion/réinsertion locaux, et le suivi détaillé et transparent des emplois créés avec publication annuelle des indicateurs.

Ces débats ont permis d'identifier des attentes concernant la création d'un bureau dédié à l'emploi local, des engagements contraignants assortis de pénalités en cas d'écart entre annonces et réalité, l'évaluation du rapport entre investissement public et emplois créés, ainsi que l'analyse des pertes d'emploi potentielles liées à l'IA et la comparaison avec des projets de datacenters similaires ayant ou non tenu leurs promesses en matière de retombées économiques locales.

Des méfiances ont été énoncées par rapport au nombre d'emplois

« *Le discours sur l'emploi appelle clarification et preuves : Risque de surestimation des créations d'emploi* »

Des participants et participantes énoncent les conditions de travail dans l'IA

« *L'adoption de l'IA conduit à une forme de "taylorisme augmenté", conduisant à une dépossession accrue du pouvoir sur leur travail des travailleurs au profit de leurs patrons.* »

Des participants et participantes ont énoncé une étude sur les revenus de l'IA

« *Une récente étude du MIT révèle que 95% des projets IA en entreprise échouent à générer des revenus.* »

Des questions ont été posées sur :

- Les besoins en emploi pour les phases travaux et exploitation

« *Pour nous, il y a une question, c'est comment vous allez faire pour définir vos besoins, ce que vous avez besoin pour les travaux, et comment vous allez bien définir vos besoins demain pour les gens qui vont travailler dans le campus. Comment allez-vous définir les besoins en phase travaux et en phase exploitation sur les besoins de marché ou les besoins d'emploi ?* »

- La tenue des promesses dans des projets de datacenter comparables

« *Ces projets comparables ont-ils effectivement tenu leurs promesses en matière d'emplois et de retombées économiques locales, ou constate-t-on fréquemment des écarts entre les annonces initiales et la réalité constatée après quelques années d'exploitation ?* »

- Le nombre de cadres

« *Quels ratio d'encadrement sont-ils prévus ?* »

- Les pertes d'emploi liées à l'IA

« *Et clairement, la dernière chose, on serait intéressé aussi à savoir quels sont, ce que vous avez parlé aussi peut-être, des pertes d'emploi liées à l'IA. Et c'est savoir comment vous pouvez évaluer, notamment, parce que ça sera peut-être des questions qui seront posées autour de la CCBRC, localement, peut-être un peu plus loin que la CCBRC, sur qu'est-ce qu'il peut y avoir comme impact sur le fait qu'il y ait un campus IA, sur les pertes d'emploi,* »

⁵⁹ Le compte-rendu de l'atelier : enjeux économiques, emplois et formations » est téléchargeable au lien suivant : <https://www.concertation-campus-ia.fr/api/documents/1018/download>

- Le ratio emploi/ investissement

« Évaluation par la BPI du rapport entre investissement public et emplois créés. »

- Les engagements contraignants et pénalités si écarts dans le nombre d'emplois indiqués

« En cas d'écart entre les annonces et la réalité, existe-t-il : Des engagements d'emploi contraignants assortis de pénalités ? »

- Les types d'emplois

« Quels types d'emplois ? Quels profils ? Quelle ratio encadrement sont-ils prévus ? »

- L'origine géographique des futurs salariés

« Est-ce que, déjà, dans les bassins d'emploi qu'on a autour de nous, on a les compétences nécessaires pour arriver à faire tourner la boutique ? Ou est-ce que les gens vont venir d'ailleurs

- La prévision des embauches prioritaires pour les habitants de Fouju et communes proches.

« Déjà, on aurait voulu savoir s'il y avait des embauches prioritaires pour les habitants du coin et principalement de Fouju qui étaient prévues. »

- L'existence de datacenters de puissance équivalente en France ou en Europe pouvant servir de référence pour valider les estimations d'emplois et de retombées fiscales.

« Existe-t-il en France ou en Europe des datacenters de puissance équivalente (> 500 MW) qui pourraient servir de référence pour valider les hypothèses de création d'emplois et de retombées fiscales ? »

- La vérification des promesses tenus en matière d'emplois :

« Ces projets comparables ont-ils effectivement tenu leurs promesses en matière d'emplois et de retombées économiques locales, ou constate-t-on fréquemment des écarts entre les annonces initiales et la réalité constatée après quelques années d'exploitation ? »

- Le calendrier de recrutement et les besoins en formation.

« Quand est-ce qu'ils seront recrutés ? Et quelles seront leurs phases de recrutement, notamment en pensant à leur formation ? »

Des propositions ont été formulées sur :

- Créer un bureau dédié à l'emploi local

« Un bureau dédié à l'emploi local afin de flécher la population locale vers d'éventuels potentiels emplois créés localement et des formations adaptées pour cette population. »

- Prévoir des embauches prioritaires pour les habitants de Fouju et communes proches

« Déjà, on aurait voulu savoir s'il y avait des embauches prioritaires pour les habitants du coin et principalement de Fouju qui étaient prévues. »

- Embaucher des entreprises locales

« On vous demande également, dans nos locaux, d'embaucher des entreprises locales pour toute la phase travaux, à minima à la hauteur de 50%, et quand on dit des entreprises locales, ce n'est pas des grosses entreprises, on vous demande que ce soit à minima 30% de TPE, PME local, dans un périmètre de 20 km autour du site. »

« Et ensuite, sur l'après-travaux, on vous demande s'il y a un après-travaux, il y a une phase travaux et un après-travaux, c'est que 100% des entretiens courants, plomberie, espaces verts, restauration, soit du 100% local également, ça signifie 20 km autour. »

- Travailler avec les pôles insertion/réinsertion locaux.

« On a parlé aussi de l'insertion du bassin d'emploi local, donc il faut aussi travailler avec l'ensemble des pôles qui sont en capacité d'insérer, ou réinsérer en tout cas, les gens qui sont du coin et du périmètre. »

- Publier annuellement un suivi détaillé des emplois créés, distinguant types d'emplois, origines géographiques et le secteur d'activité des entreprises.

« Suivre, évaluer et publier ces analyses sur les retombées locales du projet. Les emplois consolidés constituent un indicateur important des retombées locales. Nous proposons que cet indicateur soit régulièrement actualisé par Campus IA, en distinguant : Les emplois pour le jardinage et ceux pour les besoins techniques ; Les emplois bénéfiques aux entreprises locales et ; Les emplois pourvus par des habitants du département. »

Formation et volet éducatif

Les échanges sur la formation et la recherche ont porté sur six thématiques principales : la contestation de l'appellation "Campus" jugée trompeuse pour un projet essentiellement constitué de datacenters, la nécessité d'anticiper les besoins en formation et les compétences en IA, l'intégration de la recherche publique française et l'orientation des travaux (IA générative ou alternatives frugales), l'adéquation entre le calendrier du projet et la durée des formations qualifiantes, la part des investissements réellement consacrée au volet formation, et la forme concrète du campus (présentiel, distanciel).

Ces débats ont permis d'identifier des attentes concernant la création d'un véritable pôle universitaire localement implanté avec un parcours intégré allant de l'ouvrier à l'ingénieur, l'accompagnement des reconversions professionnelles avec participation financière du porteur de projet, la reconnaissance étatique des formations proposées, ainsi que la clarification du modèle pédagogique (acculturation, formation certifiante, montée en compétences) et des partenariats avec les organismes de formation déjà présents sur le territoire (Fontainebleau, Nangis, Melun).

Des participantes et participants ont remis en cause le terme de Campus

« Moi je suis universitaire, donc on joue pas avec les mots, c'est pas un campus, c'est pas du tout un campus. Pour moi, c'est vraiment, il y a tromperie sur la marchandise. C'est du marketing vraiment frelaté »

« Assumez par exemple de dire c'est une plateforme, c'est un réseau de datacenter, et tout le monde sera d'accord pour dire ok. »

Les participantes et participants ont exprimé des doutes sur la dimension "campus" du projet

« Par ailleurs, je me pose la question de la ventilation de vos investissements entre le datacenter et la formation, parce que ce projet s'intitule Campus IA. Or moi, sur le site internet, je n'ai vu qu'un projet de datacenter, donc à rien à voir avec un campus. Le volet formation me paraît en fait pour l'instant de l'ordre de l'imaginaire. »

Les échanges ont mis en évidence la nécessité d'anticiper les besoins en formation :

« S'il y a des techniciens, il va forcément falloir que les techniciens présents sur le territoire soient formés. Et voilà, on pourrait voir cette phase de recrutement, pour prévoir la phase de formation des futurs salariés. »

Les discussions ont mis en lumière un manque de reconnaissance des compétences :

« Aujourd'hui, il n'y a pas de formation professionnelle certifiante qui puisse valoriser les compétences IA-G. »

Les échanges ont mis en avant une offre de formation déjà présente sur le territoire

A Fontainebleau, Nangis, Melun

« Nous formons des Bac+5 en data IA et en cybersécurité. Donc là, c'est le réseau du campus Saint-Aspais qui est situé à Melun. »

Des questions ont été posées sur :

- L'adéquation entre calendrier du projet et durée des formations

« Avez-vous défini les formations qualifiantes, notamment rapides, pour qu'elles puissent tenir compte de la rapidité à laquelle le projet sera mis en œuvre, notamment pour sa phase 1 ? »
« Est-ce que vous prévoyez d'organiser des formations avant l'ouverture à l'exploitation, pour pouvoir former du personnel local ? »

- Le format des formations : cursus continu ou sessions ponctuelles

« Est-ce que ce seront des étudiants qui seront prévus à l'année, ou des formations qui seront aujourd'hui prévues une semaine par-ci, une semaine par-là ? »

- L'orientation et la finalité concrète des travaux de recherche

« À quoi vont servir ces thèses concrètement ? Est-ce qu'elles vont passer sur des questions d'IA générative classique, ou est-ce qu'il est vraiment question d'orienter la recherche dans un sens qui ne soit pas celui-là, c'est-à-dire d'autres IA plus frugales ou même des façons de s'en passer ? »

- L'accompagnement des reconversions professionnelles :

« Comment vous allez évaluer les besoins, et comment vous pouvez participer à la reformation de quelqu'un qui serait, je ne sais pas, je vais dire n'importe quoi, qui est comptable, qui a perdu son boulot, parce que la comptabilité se fait avec l'IA maintenant. Comment vous allez pouvoir évaluer ça, et quel serait votre niveau de participation ? »

- La possibilité de mobiliser des partenaires de formation étrangers

« Vous venez de dire que c'est un projet européen. La question c'est de savoir si on peut faire appel à des structures étrangères comme des écoles pour apprendre l'anglais, des choses comme ça. Même l'informatique. »

- L'avancement des partenariats avec des organismes de formation

« Je ne sais pas si vous avez déjà défini avec des acteurs, des formations qualifiantes rapidement. »

- La contribution économique du porteur de projet à la formation

« Quel niveau de participation financière aussi envisage Campus IA dans cette dynamique de reformation ? »

- La reconnaissance étatique des parcours de formation

« Est-ce que les formations qui seront présentes seront reconnues par l'État ? Donc, avec potentiellement des aides, subventions de l'État, seront-elles des formations reconnues par l'État ? »

- Les orientations pédagogiques du projet de formation

« Quel serait le modèle pédagogique que vous souhaitez privilégier par rapport à Campus IA ? soit de l'acculturation, soit simplement de la formation professionnelle certifiante, de la montée en compétence du collaborateur et la reconversion. »

- La définition des besoins et le choix des partenaires

« Finalement, quels types de partenariats sont recherchés ? Et est-ce que vous avez déjà formalisé, finalement, vos besoins pour choisir ces partenaires ? il y a une attente forte des acteurs de la formation pour en savoir plus. »

- La forme que prendrait le campus, enseignement en distanciel, présentiel

« Est-ce que ce partenariat sera un partenariat avec une implantation locale d'un vrai campus, c'est-à-dire d'une vraie université, d'un vrai établissement qui dispensera de la formation, ce qui serait appréciable sur le territoire ? Et également, est-ce que ce sera simplement une utilisation à distance de ces puissances de calcul ? »

- L'orientation des travaux de recherche financés

« Des thèses vont être financées. À quoi vont servir ces thèses concrètement ? Est-ce qu'elles vont passer sur des questions d'IA générative classique, ou est-ce qu'il est vraiment question d'orienter la recherche dans un sens qui ne soit pas celui-là, c'est-à-dire d'autres IA plus frugales ou même des façons de s'en passer ? »

- **La part dédiée à la recherche publique**
 « Est-ce qu'il y aurait une partie du Datacenter qui serait prévue pour la recherche publique ? Ou est-ce que tout serait privé ? »
- **Les effectifs et profils d'étudiants prévu**
 « Les profils et le nombre d'étudiants réellement accueillis »
- **Les surfaces et ressources réellement dédiées à la formation**
 « L'espace et les moyens effectivement consacrés au volet "campus" »
- **Les objectifs du projet en matière de recherche**
 « Les ambitions en matière de recherche »
- **La part des investissements consacrée au volet formation**
 « Revenir également sur le sujet de la formation qui est revenu sur deux questions et sa proportion par rapport aux investissements et la nature des projets, le volume financier qui relève du volet formation. »
- **Le positionnement du projet en tant que centre de formation et sa portée au-delà de la formation des techniciens locaux**
 « Et est-ce que ça va au-delà d'un centre de formation pour les techniciens locaux ? »
- **Le dialogue entre l'État et les porteurs de projets concernant la régulation**
 « j'aimerais bien aussi savoir quelles conversations ont lieu peut-être au sein de l'État avec ces porteurs de projets pour voir, est-ce qu'il est question d'entraîner des modèles pour les mettre absolument partout, [...] ou est-ce qu'il est quand même prévu justement de ne pas déployer, d'avoir notre souveraineté pour ne pas en mettre partout, pour s'autoriser des freins à l'usage, pour s'autoriser des alternatives, pour s'autoriser de remettre de l'humain là où on n'est pas obligé de mettre de l'intelligence artificielle. »

Des propositions ont été formulées sur :

- **La création d'un véritable pôle universitaire**
 « On va regretter que ce ne soit pas une vraie université. On en manque cruellement sur le territoire, il nous faut de l'enseignement, il nous faut une université et une université qui soit la French IA. On veut la French IA sur le territoire »
- **La création d'un établissement dédié aux métiers de l'IA**
 « Et on se posait la question pourquoi pas une école ? Une école, pas vraiment une formation, mais une école liée à des métiers à la fois sur l'infrastructure de l'IA, mais également sur sa maintenance. Donc, plutôt là, quelque chose d'un peu plus, on va dire, durable. »
- **Un parcours intégré de l'IA**
 « On pourrait avoir le bassin de l'IA français au sein même de la CCBRC, et avec une formation qui irait de l'ouvrier jusqu'à l'ingénieur, directement à côté de la puissance de calcul. »

Entreprises locales et retombées économiques

Les échanges sur les retombées économiques locales ont porté sur quatre thématiques principales : le recours aux entreprises du territoire en phase travaux et en phase exploitation, la mobilisation des acteurs économiques déjà implantés à proximité et les modalités de sélection et d'attribution des marchés.

Ces débats ont permis d'identifier des attentes concernant l'orientation prioritaire des marchés vers les acteurs locaux pour maximiser les retombées économiques du territoire,

l'accompagnement et la montée en puissance des entreprises locales durant la phase chantier pour garantir leur implication en phase exploitation, ainsi que la transparence sur les critères et méthodes de sélection permettant aux entreprises du territoire de bénéficier pleinement des opportunités générées par le projet.

Les participantes et participants ont exprimé des attentes chiffrées concernant le recours aux entreprises du territoire

« *On vous demande également, dans nos locaux, d'embaucher des entreprises locales pour toute la phase travaux, à minima à la hauteur de 50%, et quand on dit des entreprises locales, ce n'est pas des grosses entreprises, on vous demande que ce soit à minima 30% de TPE, PME local, dans un périmètre de 20 km autour du site* »

***Elles/ ils ont exprimé des exigences chiffrées concernant les prestations de maintenance**

« *Lorsqu'on passera la phase 1 et 2, on ne sera plus en travaux, on sera en phase d'exploitation, d'avoir, cette fois-ci, minimum 80% d'entreprises qui s'occuperont de la maintenance des infrastructures, à la fois des infrastructures type Datacenter, mais également de l'entretien des espaces verts, de l'entretien des réseaux d'eau, du placo, de l'assainissement, de la restauration, et des routes sur le site* »

Les échanges ont approuvé la rencontre des acteurs économiques locaux

« *Et nous, on vous le suggère aussi, et vous l'avez dit, c'est hyper important, il y a des réunions à faire sur le recensement des acteurs locaux. Donc ça, moi, j'ai bien apprécié.* »

Les participantes et participants ont énuméré les entreprises implantées à proximité du site

« *Vous avez JPB Systèmes, qui est juste à côté, vous avez Safran, qui est juste à côté, vous avez Colissimo, qui est juste à côté, vous avez Zalando, qui est juste à côté* »

Les participantes et participants ont souligné l'orientation des marchés vers les acteurs économiques locaux

« *C'est les sujets liés aux retombées socio-économiques d'un tel projet, de façon à les rediriger vers les acteurs locaux dans le cadre de l'ensemble, je dirais, des réalisations, des travaux qui seront faits, de façon à ce que les acteurs économiques de notre territoire puissent bénéficier, je dirais, de travaux, de marchés, et que l'économie locale puisse profiter au maximum de ces opportunités.* »

Des questions ont été posées sur

- Les modalités de sélection des acteurs locaux

« *Est-ce que vous avez une fiche de besoin pour choisir les acteurs locaux ou est-ce qu'on passe par un marché public ? Quelles sont les méthodes que vous avez mises en place pour ça ?* »

- Les moyens de mobilisation des entreprises locales

« *Comment est-ce que vous pensez mobiliser les entreprises locales ?* »

Des propositions ont été formulées sur :

- L'implication durable des acteurs économiques locaux en phase chantier

« *On aimerait qu'au maximum, vous incitez fortement les entreprises, en tout cas, qui seront toutes présentes pour le gros d'œuvre et les grosses parties de la maîtrise d'ouvrage, minimum, essayer de poursuivre ces 50% des entreprises qui interviendront, et qui soient, environ, 20 kilomètres localement, autour de Crisenoy et Fouju.* »

- **Puis en phase exploitation**

« Ça permettra qu'ils montent en puissance, pour que, lorsqu'on passera la phase 1 et 2, on ne sera plus en travaux, on sera en phase d'exploitation, d'avoir, cette fois-ci, minimum 80% d'entreprises qui s'occuperont de la maintenance »

- **La rencontre des acteurs économiques locaux**

« Et nous, on vous le suggère aussi, et vous l'avez dit, c'est hyper important, il y a des réunions à faire sur le recensement des acteurs locaux. Donc ça, moi, j'ai bien apprécié. »

Retombées économiques et financières

Les échanges sur les retombées fiscales et économiques ont porté sur cinq thématiques principales : les recettes fiscales attendues dans un contexte de restrictions budgétaires des collectivités versus les exonérations fiscales dont bénéficient actuellement les datacenters, le développement d'un écosystème économique local, les retombées multiples espérées (emplois directs et indirects, mobilisation des entreprises BTP⁶⁰ et services, stimulation du commerce et de l'immobilier), la ventilation des retombées fiscales par collectivité et par phase, et le financement des infrastructures électriques (déviation de la ligne Très Haute Tension (THT) et station de transformation).

Ces débats autour des retombées économiques et financières ont permis d'identifier des attentes concernant la clarification des bénéfices fiscaux réels pour la commune de Fouju et la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) compte tenu des exonérations existantes, le positionnement du projet comme moteur de développement territorial bénéficiant au tissu associatif, culturel et éducatif, ainsi que l'émergence d'un réseau d'entreprises locales utilisant l'infrastructure pour leurs clients dans une logique de vivre-ensemble et de cohésion territoriale.

Les échanges ont mis en avant les recettes fiscales comme bénéfice pour le territoire

« Ravi, tout d'abord, pour la commune de Fouju, pour notre intercommunalité Brie-rivières et châteaux, parce que, dans un contexte de restriction budgétaire pour les intercommunalités, pour les collectivités territoriales et bien évidemment ça va rapporter une manne très importante pour leurs investissements présents et futurs »

Des participantes et participants ont rappelé les exonérations⁶¹ dont bénéficient actuellement des datacenters

« Les bénéfices fiscaux pour les différents niveaux de collectivité territoriales ne sont pas non plus explicitées, rappelons qu'actuellement les projets de datacenter bénéficient de nombreuses exonérations fiscales et que les lobbies tels que France Datacenter œuvrent activement à les maintenir, voire les augmenter ».

Les échanges ont révélé un souhait de développer un écosystème économique autour du Campus.

« L'observation, c'est, je crois, que les échanges qu'on a depuis le début de cette réunion montrent une grande appétence à développer un écosystème. »

Les participantes et participants ont recensé les différents effets économiques espérés du projet

⁶⁰ Bâtiment et Travaux Publics

⁶¹ [Réduction de tarif d'utilisation du réseau public de transport d'électricité | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique](#)

« Les retombées attendues sont multiples : création d'emplois directs et indirects, mobilisation des entreprises locales du BTP et des services, stimulation du commerce et de l'immobilier d'entreprise. »

Les échanges ont évoqué les retombées attendues sur le tissu associatif et culturel

« Cette dynamique profitera également à l'ensemble du tissu associatif, culturel et éducatif du territoire, dans une logique de vivre-ensemble et de cohésion territoriale. »

Les discussions ont positionné le projet comme un moteur de développement territorial

« Je pense vraiment que notre job à nous, acteurs du territoire, c'est de faire en sorte que, grâce à ce moteur que vous êtes, qu'on puisse avoir tout un réseau de TPE, PME, voire plus qui, autour de ce site, puissent en profiter pour développer quelque chose. »

Les participantes et participants ont demandé que la compensation soit versée à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC)

« Ça a été dit, compensation agricole, qui doit revenir à 100% à la CCBRC. »

Les échanges ont insisté pour que les compensations agricoles soient réalisées sur le territoire

« Donc 70 hectares qui vont être utilisés et là encore, 70 hectares, il va y avoir des compensations derrière qui doivent revenir. Et ces compensations sur le prélèvement d'espaces agricole, on aimerait que ça soit fait au sein de la CCBAC, au sein du territoire qui se voit, ce que vous voyez, 60 hectares plus une 19 à côté du centre pénitencier. »

Des questions ont été posées sur :

- Les budgets et modalités des mesures compensatoires agricoles

« Est-ce que vous avez une idée de la volumétrie budgétaire que peuvent représenter ces compensations »

« Est-ce que vous avez une idée de l'enveloppe budgétaire et les types de coopérations qui pourraient être engagées pour le projet de maraîchage ? »

- La ventilation des retombées fiscales par collectivité et par phase

« Donc je voulais savoir, quelles seront les retombées financières directes pour Fouju ? »

« Les retombées financières globales que cela pourrait générer pour la CCBRC ? Et ça, messieurs, en fonction de la terminaison des différentes phases »

- Les responsabilités financières en cas d'interruption du projet, demandant quelles garanties existent pour la remise en état du site et si les collectivités auraient à en supporter les coûts

« Qui paiera si le projet ne va pas au bout ?

On nous parle de dizaines de milliards d'euros d'investissement. Mais si un partenaire se retire, ou si les phases suivantes ne sont pas现实的, est-ce que ce seront encore les habitants ou les collectivités qui paieront pour réaménager un site détruit ? Je n'ai vu aucune garantie financière, aucune obligation de remise en état. »

Des propositions ont été formulées sur :

- L'émergence d'un tissu d'entreprises utilisant l'infrastructure pour leurs clients locaux

« Mais il y a aussi une autre perspective qui serait, donc des effets d'entraînement économique, c'est-à-dire que des structures, des entreprises, TPE, intégrateurs, qui pourraient travailler avec Campus IA, sans forcément être prestataires de Campus IA, pour stocker des données pour des clients locaux. »

Modèle d'affaire, financement et garanties

Les échanges sur les aspects financiers et les garanties du projet ont porté sur six thématiques principales : la répartition du capital entre actionnaires et la faible contribution fiscale locale des datacenters hyperscale⁶², la fragilité du secteur de l'IA et les risques de bulle spéculative, les dépassements budgétaires fréquents dans les grands projets d'infrastructure et la prise en charge des surcoûts, la clarification complète des financements publics (directs, indirects, études, aménagements, infrastructures RTE), les garanties d'achèvement et de remise en état en cas de défaillance du consortium, et le plan de démantèlement en fin de vie.

Ces débats ont permis d'identifier des attentes concernant la transparence sur le niveau de concrétisation des partenariats commerciaux et l'éventuelle implantation des GAFAM (géants du net), les conditions exactes imposées par BPI France et la pertinence économique du projet face à des investissements publics alternatifs, les garanties financières couvrant les coûts de démolition avec mise à jour régulière et obligation de restituer un terrain réutilisable, ainsi que l'évaluation des risques de retards sur le réseau électrique.

Les participantes et participants ont demandé des précisions sur la répartition du capital entre les actionnaires

« Revenir sur le montage du projet et la répartition capitalistique entre les quatre actionnaires. »

Des participantes et participants ont indiqué que les hyperscale datacenters contribuent généralement très peu à la fiscalité locale

« Concernant les retombées fiscales, les hyperscale datacenters contribuent généralement très peu à la fiscalité locale, en raison des montages comptables et de l'éclatement des bases imposables. »

Les participantes et participants ont alerté sur les signes de fragilité du secteur de l'IA

« La volatilité récente du marché (cours de Nvidia, retrait d'investisseurs comme Peter Thiel) pose des questions de solidité financière. Beaucoup d'analystes incluant même les entreprises de la tech parlent d'une bulle spéculative. »

Les échanges ont rappelé la fréquence des dépassements budgétaires dans les grands projets

« L'expérience montre que les grands projets d'infrastructure coûtent souvent le double des estimations initiales. »

Des questions ont été posées sur :

- Le niveau de développement du projet et son enveloppe budgétaire

« Où en sont les projets ? Comment ils sont montés ? Et quel est le volume financier qui est alloué à ces projets ? »

- Le niveau de concrétisation des partenariats commerciaux

« Est-ce que vous êtes déjà en mesure ou avez-vous le droit de répondre à la question sur les entreprises qui seraient déjà fléchées ou intéressées pour s'implanter sur le projet »

- L'implantation des GAFAM dans le projet

« Est-ce que les GAFAM, Google, Amazon et autres vont s'installer sur le projet ? »

⁶² Les datacenters hyperscale sont d'énormes installations critiques qui peuvent prendre en charge des applications robustes et évolutives.

- La prise en charge d'éventuel surcoût du projet

« L'expérience montre que les grands projets d'infrastructure coûtent souvent le double des estimations initiales. Que se passe-t-il si ce projet suit la même trajectoire ? Qui prendra en charge le surcoût ? »

- La pertinence économique de ce projet face à des alternatives

« Une étude comparative de la BPI : ce choix est-il plus intéressant que d'autres investissements publics possibles ? »

- Les garanties d'achèvement, y compris en cas de réduction, défaillance du projet

« Quelles garanties le consortium peut-il apporter sur la résilience de ce projet ?

« Les garanties de bonne exécution et d'achèvement, y compris en cas de réduction du projet ?»

« Les garanties de remise en état en cas de défaut du consortium ?»

- Les conditions précises imposées par BPI France

« Les conditionnalités exactes imposées par la BPI »

- Les risques de retards et surcoûts sur les infrastructures nécessaires

« Les risques liés à des retards sur l'extension du réseau électrique ou à des surcoûts pour les infrastructures municipales. »

Des propositions ont été formulées sur :

- Un plan clair de démantèlement et de restitution du site

« Un projet de cette ampleur doit inclure un plan clair pour sa fin de vie : Garantie financière couvrant les coûts de démolition ; Mise à jour régulière du dépôt de garantie ; Obligation de restituer un terrain réutilisable commercialement ; Analyses de sol avant et après exploitation. »

- Une clarification complète de l'ensemble des financements publics

« Il est indispensable de clarifier l'ensemble des financements publics associés au projet : Financements directs et indirects ; Coûts des études préliminaires, études d'impact, autorisations administratives ; Dépenses d'aménagement urbain ; Financements spécifiques de RTE (création du poste, aménagement des lignes haute tension etc..) »

Souveraineté⁶³, gouvernance, et calendrier du projet

Les échanges sur la gouvernance du projet ont porté sur quatre thématiques principales : la souveraineté numérique face à la présence d'investisseurs étrangers, le calendrier et ses risques juridiques, la structure du pacte d'actionnariat et la répartition du capital, et les mécanismes de contrôle et de transparence sur les futurs exploitants.

Ces débats ont permis d'identifier des attentes en matière de garanties sur la protection des données, de leviers de contrôle public, et de gouvernance renforcée associant habitants, associations environnementales, expertises indépendantes et acteurs territoriaux sur la durée du projet.

La souveraineté du projet

Des craintes ont été exprimées sur la domination par les GAFAM⁶⁴

« Le cas échéant, moi, ça me pose un vrai gros problème, parce que là, souveraineté numérique, ça s'écroule de soi-même. »

⁶³ Le webinaire : Vers la souveraineté numérique : les datas centers, pour quels besoins ?. La vidéo est en ligne au lien suivant <https://youtu.be/yISJ4vIrl-cl> et le compte rendu est téléchargeable au lien suivant <https://www.concertation-campus-ia.fr/api/documents/981/download>

⁶⁴ Google, Apple, Facebook (désormais Meta), Amazon et Microsoft.

Des participants ont exprimé des réserves sur la dimension de souveraineté du projet, questionnant notamment l'origine de l'actionnariat et suggérant qu'une véritable souveraineté passerait par un soutien prioritaire aux logiciels libres et aux opérateurs de cloud européens.

« *La souveraineté, moi, je ne suis pas du tout convaincu, par exemple. L'actionnaire, vous l'avez dit, il n'est pas international. Enfin, l'actionnaire majoritaire, c'est les Émirats Arabes Unis, qui en font un outil de développement industriel, de soft power, d'agressivité économique plus plus. Et c'est eux qui massivement investissent dans ce datacenter. Et là, je trouve que ça flotte vraiment.* »

« *Je suis plutôt spécialiste de logiciel, donc en regardant cet aspect particulier, je considérerais que Campus IA ait un succès si c'est vraiment une assistance sur deux choses. La première, c'est les logiciels libres et la deuxième, c'est des opérateurs de cloud européens. Et pour l'instant, dans le projet, ce n'est pas clair, donc je... encore une fois, je garde un avis assez réservé là-dessus parce que, pour moi, si on veut passer... arriver à une vraie souveraineté, ça passe par là.* »

« *C'est-à-dire, si on continue à filer toutes nos données, toute notre cloud à des entreprises qui sont très très bonnes, qui ont des super produits, il n'y a rien à dire là-dessus. Mais on a aussi des entreprises européennes qui arrivent à faire des belles choses. Et je pense que si on veut devenir souverain, il faut insister sur ce qu'on fait bien, c'est-à-dire les logiciels open source et les entreprises européennes qui se battent dans cette dimension.* »

Le calendrier du projet

Des participants et participantes ont souligné le caractère « optimiste » du calendrier, qui suppose l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires dans un délai court.

« *Ce calendrier repose donc sur une hypothèse très optimiste : obtention de toutes les autorisations nécessaires (ICPE, loi sur l'eau, permis de construire, autorisation RTE) en moins de six mois (entre le dépôt des dossiers début 2026 et le démarrage des travaux été 2026).* »

Des observations ont porté sur l'interdépendance des procédures :

« *Or, ces trois éléments sont indissociables : pas de datacenters sans modification du PLU, pas de datacenters sans raccordement électrique.* »

Des questions ont été posées sur :

- La prise en compte des deux mois de délai de recours

« *Le démarrage des travaux à l'été 2026 suppose que toutes les autorisations soient définitives et purgées des délais de recours : ce calendrier est-il compatible avec les délais légaux de recours (deux mois après publication ou affichage de chaque autorisation) ?* »

- La vulnérabilité juridique du calendrier en raison des risques de recours contentieux

« *Le porteur de projet a-t-il évalué le risque qu'un recours administratif soit déposé contre l'une des autorisations délivrées (déclaration de projet, autorisation ICPE, permis de construire, autorisation RTE) ?* »

- Les conséquences d'un retard dans l'obtention des autorisations

« *En cas de retard dans l'obtention des autorisations ou dans le démarrage des travaux : quelles seraient les conséquences pour le porteur de projet (pénalités contractuelles vis-à-vis de clients, surcoûts financiers liés au décalage dans le temps) ?* »

- Le risque de minimisation des mesures environnementales pour respecter les délais

« Ce risque de surcoût en cas de retard crée-t-il une incitation pour le porteur de projet à minimiser les enjeux environnementaux ou à sous-dimensionner les mesures ERC afin de ne pas allonger les délais d'instruction ? »

- **Les processus décisionnels**

« À quel moment les autorités locales ont-elles été saisies et ont-elles validé le projet ? La mairie a-t-elle donné son accord avant l'État ? »

- **Les marges de sécurité**

« Si c'est un calendrier cible : quelle marge de retard a été provisionnée ? Quelle serait la date de livraison de la phase 1 dans un scénario pessimiste (+ 6 mois ? + 12 mois ?) ? »

- **Les démarches administratives effectuées :**

« Quelles demandes précises ont déjà été formulées concernant l'accès à l'eau, à l'électricité et aux infrastructures publiques ? »

- **La transparence des acteurs du projet Campus IA**

« Quel engagement de transparence Mistral va prendre sur l'utilisation de cette infrastructure ? »

- **Les garanties sur les activités des futurs exploitants**

« Quelles garanties concernant les quatre datacenters que Campus IA louerait (entreprises locatrices et usages privilégiés réalisés) ? »

- **La protection juridique des données**

« Quelles protections vis-à-vis des risques d'extraterritorialité des données ?

- **Les leviers de contrôle public**

« La BPI dispose-t-elle d'un droit de veto sur certains choix critiques, par exemple concernant les locataires ou les usages ? »

- **L'extraterritorialité**

« Quelles protections vis-à-vis des risques d'extraterritorialité des données ? »

- **Les dispositifs de taxation fiscale :**

« Des accords s'appuyant sur des abaques liés au m² ou à la puissance sont-ils envisagés ? »

Des propositions ont été formulées pour :

- **L'établissement d'un calendrier de secours avec dates alternatives**

« Prévoir un calendrier de secours (scénario pessimiste) avec des dates de livraison alternatives

- **Associer l'ensemble des parties prenantes :**

« Pour un projet d'une telle importance stratégique et territoriale, la gouvernance doit être solide, lisible et inclusive. Nous proposons d'explorer des formes renforcées de gouvernance qui associeraient, sur la durée : représentants des habitants, associations environnementales, expertises scientifiques indépendantes (Ecoinfo, Institut Paris Région), acteurs économiques et territoriaux. »

La structure du projet : joint-venture (le pacte d'actionnariat)

Les participantes et participants ont établi plusieurs constats la structure du projet et ses acteurs.

- **La présence d'investisseurs étrangers dans la composition de l'actionnariat :**

« Néanmoins, il y a une entreprise américaine qui fait partie des investisseurs de ce projet-là. »

- **Une observation sur MGX en tant qu'actionnaire majoritaire**

« L'actionnaire majoritaire, c'est les Émirats Arabes Unis, qui en font un outil de développement industriel, de soft power, d'agressivité économique plus plus. Et c'est eux qui massivement investissent dans ce datacenter. »

Des questions ont été posées sur :

- **La répartition du capital :**

« Je me pose la question du montage en fait du projet. Vous nous avez évoqué quatre associés dans la SAS qui portent le projet. Je me posais la question de savoir s'il y avait un associé majoritaire qui détenait plus de 50% des parts. »

- **Les mécanismes de protection :**

« Quels sont les droits bloquants {NDLR BPI} »

- **L'évolution possible de la structure capitalistique :**

« Sur la possibilité d'une dégressivité de la part d'acteurs américains dans le projet. »

- **Les incidences de l'actionnariat étranger :**

« L'actionnariat étranger et ses incidences éventuelles sur le sujet de la souveraineté »

ENJEUX D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE⁶⁵

Les échanges sur les enjeux d'aménagement du territoire ont porté sur quatre thématiques principales : les transports en commun et la desserte du territoire rural, les voies douces et pistes cyclables, les liaisons ferroviaires et correspondances train-bus, et la mixité des publics dans les transports avec l'arrivée du centre pénitentiaire.

Ces débats ont permis d'identifier des attentes et des enjeux à l'égard des projets de développement (Campus IA, centre pénitentiaire) et de leur impact sur la mobilité dans le territoire de la CCBRC.

Transport et mobilités (à l'attention des élus.es et services de l'État)

Les échanges ont soulevé l'enjeu des transports en commun sur ce territoire rural :

« *La question des mobilités et des transports en commun, sur un territoire comme la CCBRC, un territoire rural, dont on est aujourd'hui un peu dépourvu.* »

Les voies douces

Les échanges ont évoqué la demande de piste cyclable issue de l'étude intercommunale de 2025

« *La mise en place d'une piste cyclable à bord de Crisenoy- Fouju, c'est une chose qui a été exprimée lors d'une étude 2025 de l'intercommunalité* »

Les échanges ont évoqué notamment la valorisation du chemin Paré

« *Valoriser le chemin Paré, c'est un chemin qu'on a essayé de préserver lors du massacre à la tronçonneuse lors des premières fouilles pour le centre pénitentiaire.* »

Les échanges ont déploré l'absence de liaisons en transports en commun vers les principales gares

« *Et on a un gros souci au niveau des transports en commun pour desservir les gares, juste un bus qui va à Mormal, mais pour la gare de Verneuil, on n'a rien. Et pour la gare de Marne-la-Vallée, qui est l'axe majeur, on n'a rien non plus.* »

Les échanges ont fait état d'inquiétudes parentales concernant le partage des transports en commun

« *À côté de ça, il y a des inquiétudes chez certains habitants, parce que développer les transports en commun dit des lignes qui vont forcément desservir le datacenter ainsi que la prison. Et donc, on entend certains parents qui sont un petit peu effrayé à l'idée que leurs enfants ou adolescents puissent prendre le bus et se retrouver avec des prisonniers qui, je rappelle, ce sont des prisonniers de petite peine qui ont le droit de sortir et qui pourraient éventuellement emprunter ces lignes de bus.* »

Les échanges ont évoqué le transport à la demande comme option, malgré sa complexité

« *Alors, après, c'est difficile pour les habitants de Fouju, peut-être réfléchir aussi à du transport à la demande. Mais ça pourrait être peut-être compliqué à mettre en place.* »

⁶⁵ Le compte rendu de l'atelier : « enjeux environnementaux et aménagement du territoire » est téléchargeable au lien suivant <https://www.concertation-campus-ia.fr/api/documents/987/download>. Les participantes et participants ont indiqué sur des cartes des propositions de tracés pour les mobilités.

Des questions ont été posées sur :

- **La compatibilité du projet avec le PLU et le SCoT⁶⁶ au regard des objectifs de zéro artificialisation nette.**

« Le projet est-il compatible avec le PLU et le SCoT vis-à-vis des objectifs ZAN ? »

- **Si le projet et la répartition des sols avaient fait l'objet de discussions avec les municipalités.**

« Le projet et la répartition des sols ont-ils fait l'objet de discussions avec les municipalités ? »

- **Les projets de transports en commun**

« Est-ce qu'il y a déjà des projets de transports en commun qui sont déjà prévus ? »

- **Les modalités de mise en œuvre de ces transports en commun**

« Le transport en commun va forcément se développer. Est-ce qu'aujourd'hui c'est quelque chose qui a été déjà prévu avec la région Ile de France, et dans quelle temporalité ? »

- **La mobilité des étudiants**

« Est-ce que quand vous parlez de cet aspect formation du projet, vous avez parlé notamment d'un partenariat avec l'X, comment ça se traduirait concrètement ? Parce que je ne vois pas comment les élèves iraient à Fouju tant que ça se passerait comme ça. »

Des propositions ont été formulées sur :

- **Des attentes concernant les aménagements cyclables**

« On ne rêve pas. On sait qu'il y aura 1 ou 2 % de pistes cyclables qui seront acceptées. Mais pas là forcément où on pourrait l'imaginer. »

- **La nécessité de débloquer les chemins piétons**

« Au niveau des mobilités douces, il faut débloquer les chemins piétons. »

- **Les correspondances train-bus**

« On a évoqué également non pas que relier-Melun c'est une idée qui a été évoquée en termes de ligne de bus mais nous ce qu'on imagine c'est pourquoi pas relier-Mormant, Verneuil-Étang. Ces lignes de bus étendues, le but étant d'aller attraper les trains. »

Hébergements et services de proximité (à l'attention des élus et services de l'État)

Les échanges sur l'offre de services et de logements ont porté sur quatre thématiques principales : l'absence de commerces de proximité à Fouju et Crisenoy, les restrictions du développement urbain imposées par le SDRIF, l'impact du projet sur les prix de l'immobilier et l'urbanisation du territoire, et les besoins en infrastructures d'accueil (hôtellerie, logements étudiants, couverture numérique).

Ces débats ont permis d'identifier des attentes et des enjeux concernant le développement d'une offre hôtelière adaptée mutualisable avec d'autres zones (Villaroche, Safran), la création de logements étudiants et de commerces de proximité, et le rôle de l'agglomération Melun Val de Seine comme point d'appui pour les services du territoire de la CCBRC.

⁶⁶ SCoT Schéma de cohérence territoriale

Une offre de services restreinte à proximité du projet mais existante dans un périmètre d'une vingtaine de kilomètres

Des participantes et participants ont souligné que le territoire n'est pas destiné à l'urbanisation

« Selon le SDRIF, on est une région qui, normalement, ne doit pas se développer au point de vue construction urbaine. »

Des participantes et participants ont souligné qu'aucun commerce n'existe sur les communes de Fouju et Crisenoy

« Je pense également, quand vous parlez du commerce de proximité, il n'y a aucun commerce, justement. Il n'y a rien du tout. »

Les échanges ont souligné l'offre de services de la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine

« L'agglomération Melun Val de Seine, dotée d'une offre de logements, de transports et de services, sera un point d'appui essentiel pour les personnels du Campus et leurs familles. »

Des participantes et participants ont mentionné des études intercommunales réalisées depuis 2017 et qui avaient identifié des besoins en logements liés à l'implantation d'entreprises sur le territoire

"Au niveau habitat humain, on a des études qui ont été faites depuis 2017 au niveau intercommunal, et on aurait un besoin d'habitat qui correspondrait aux entreprises Safran par exemple, Campus IA, etc.".

Des participantes et participants ont anticipé un impact démographique lié aux emplois créés, soulignant la nécessité d'adapter les infrastructures locales, notamment les équipements scolaires, pour accueillir de potentiels nouveaux habitants.

« Il y aura forcément un impact, je pense, au niveau du nombre d'habitants, même si Fouju n'a pas prévu de s'agrandir, le PLU a été voté. Forcément, les gens vont peut-être vouloir s'implanter dans la région, parce qu'il va y avoir une manne, il va y avoir plus d'embauches dans la région. »

« Donc, qui dit des postes à pourvoir, des gens qui recherchent à acheter des maisons ou à louer des maisons, et peut-être un peu plus d'enfants. Donc, il va falloir que Fouju suive et ait une structure suffisante pour pouvoir accueillir tous ses enfants. Donc, il faut tenir compte de ça. »

Population

L'enjeu relatif à l'habitat humain a été qualifié de faible compte tenu de l'éloignement des habitations par rapport au site

"Sur l'habitat humain, c'est le seul qu'on a mis en enjeu faible vu que les habitations ne sont pas très proches du site."

Des questions ont été posées sur :

- Une étude d'impact sur les prix de l'immobilier local

« Est-ce que vous avez des études d'impact sur le prix de l'immobilier dans le cadre d'installation de ce type d'infrastructure ? Et si ce n'est pas le cas, est-ce qu'il serait possible d'en obtenir dans les prochaines réunions ? »

- L'impact du projet Campus IA sur le prix de l'immobilier

« Est-ce qu'il y aura ou est-ce qu'il y aura une étude d'impact sur le prix de l'immobilier ? »

- Les conséquences territoriales du projet en termes d'urbanisation :

« Est-ce qu'il y a un risque d'urbanisation lié à l'arrivée même du projet ? »

- La création de commerces de proximité par le maître d'ouvrage

« Donc, est-ce que vous avez envisagé de participer à la création de, je ne sais pas, de restaurants, d'épiceries, de boulangeries, de boucheries, je ne sais pas quoi. »

- La couverture numérique du territoire.

« Une question sur les zones blanches. Nous sommes hébergeurs et je me vois mal accueillir un ingénieur dans mon établissement en train de chercher le réseau. »

Des propositions ont été formulées sur :

- Des besoins identifiés dans des études intercommunales concernant le développement de logements individuels et d'un hôtel de standing pour répondre aux besoins générés par les activités économiques du territoire

"Initier un programme immobilier des pavillons individuels, qui a été mis dans un autre thème, qui correspondrait à la demande du campus, Safran, etc., ça fait partie également d'une étude intercommunale qui a été réalisée et qui le montre de même qu'un hôtel de luxe, y compris à côté de voies rapides comme les voies ferrées ou l'autoroute, il y a l'espace et il y a la demande, puisqu'il n'y a rien selon l'étude, entre Fontainebleau et Paris. Les inquiétudes, ça a déjà été dit ailleurs."

- La limitation des nouvelles constructions dans les villages pour préserver leur caractère rural, suggérant de concentrer les développements immobiliers sur des sites dédiés.

"Par contre, ce que l'on propose aussi, c'est de limiter au maximum de nouvelle construction dans les villages puisque l'impact de la construction de la prison et du datacenter dénaturent déjà beaucoup le caractère rural de nos villages si on crée de nouveaux quartiers supplémentaires dans les villages, autant rassembler tous les villages et créer de nouvelles villes ou construire des immeubles mais je pense qu'il faut qu'on garde le caractère rural de nos villages. "

- La nécessité d'une offre hôtelière correspondant au profil des visiteurs attendus :

« On a certainement à prévoir que, sur Campus IA, il y a des gens d'un niveau socio-professionnel élevé qui viendront deux, trois jours, quatre jours et qui auront besoin de se loger, y compris sur place, sans aller jusqu'à Fontainebleau ou ailleurs pour trouver des logements qui correspondent à leur niveau social, je dirai. Donc ça, c'est peut-être la création des hôtels ou quelque chose comme ça. »

- **La mutualisation de ces infrastructures à l'échelle du territoire :**
« En parlant d'hôtels, ça pourrait servir également à la zone de Villaroche et de Safran, puisque vous avez des visiteurs type ingénieurs et tout ça, et qui vont se loger à Fontainebleau. »
- **Des logements étudiants pour les publics en formation :**
« Après, vous prévoyez également un bâtiment pour la formation. Là-dedans, il y aura peut-être des étudiants et eux, c'est plus du tout le même type de logement. C'est peut-être quelque chose à prévoir aussi. »
- **La création d'un centre médical sur site pour répondre aux besoins des travailleurs, qui pourrait également bénéficier à la population locale :**
" En enjeux majeurs aussi, on constate qu'il va y avoir un afflux de population, même si c'est une population temporaire, c'est-bien des travailleurs sur site, donc il serait opportun d'avoir un centre médical avec évidemment des médecins pour mettre dedans, qui puissent également profiter à la population. "

LES CONCERTATIONS : MODALITES D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Les échanges sur les modalités de la concertation ont porté sur quatre thématiques principales : l'articulation et le calendrier des trois concertations menées simultanément créant un risque de lassitude participative, les dispositifs et moyens alloués à la participation publique (faible mobilisation, horaires inadaptés, déséquilibre du temps de parole), le traitement et la traçabilité des observations formulées par le public, et la portée juridique des engagements du maître d'ouvrage.

Ces débats ont permis d'identifier des attentes et des enjeux concernant la mise en place d'un comité de suivi associant élus, associations, riverains et services de l'État, la formalisation des engagements dans une convention signée, l'organisation d'une réunion publique de restitution, ainsi qu'une concertation prolongée pour garantir la transparence sur les impacts environnementaux et l'intégration territoriale du projet dans le territoire de la CCBRC.

L'articulation des trois concertations a suscité des remarques

« La concertation PLU et la concertation CNDP se déroulent simultanément (toutes deux en novembre 2025) : comment le public peut-il formuler des observations pertinentes sur la modification du PLU (qui conditionne la faisabilité juridique du projet) avant que la concertation CNDP n'ait apporté toutes les informations techniques et environnementales sur le projet ? »

Les échanges ont alerté sur le risque de lassitude lié à trois consultations en quatre mois

« Solliciter trois fois le même public (habitants de Fouju et des communes voisines, associations, élus locaux) sur le même projet en l'espace de quatre mois (octobre 2025 - janvier 2026) présente un risque de lassitude participative : baisse de la mobilisation, sentiment que « tout est déjà joué », découragement face à la complexité du dispositif. »

La concertation préalable du Campus IA

Des participantes et participants ont indiqué une faible participation des habitants directement concernés au webinaire :

« Et effectivement, vous avez bien signalé, le dernier intervenant a signalé qu'il y avait peu d'habitants, sans doute directement concernés, qui ont participé ce soir à ce webinaire. »

Les échanges ont relevé la faible participation citoyenne lors de l'atelier environnement

« Certains ateliers rassemblant à peine vingt personnes, dont un tiers d'élus municipaux de Fouju. Parfois, il y avait presque plus de représentants de Campus IA et de leurs prestataires que d'habitants. »

Des participants ont relevé que l'horaire du webinaire n'était pas adapté aux contraintes des travailleurs

« Parce qu'il y aura des moments webinaire, mais il y a des gens au travail. Je ne sais pas jusqu'à quel point tout le monde pourra vraiment accéder à la discussion. »

Le déroulement du webinaire

Des participantes et participants ont questionné l'équilibre du temps de parole entre porteurs de projet et participants

« J'ai une seconde interrogation sur la répartition de la parole. Je constate que les porteurs de projets ont parlé, évidemment plus aussi légitimement pour répondre aux questions, mais ça pose quand même question, dans le sens où ils ont aussi pu déployer des argumentaires très longs, très intéressants. »

Des participantes et participants ont relevé l'absence de représentants de l'État malgré les enjeux de souveraineté invoqués

« Et une petite question, c'est parce que dans le webinaire précédent qui était hyper intéressant etc., j'ai l'impression qu'il n'y avait jamais de représentant de l'Etat finalement, parce qu'on nous parle beaucoup de souveraineté, comme si c'était un enjeu majeur pour la nation, mais il n'y a pas de représentant de l'Etat. »

Des questions ont été posées sur :

- Le délai de mise en ligne de l'enregistrement de la réunion :

« Messieurs et madame la garante et monsieur le garant, surtout de savoir combien de temps après cette réunion sera diffusée la vidéo. Elle est primordiale pour l'ensemble des habitants. »

- Le calendrier et le processus de décision

« J'ai l'impression que tout est déjà décidé et j'ai l'impression, quand bien même c'est hyper intéressant une réunion comme ça, j'ai l'impression qu'on décide un peu de la couleur du papier peint sur les murs. Donc voilà, en gros ma question c'est quelles sont les prochaines étapes, pas de la concertation mais du projet, comment sont prises les grandes décisions, parce que j'ai l'impression qu'en fait vous en tant que campus IA, vous dealez directement avec l'Etat et [??], mais bon voilà, en gros comment sont prises les grandes décisions et à quelles échéances c'est ma question. »

- Les marges de manœuvre du maître d'ouvrage

« Quels sont les éléments du projet qui sont négociables (susceptibles d'évoluer en fonction des observations du public) : »

- La possibilité d'arrêt du projet

« Si le bilan des garants de la concertation CNDP faisait apparaître que la majorité des observations formulées par le public sont défavorables au projet : quelles seraient les conséquences ? »

« Le porteur de projet s'engage-t-il à renoncer au projet ou à le réviser en profondeur dans un tel scénario ? »

« Ou bien considère-t-il que la décision finale relève des autorités publiques (État, collectivités) ? »

Le processus de traitement des observations

Des participantes et participants ont demandé la mise en place d'un registre de traçabilité des observations

« *Un registre de traçabilité sera-t-il mis en place, permettant au public de savoir, pour chaque observation formulée :* »

Les échanges ont précisé les informations attendues : prise en compte ou rejet motivé de chaque observation

« *Si elle a été prise en compte (et comment le projet a été modifié en conséquence) »*

« *Si elle a été écartée (et pour quelles raisons) »*

Des questions ont été posées sur :

- Les modalités d'analyse et de priorisation des contributions du public

« *Comment les observations formulées par le public lors de la concertation seront-elles analysées et hiérarchisées par le porteur de projet ?* »

- Le caractère opposable des engagements contenus dans la réponse du responsable de projet au bilan des garant.e.s de la concertation

« *Le « rapport de décision » que les porteurs de projet devront rédiger dans les deux mois suivant le bilan des garants comprendra-t-il des engagements opposables (par exemple sous forme d'une charte, d'une convention avec les collectivités locales, ou de prescriptions volontaires que le porteur s'engage à respecter au-delà des obligations réglementaires) ?* »

- La vérifiabilité des engagements par le public et les élus

« *Ces engagements seront-ils vérifiables par le public et les élus locaux (avec des indicateurs chiffrés, un calendrier, et des modalités de suivi) ?* »

- La fréquence et le rôle des instances de suivi du projet

« *Quelle sera la fréquence de réunion de ces instances (annuelle ? semestrielle ?) et leur rôle (information, consultation, co-construction) ?* »

- L'indépendance réelle des trois concertations successives

« *Les trois concertations sont-elles véritablement indépendantes les unes des autres, ou les décisions prises lors de la première (validation de la modification du PLU par la commune) conditionneront-elles de facto les suivantes (en rendant le projet « irréversible » sur le plan de l'urbanisme) ?* »

- L'anticipation des demandes de la MRAe :

« *Le porteur de projet a-t-il anticipé le risque que l'autorité environnementale (MRAe) formule des demandes de compléments sur l'étude d'impact, notamment sur les volets suivants qui présentent à ce stade des lacunes manifestes :* »

Six lacunes documentaires sont énumérées :

« *Étude acoustique : absente à ce jour* »

« *Inventaires écologiques : en cours, non finalisés* »

« *Étude de dangers : non présentée lors de la concertation* »

« *Analyse des alternatives de localisation : sommaire (aucun tableau comparatif fourni)* »

« *Analyse des effets cumulés : peu développée* »

« *Étude de faisabilité de la valorisation de chaleur : non réalisée à ce jour* »

- La prise en compte du délai réglementaire de trois mois pour les demandes d'informations complémentaires par l'autorité environnementale

« *En cas de demande de compléments par l'autorité environnementale : le calendrier prévoit-il un délai de trois mois (délai habituel laissé au porteur de projet pour compléter son dossier), ce qui décalerait mécaniquement l'ensemble du planning ?* »

Des propositions ont été formulées sur :

- **La mise en place d'un comité de suivi pour contrôler les engagements pris par le maître d'ouvrage**

« Proposer un comité de suivi pour suivre les engagements »

- **La composition attendue du comité de suivi**

« Les élus locaux (maire de Fouju, président de la CCBRC, conseillers départementaux) »

« Les associations environnementales »

« Les riverains »

« Les services de l'État (DREAL, DDT, Préfecture) »

Les modalités de fonctionnement sont précisées :

- **L'organisation d'une réunion publique de restitution à l'issue de la concertation préalable**

« Organiser une réunion publique de restitution à l'issue de la concertation, pour présenter les enseignements et les engagements pris »

- **La formalisation des engagements par une convention signée**

« Formaliser ces engagements dans une convention signée entre Campus IA, l'État, la Région, le Département, la CCBRC et la commune de Fouju »

- **Le prolongement de la concertation (concertation continue)**

« Une concertation prolongée favoriserait une meilleure transparence dans l'étude des impacts, notamment en ce qui concerne la consommation énergétique, la gestion des ressources en eau, l'artificialisation des sols et l'intégration territoriale. »

« La Ville de Melun salue la démarche de concertation volontaire engagée par le maître d'ouvrage et appelle à ce que le dialogue avec les habitants, les collectivités et les acteurs économiques se poursuive dans la durée. »

Des études ont été demandées

Les échanges sur les études d'impact ont porté sur une exigence méthodologique principale : la réalisation d'études indépendantes combinant approches quantitatives et qualitatives pour évaluer les conséquences environnementales et sociales du projet. Les participantes et participants ont demandé des études spécifiques sur douze domaines : l'impact sanitaire sur les populations riveraines et du centre pénitentiaire, la provenance et gestion de l'eau et de l'électricité, la valorisation de la chaleur fatale, les pollutions (air, bruit, déchets toxiques des serveurs), les émissions de gaz à effet de serre et ondes électromagnétiques, l'artificialisation des sols et ses conséquences sur la biodiversité et les risques d'inondation, ainsi que l'augmentation de la circulation routière en cumul avec le centre pénitentiaire.

Ces débats ont permis d'identifier des attentes fortes en matière de transparence et de rigueur scientifique, avec la nécessité de faire appel à des bureaux d'études sérieux et indépendants pour garantir des décisions éclairées et responsables face aux multiples impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé publique.

Une exigence méthodologique a été formulée :

« Nous demandons une ou plusieurs études d'impact diligentées par des bureaux d'étude sérieux et indépendants. Ces études d'impact doivent combiner des approches quantitatives et qualitatives pour évaluer les conséquences environnementales et sociales du projet, garantissant ainsi des décisions éclairées et responsables. »

Une proposition a été formulée sur des études dans les domaines suivants :

« Impact sur la santé des populations proches des datacenters, aussi bien villageoises que du centre pénitentiaire ; »
« Provenance et gestion de l'eau, de l'énergie électrique ; »
« Valorisation de la chaleur fatale ; »
« Pollution et bruit découlant des nombreux groupes électrogènes fonctionnant au fuel ; »
« Pollution de l'air, irritation des voies respiratoires ; »
« Nombreux déchets : batteries, lampes, solvants, réfrigérants, substances contenues dans les serveurs : plomb, mercure ; »
« Emplacement et traitement des surfaces de stationnement ; »
« Émission de gaz à effet de serre, ondes électromagnétiques ; »
« Augmentation de la circulation routière avec un effet cumulé avec le centre pénitentiaire qui devrait se trouver à 50 mètres du datacenter ; »
« Pollution sonore occasionnée par le datacenter ; »
« Artificialisation des sols entraînant une perte de la biodiversité, une imperméabilisation du sol avec une augmentation du risque d'inondation ; »

Un débat national (à l'attention de l'État)

Des participantes et participants ont exprimé des interrogations sur les utilisateurs finaux de l'IA, des préoccupations concernant la souveraineté nationale au regard de l'origine des investisseurs, et ont questionné l'absence de débat public sur le modèle de société impliqué par ces technologies.

« Nous ne savons pas qui utilisera cette IA.

« Trop d'incertitudes sur le respect de notre souveraineté nationale (avec des fonds émiratis, un pays anti - démocratique qui ne respecte ni l'inclusion sociale ni la parité), et une entreprise qui vise le remplacement de l'humain par les robots ! »

« Nous a t-on demandé notre avis sur le type de choix de société que ces techniques impliquent ? »

Des participants ont estimé que le débat public organisé pour le projet n'est pas à la hauteur des enjeux nationaux et géopolitiques liés à l'intelligence artificielle.

« Le débat public organisé pour le Campus IA n'est pas à la hauteur des enjeux nationaux et géopolitiques posés par l'intelligence artificielle. »

Des participants ont évoqué une intervention d'Arthur Mensch au Sénat concernant l'usage de l'IA dans l'enseignement, soulevant des questions de politique publique liées aux orientations du projet

« Dernière question, qui est aussi une question de politique publique, et je ne pense pas vraiment avoir de réponse à cela, mais j'ai regardé une intervention de Arthur Mensch au Sénat. C'était il y a environ un an. Arthur Mensch qui disait, et je cite, « Un professeur et une intelligence artificielle, ça permet sans doute de traiter une classe de 25 personnes de la même manière qu'un professeur pourrait traiter sans intelligence artificielle une classe de 12 personnes. » »

Des participantes et participants ont évoqué plusieurs leviers pour renforcer la souveraineté numérique : l'encadrement juridique européen, la maîtrise de la fabrication de composants et des infrastructures, ainsi que le développement des technologies logicielles, soulignant les retards dans certains domaines

« Alors donc, comme je l'ai dit, pour arriver à se défaire de ça, ça passe par le juridique. Là, je pense que l'Europe commence à être assez carrée là-dessus. Ça passe aussi par une maîtrise du hardware, la fabrication de puces, des grands datacenters, et là, on est quand même encore pas mal en retard. Et ça passe aussi par le software et la technologie sous-jacentes.

Des questions ont été posées sur :

- **Le coût du projet pour l'État au regard d'éventuelles réductions fiscales et remises sur le TURPE**

« Combien ce projet coûtera-t-il à l'Etat ? Dans un contexte de restriction budgétaire, nous nous interrogeons sur les effets de ce projet sur l'économie nationale. En particulier, si nous prenons l'hypothèse d'une consommation d'environ 12TWh, la réduction fiscale de 10,5 €/MWh et la remise de 5,7 €/MWh sur le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (« TURPE ») empêcheront l'Etat de percevoir près de 195 millions d'euros annuellement.

- **Les discussions entre l'État et les porteurs du projet concernant les finalités d'usage de l'IA**

« Donc, on est aussi dans un appel d'air à ces intelligences artificielles qui, au-delà de la question de la souveraineté, portent des projets qui sont des projets politiques, qui sont des projets d'éducation, qui sont des projets de substitution aussi en termes de puissance publique et de fonctionnaires. Donc, moi, j'aimerais bien aussi savoir quelles conversations ont lieu peut-être au sein de l'Etat avec ces porteurs de projets pour voir, est-ce qu'il est question d'entraîner des modèles pour les mettre absolument partout, sachant qu'on va faire, si j'en crois le chiffre, fois 4 si on suit les prévisions, ou est-ce qu'il est quand même prévu justement de ne pas déployer, d'avoir notre souveraineté pour ne pas en mettre partout, pour s'autoriser des freins à l'usage, pour s'autoriser des alternatives, pour s'autoriser de remettre de l'humain là où on n'est pas obligé de mettre de l'intelligence artificielle. »

- **L'existence d'une vision d'ensemble de l'État concernant la planification du développement des datacenters en France.**

« Peut-être également, même si on a déjà parlé du regret d'une planification. En tout cas, est-ce que vous avez des éléments laissant penser que l'Etat a une vision de la planification du développement des datacenters en France ? »

Des propositions ont été formulées sur :

- **L'instauration d'un moratoire national sur les datacenters, l'organisation d'un débat national précédé d'une convention citoyenne sur les enjeux du numérique**

« Nous demandons la mise en place d'un moratoire national sur tous les projets de datacenter de grande taille et la mise en place d'un débat national sur les infrastructures du numérique qui suivrait une convention citoyenne sur les enjeux du numérique avant de s'engager dans un projet d'une telle ampleur. »

- **Une réorientation des financements vers le développement d'un numérique low-tech, open source, ainsi qu'un renforcement des législations européennes dans cette direction**

« Nous pensons qu'une redirection des financements de la recherche et des investissements pour le développement d'un numérique low-tech, opensource et décolonial et un renforcement des législations européennes dans ce sens serait plus à même de permettre une rupture avec cette trajectoire technologique délétère. »

À l'attention des Maîtres d'Ouvrage et de la CCBRC

Une proposition méthodologique est formulée pour analyser le projet Campus IA

Tableau de synthèse comparatif des trois scénarios

La structure comparative est définie :

« Un tableau de synthèse comparatif : Le projet Campus IA (datacenters) Le projet alternatif initialement envisagé sur cette zone (plateforme logistique) Le scénario « zéro » (maintien en terres agricoles) »

Critères de comparaison quantitatifs

Huit critères sont proposés pour structurer la comparaison :

« Critères de comparaison suggérés : »
« Emplois créés (directs et indirects) »
« Revenus fiscaux annuels pour les collectivités locales »
« Consommation électrique annuelle (MWh/an) »
« Consommation d'eau annuelle (m³/an) »
« Trafic routier généré (véhicules/jour) »
« Superficie artificialisée (ha) »
« Nuisances sonores (émergence en dB(A) aux habitations les plus proches) »
« Investissement total (M€) »

Une demande porte sur l'identification et la quantification des investissements publics nécessaires :

« Une analyse des coûts induits pour les finances publiques : »

Les postes de coûts sont énumérés précisément :

« Travaux de renforcement du réseau électrique RTE (si nécessaires au-delà des 700 MW contractualisés) : coût et maître d'ouvrage »
« Travaux de renforcement du réseau routier (RD 57, voiries communales) pour absorber le trafic supplémentaire : coût et maître d'ouvrage »
« Travaux de renforcement du réseau d'eau potable (si nécessaires) : coût et maître d'ouvrage »
« Coût de la mise en compatibilité du PLU (études, procédures) »
« Coût de la concertation et de l'enquête publique (pris en charge par qui ?) »

Une demande porte sur la quantification des impacts non comptabilisés :

« Une analyse des externalités négatives : »

Trois catégories d'externalités sont identifiées :

« Perte de potentiel de production agricole (70 hectares de terres aujourd'hui cultivées) : quelle production annuelle (quintaux de céréales, tonnes de betteraves, etc.) et quelle valeur économique ? »
« Perte de surfaces perméables et impact sur l'infiltration des eaux pluviales (aggravation du ruissellement en cas de fortes pluies) »
« Émissions de gaz à effet de serre liées à la construction (béton, acier) et à l'exploitation (consommation électrique, tests des générateurs) : quel bilan carbone global sur 30 ans ? »

Des participants ont demandé une mise en perspective avec d'autres projets comparables

« Une mise en perspective avec d'autres projets comparables : »

Des participants ont demandé s'il existe des datacenters de puissance équivalente en France ou en Europe pouvant servir de référence pour valider les estimations d'emplois et de retombées fiscales

« Existe-t-il en France ou en Europe des datacenters de puissance équivalente (> 500 MW) qui pourraient servir de référence pour valider les hypothèses de création d'emplois et de retombées fiscales ? »

La vérification des promesses est demandée à partir de projets comparables

« Ces projets comparables ont-ils effectivement tenu leurs promesses en matière d'emplois et de retombées économiques locales, ou constate-t-on fréquemment des écarts entre les annonces initiales et la réalité constatée après quelques années d'exploitation ? »

Pièces justificatives demandées

- « Pièces justificatives demandées : »
- « Tableau comparatif projet Campus IA / projet logistique / scénario zéro »
- « Estimation des coûts induits pour les finances publiques (réseau électrique, routier, eau) »
- « Bilan carbone global du projet (construction + exploitation sur 30 ans) »
- « Retours d'expérience sur d'autres projets de datacenters de grande ampleur en France ou en Europe »

Justification de la demande

« Cette analyse coûts-bénéfices me paraît indispensable pour permettre aux élus locaux d'assumer en toute transparence leur choix d'accueillir (ou non) le projet Campus IA sur leur territoire, et pour permettre au public de formuler un avis éclairé lors de la concertation.

À l'attention des services de l'État du département de la Seine-et-Marne

Pression sur les services instructeurs

Une préoccupation porte sur la qualité de l'instruction administrative :

« Le calendrier très contraint présenté dans le dossier ne risque-t-il pas de créer une pression sur les services de l'État chargés de l'instruction des demandes d'autorisation (DREAL, DDT, Préfecture), les incitant à instruire les dossiers de manière expéditive au détriment de la rigueur ? »

Les moyens humains sont questionnés :

« Des moyens humains supplémentaires ont-ils été prévus pour renforcer les équipes d'instruction et garantir que les dossiers seront examinés avec toute l'attention requise malgré les contraintes de délais ? »

Calendrier optimiste créant pression sur instruction

Une critique porte sur le risque de dégradation de la qualité administrative :

« Le calendrier très contraint présenté dans le dossier ne risque-t-il pas de créer une pression sur les services de l'État chargés de l'instruction des demandes d'autorisation (DREAL, DDT, Préfecture), les incitant à instruire les dossiers de manière expéditive au détriment de la rigueur ? »

Évolution du projet résultant de la concertation (le cas échéant)

Dès le lancement de la concertation, le maître d'ouvrage a présenté un projet centré sur la construction d'un bâtiment dédié à la formation. Les échanges avec le public et les acteurs locaux ont permis de :

- Préciser les usages du bâtiment et les orientations pédagogiques associées,
- Identifier les attentes territoriales en matière de formation, notamment sur les enjeux liés à l'intelligence artificielle (IA),
- Engager une réflexion collective sur l'émergence d'une filière IA ancrée localement, grâce à la mobilisation des acteurs de la formation.

Par ailleurs, la concertation a enrichi les études techniques en apportant des éléments concrets pour :

- Les volets environnementaux et socio-technique du projet,
- Le dialogue avec les acteurs du territoire, en particulier sur les enjeux de mobilité.

Ces contributions ont ainsi permis d'affiner la conception du projet et son intégration dans son environnement.

Demande de précisions et recommandations au responsable du projet

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garant.e.s le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

Précisions à apporter de la part du responsable du projet/ plan/ programme, des pouvoirs publics et des autorités concernées

Les garant.e.s ont identifié dans les sections précédentes des interrogations et arguments qui ont émergé durant la concertation préalable, qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse ou d'une réponse complète, et méritent par conséquent des réponses et/ou compléments dans la suite. Les principaux sont repris dans cette section.

- Il conviendrait d'apporter des précisions sur les études : santé publique ; ressources hydriques, énergétiques et valorisation de la chaleur fatale ; pollutions atmosphériques ; pollution lumineuse ; gestion des déchets ; aménagement du territoire et mobilité ; nuisances sonores ; artificialisation des sols et ses incidences environnementales.

- Il conviendrait d'apporter des précisions concernant notamment, le déroulement de la concertation continue, des procédures d'autorisations administratives (autorisation environnementale, DUP, Permis de construire...) et d'éventuels retards calendaires.
- Il conviendrait d'apporter des éléments sur la représentation du projet et son insertion dans l'environnement local, notamment des éléments visuels sur l'architecture et les dimensions des bâtiments par rapport au village voisin (photomontage).
- Il conviendrait de clarifier le volet formation du projet et de renforcer les infrastructures d'accompagnement (logement, transports, services) pour accueillir les nouveaux salariés sur le territoire.
- Il conviendrait de clarifier les notions de « souveraineté numérique » et Campus IA »
 - o Distinguer clairement les arguments relevant de la sécurité et de la résilience des infrastructures de ceux relevant de la souveraineté
 - o Assumer une dénomination plus précise : "plateforme" ou "réseau de datacenters"
- Il conviendrait d'apporter des précisions sur :
 - o La sécurité et souveraineté des données notamment mesures de protection prévues contre les risques d'extraterritorialité des données ;
 - o Les critères de choix des entreprises ;
 - o La prise en compte dans le calendrier des aléas (recours contentieux, complémentent pour l'autorité environnementale) ;
 - o Les besoins en emplois ;
 - o L'accès des entreprises locales au marché en phase de construction et d'exploitation ;
 - o Les retombées financières territoriales ;
 - o Les coûts et financements des infrastructures électriques ;
 - o Le dimensionnement des générateurs électriques de secours (secours total ou partiel en énergie), le volume de carburant stockés sur place pour leur fonctionnement.

Recommandations du/de la garant.e pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

1. Il conviendrait d'étudier l'ensemble des propositions formulées par le public figurant dans le bilan.
2. Il conviendrait d'organiser une réunion publique pour diffuser l'information sur les enseignements que le porteur de projet tire de la concertation préalable et les suites données au projet.
3. Il conviendrait de publier les études au fur et à mesure de leur disponibilité sur le site internet de la concertation⁶⁷, notamment :
 - Les études réalisées : diagnostic 4 saisons ;
 - Les études complémentaires si le projet se poursuit

⁶⁷ [Accueil](#)

4. Il conviendrait de poursuivre l'information et la participation du public dans le cadre d'une concertation continue sous l'égide de la CNDP⁶⁸:

- Renforcer la communication sur le dispositif de la concertation continue par différents médias : réseaux sociaux, presse, ambassadeurs, newsletter, etc. ;
- Poursuivre une information sur le projet et la concertation continue auprès d'un large public et, en particulier les publics jeunes ;
- Créer un comité de suivi.

5. Il conviendrait d'organiser des réunions/ateliers thématiques sur les sujets pour lesquels des informations sont attendues par le public, notamment sur :

- Les avancées du projet, le calendrier de la concertation continue et des procédures à venir ;
- Les impacts et enjeux environnementaux du projet en phases de chantier et d'exploitation, en particulier ceux qui portent sur le, le bruit, le paysage, les déplacements de proximité ;
- Le Campus IA avec les orientations pédagogiques et scientifiques, les capacités d'accueil,
- Les mesures de compensation prévues (compensations agricoles...) ;
- La consommation énergétique, gestion de l'eau, artificialisation des sols, intégration territoriale
- Fin de vie et démantèlement des datas centers
- Le raccordement électrique du projet par RTE (caractéristiques et impacts, notamment environnementaux).
- L'anticipation des besoins en termes d'emploi, les modalités de recrutement et le développement de l'emploi local

À l'attention de RTE :

- Il conviendrait que RTE continue à tenir le public informé dans le cadre de la concertation continue du projet Campus IA. La concertation Ferracci dédiée au raccordement électrique et la concertation continue de Campus IA (grand public) doivent être articulées, de manière que le public soit informé à la fois du déroulement et des résultats de la concertation Ferracci.
- Il conviendrait que le public soit informé des étapes d'avancement de la procédure concernant la contractualisation du raccordement RTE dans le cadre de la procédure spéciale « Fast Track »,

Il conviendrait de clarifier les décisions et les investissements, concernant :

À l'attention de la Communauté de Communes Brie Rivières et Châteaux :

- L'attractivité du territoire : l'offre d'hébergement notamment en phase travaux, les transports et la mobilité, les services de proximité, etc.

À l'attention de l'État :

- Apporter une clarification sur la souveraineté numérique
- Débattre du modèle de société impliqué par les technologies

Répondre à la demande des participant·e·s et participants sur l'instauration d'un moratoire national sur les datacenters, l'organisation d'un débat national précédé d'une convention citoyenne sur les enjeux du numérique.

⁶⁸ Article L121-16-2 - Code de l'environnement - Légifrance

Liste des annexes

- Annexe 1 : Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s
- Annexe 2 : Désignation des garant.es
- Annexe 3 : Lettre de mission adressées aux garant.e.s

Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable			
Demande de précisions et/ ou recommandations 23/12/2025	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 23/02/2026	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
<ul style="list-style-type: none"> <i>Il conviendrait d'apporter des précisions sur les études : santé publique ; ressources hydriques, énergétiques et valorisation de la chaleur fatale ; pollutions atmosphériques ; gestion des déchets ; aménagement du territoire et mobilité ; nuisances sonores ; artificialisation des sols et ses incidences environnementales</i> 			
<ul style="list-style-type: none"> <i>Il conviendrait d'apporter des précisions concernant notamment, le déroulement de la concertation continue, des procédures d'autorisations administratives (autorisation environnementale, DUP, Permis de construire...) et d'éventuels retards calendaires..</i> 			
<i>Il conviendrait de clarifier le volet formation du projet et de renforcer les infrastructures d'accompagnement (logement, transports, services) pour accueillir les nouveaux salariés sur le territoire.</i>			

<p><i>Il conviendrait de clarifier les notions de « souveraineté numérique » et Campus IA »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Distinguer clairement les arguments relevant de la sécurité et de la résilience des infrastructures de ceux relevant de la souveraineté</i> ○ <i>Assumer une dénomination plus précise : "plateforme" ou "réseau de datacenters</i> 			
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Il conviendrait d'apporter des précisions sur :</i> ○ <i>La sécurité et souveraineté des données notamment mesures de protection prévues contre les risques d'extraterritorialité des données ;</i> ○ <i>Les critères de choix des entreprises ;</i> ○ <i>La prise en compte dans le calendrier des aléas (recours contentieux, complémentent pour l'autorité environnementale) ;</i> ○ <i>Les besoins en emplois ;</i> ○ <i>L'accès des entreprises locales au marché en phase de construction et d'exploitation ;</i> ○ <i>Les retombées financières territoriales ;</i> ○ <i>Les coûts et financements des infrastructures électriques ;</i> ○ <i>Le dimensionnement des générateurs électriques de secours (secours total ou partiel en énergie), le volume de carburant stockés sur place pour leur fonctionnement.</i> 			
<p><i>Il conviendrait de mettre en place une gouvernance renforcée en associant sur la durée les représentants des habitants, associations environnementales, expertises scientifiques indépendantes, acteurs économiques et territoriaux</i></p>			
<p>- <i>Il conviendrait de clarifier les décisions et les investissements, concernant :</i></p> <p><i>À l'attention de la Communauté de Communes Brie Rivières et Châteaux :</i></p>			

<ul style="list-style-type: none"> - L'attractivité du territoire : l'offre d'hébergement notamment en phase travaux, les transports et la mobilité, les services de proximité, etc. <p>À l'attention de l'État :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter une clarification sur la souveraineté numérique - Débattre du modèle de société impliqué par les technologies - Répondre à la demande des participant.es sur l'instauration d'un moratoire national sur les datacenters, l'organisation d'un débat national précédé d'une convention citoyenne sur les enjeux du numérique. 			
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
1. Etudier l'ensemble des propositions formulées par le public figurant dans le bilan.			
2. Organiser une réunion publique pour diffuser l'information sur les enseignements que le porteur de projet tire de la concertation préalable et les suites données au projet.			
3. Publier les études au fur et à mesure de leur disponibilité, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Les études réalisées : Diagnostic 4 saisons ; - Les études complémentaires si le projet se poursuit 			

<p><i>4. Poursuivre l'information et la participation du public :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la communication sur le dispositif de la concertation continue par différents médias : réseaux sociaux, presse, ambassadeurs, newsletter, etc. ; - Poursuivre une information sur le projet et la concertation continue auprès d'un large public et, en particulier les publics jeunes ; - Créer un comité de suivi. 			
<p><i>5. Organiser des réunions/ateliers thématiques sur les sujets pour lesquels des informations sont attendues par le public, notamment sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les avancées du projet, le calendrier de la concertation continue et des procédures à venir ; - Les impacts et enjeux environnementaux du projet en phases de chantier et d'exploitation, en particulier ceux qui portent sur le, le bruit, le paysage, les déplacements de proximité ; - Le Campus IA avec les orientations pédagogiques et scientifiques, les capacités d'accueil, - Les mesures de compensation prévues (compensations agricoles...) ; - La consommation énergétique, gestion de l'eau, artificialisation des sols, intégration territoriale - Fin de vie et démantèlement des datas centers - Le raccordement électrique du projet par RTE (caractéristiques et impacts, notamment environnementaux). - L'anticipation des besoins en termes d'emploi, les modalités de recrutement et le développement de l'emploi local 			
<p><i>6. À l'attention de RTE :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il conviendrait que RTE continue à tenir le public informé 			

<p><i>dans le cadre de la concertation continue du projet Campus IA.</i></p> <p><i>La concertation Ferracci dédiée au raccordement électrique et la concertation continue de Campus IA (grand public) doivent être articulées, de manière que le public soit informé à la fois du déroulement et des résultats de la concertation Ferracci.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Il conviendrait que le public soit informé des étapes d'avancement de la procédure concernant la contractualisation du raccordement RTE dans le cadre de la procédure spéciale « Fast Track »,</i> 			
---	--	--	--

Annexe 2 : Désignation des garant.es

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commission nationale
du débat public

Décision n° 2025/119 / CAMPUS IA / 1 du 23 juillet 2025 désignant les garants de la concertation préalable relative au projet d'implantation d'un centre de données dit « Campus IA » ainsi que son raccordement au réseau électrique sur la commune de Fouju (77)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement, notamment le 2^e de l'article L. 121-15-1, l'article L. 121-16, le I de l'article L. 121-16-1 et le I de l'article L. 121-17 ;

Vu le courrier du 10 juillet 2025 du directeur de projet de la société Campus IA et de la directrice du département concertation et environnement de la société RTE SA et le dossier annexé sollicitant, pour le compte de la société Campus IA et de la société RTE SA, maîtres d'ouvrage, la désignation de garants pour la concertation préalable relative au projet d'implantation d'un centre de données modulaire et de ses bâtiments annexes dit « Campus IA » ainsi que son raccordement au réseau électrique à très haute tension, sur la commune de Fouju (77),

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

Mme Nathalie DURAND et M. François GILLARD sont désignés respectivement garante et garant de la concertation préalable relative au projet d'implantation d'un centre de données modulaire et de ses bâtiments annexes dit « Campus IA » ainsi que son raccordement au réseau électrique à très haute tension, sur la commune de Fouju (77).

Article 2

La concertation préalable est organisée selon les modalités prévues aux articles L. 121-16 et L. 121-16-1 du code de l'environnement.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 juillet 2025.

Le Président



Signature numérique de
Marc PAPINUTTI
marc.papinutti
Date : 2025.07.23
15:53:51 +02'00'

Le Président
M. Papinutti



Le président

Paris, le 19 septembre 2025

Madame, Monsieur,

Lors de la séance plénière du 23 juillet 2025, la Commission nationale du débat public vous a désigné.e.s garant.e.s du processus de concertation préalable pour le projet d'implantation d'un centre de données modulaire et de ses bâtiments annexes dit « Campus IA » ainsi que son raccordement au réseau électrique à très haute tension, sur la commune de Fouju (77) porté par la société Campus IA et par RTE.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation préalable

Cadre légal de la concertation préalable en application de l'article L. 121-17 du code de l'environnement

En application de l'article L.121-17 du code de l'environnement, « *la personne publique responsable du plan ou programme ou le maître d'ouvrage du projet peut prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable, soit selon des modalités qu'ils fixent librement, soit en choisissant de recourir à celles définies à l'article L.121-16-1. Dans les deux cas, la concertation préalable respecte les conditions fixées à l'article L.121-16.* ».

Objectifs de la concertation préalable :

Le champ de la concertation est particulièrement large. L'article L.121-15-1 du code de l'environnement précise que la concertation préalable permet de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ou des objectifs et principales orientations du plan ou programme ;
- des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- des solutions alternatives, y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- des modalités d'information et de participation du public après la

concertation préalable.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions, notamment en partageant avec vos interlocuteurs et interlocutrices ces exigences légales.

2 - Enjeux généraux de la concertation préalable

Dans le cadre de l'article L.121-17 du code de l'environnement, la définition des modalités de concertation revient au seul maître d'ouvrage (MO). La CNDP ne peut légalement imposer des modalités, néanmoins les préconisations du garant et leur prise en compte par le MO doivent être rendues publiques.

De la même manière, votre rôle n'est pas réduit à celui d'observateur du dispositif de concertation. Vous prescrivez des modalités de la concertation (information et participation du public): charge au MO de suivre vos prescriptions ou non. Vous n'êtes pas responsable de ses choix mais de la qualité de vos prescriptions et de la transparence sur leur prise en compte.

Votre rôle et mission de garante et garant : défendre un droit individuel

Votre analyse précise du contexte, de la nature des enjeux et des publics spécifiques vous sera d'une grande aide. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux qu'il est souhaitable de soumettre à la concertation. La précision de vos préconisations dépend de la qualité et du temps consacré à cette étude de contexte.

À compter de votre nomination et jusqu'au démarrage du processus de concertation, il vous appartient d'accompagner et de guider le MO dans l'élaboration du dossier de concertation afin qu'il respecte le droit à l'information du public, c'est-à-dire les principes d'accessibilité, de transparence, de clarté et de complétude des informations mises à disposition du public.

L'article L.121-16 du code de l'environnement dispose que le public doit être informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concerné(s) par la concertation au minimum 15 jours avant le début de cette dernière. Il vous appartient de veiller au respect de ce délai nécessaire pour que le public puisse se préparer à la concertation, à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication afin que le public le plus large et diversifié soit informé de la démarche de concertation. Ces dispositions légales sont un socle minimal à respecter.

S'agissant spécifiquement du projet dont vous garantissez la concertation, il s'agit du premier projet de datacenter faisant l'objet d'une concertation préalable avec garante et garant de la CNDP, ce projet étant d'une très grande ampleur, les maîtres d'ouvrage ayant l'objectif d'aboutir à la construction de plus de 10 bâtiments de datacenters.

Or, j'appelle votre attention sur :

- les annonces déjà faites à l'occasion de la présentation du projet au sommet Choose France le 19 mai 2025 et l'importance de clarifier pour le public les contours de ce projet et son coût total (les coûts annoncés variant de 15 milliards à 50 milliards d'euros), la réalisation de ce projet étant par ailleurs prévue par phases successives avec dans une première phase la construction de trois bâtiments de datacenters, d'un bâtiment de formation et d'un raccordement électrique provisoire d'ici 2028 et avec dans une seconde phase la mise en service progressive d'environ huit datacenters supplémentaires et d'un raccordement électrique définitif à partir de 2029 ;
- la nécessité pour la faisabilité du projet de prévoir un raccordement au réseau d'électricité à très haute tension, pour un besoin d'une puissance estimée à 1,4 GW et le raccordement à terme à la ligne 400 000 volts qui surplombe la parcelle, via un poste électrique RTE implanté sur place. L'articulation de cette concertation préalable avec la concertation Ferracci, si elle devait être mise en œuvre devra être expliquée au public. A cet égard, il est particulièrement important que la présence de RTE soit effective pour répondre aux questions du public suscitées par les besoins en électricité du projet ;
- la nécessité de débattre de l'utilité et des attentes liées à ce projet ainsi que de ses caractéristiques ;
- la localisation du projet sur un site limitrophe de celui du projet de centre pénitentiaire de Crisenoy pour lequel Mme Dominique GANIAGE a été nommée garante de la PPVE par décision de la CNDP du 3 juillet 2025.

Vous devrez conduire les MO à aborder avec le public les nuisances à prévoir en phase chantier, l'augmentation du trafic routier qui en résultera notamment étant estimée de 50 à 100 camions en plus pendant la phase des travaux, et les impacts environnementaux du projet envisageables, à savoir l'impact concret sur la ressource en eau, les risques industriels et notamment le risque incendie, la consommation en énergie et le bilan carbone.

Les thématiques à aborder devront porter également sur les nouveaux flux de transports et les nouveaux besoins en mobilité induits compte-tenu des créations d'emplois estimées à 500 emplois directs et plus de 1 000 emplois indirects (prestataires de service etc.) et entre 350 à 550 voitures par jour lors de la finalisation totale du projet ; sur les enjeux forts liés à l'utilisation de la ressource en eau pour le refroidissement, et l'insertion paysagère du projet et les utilisations possibles de la chaleur produite par le projet d'ampleur.

Vous devrez faire des préconisations très précises aux MO quant à la mobilisation des publics les plus éloignés et potentiellement concernés pour qu'ils soient informés et travailler avec les MO pour qu'ils mettent tout en œuvre pour leur faciliter l'accès aux espaces de débat et pour recueillir le point de vue du public.

3- Conclusions de la concertation préalable

Il s'agit enfin d'élaborer votre bilan, dans le mois suivant la fin de la concertation préalable. Ce bilan, dont un canevas concernant la structure vous est transmis par la CNDP, comporte une synthèse des observations et propositions présentées par le public. Il doit également présenter le choix de méthodes participatives retenu par le MO, ses différences avec vos recommandations et sa qualité. Le cas échéant, il mentionne les évolutions du projet qui résultent de la concertation. Il met l'accent sur la manière dont le MO a pris en compte - ou non - vos prescriptions. Ce bilan, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis au MO qui le publie sans délai sur son site ou, s'il n'en dispose pas, sur celui des préfectures concernées par son projet, plan ou programme (art. R.121-23 du CE). Ce bilan est joint au dossier d'enquête publique.

La concertation préalable s'achève avec la transmission à la CNDP de la réponse faite par le MO aux demandes de précisions et aux recommandations contenues dans votre bilan, dans les deux mois suivant la publication de ce dernier (art. R.121-24 CE). Cette réponse écrite à la forme libre doit être transmise à la CNDP, aux services de l'État et publiée sur le site internet du MO. Je vous demande d'informer le MO du fait que, dans le cadre de l'article L.121-16-2 du code de l'environnement, il a la possibilité de faire appel à la CNDP pour garantir une participation continue du public entre sa réponse à votre bilan et l'ouverture de l'enquête publique. Cette nouvelle phase de participation se fondera pour partie sur vos recommandations et sur les engagements du MO.

La CNDP vous confie donc une mission de prescription à l'égard du MO et des parties prenantes afin de veiller aux principes fondamentaux de la participation. Cette procédure a pour objectif de veiller au respect des droits

Annexe 3 : Lettre de mission

conférés au public par l'article L120-1 du code de l'environnement

en application de la Constitution. La garantie de ces droits est placée sous votre responsabilité, au nom de la CNDP.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président



Signature numérique

de PAPINUTTI Marc

Date : 2025.09.19

Marc PAPINUTTI

17:36:33 +02'00'

**Madame Nathalie DURAND
Monsieur François GILLARD
Garante et garant de la concertation préalable
CAMPUS-IA _ FOUJU (77)**

la commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. +33 1 40 8112 63 - marc.papinutti@debatpublic.fr
debatpublic.fr

